



Profil de l'entreprise



Belgique - Zendow monorail porte coulissante

Concepteur et producteur international de premier plan, Deceuninck propose des systèmes synthétiques de haute qualité pour portes et fenêtres, de bardage et d'habillage de toiture, applications d'intérieur et de jardin. Le savoir-faire de l'entreprise réside dans l'extrusion PVC et le matériau composite breveté Twinson. Son processus de production de haute technologie est fortement intégré et regroupe le compoundage, la fabrication des outils d'extrusion, l'extrusion des joints et des profilés, l'impression, le plaxage PVC et la technologie de thermolaquage brevetée Decoroc.

Le Groupe est actif dans plus de 75 pays, compte 35 filiales (de production et/ou de vente) réparties à travers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie et emploie 2.813 personnes.

Deceuninck est leader du marché dans plusieurs pays européens et a réussi ces dernières années à se tailler une place au sommet mondial dans son secteur.

Le siège social et le centre de coordination du Groupe sont implantés en Belgique.

Le Groupe Deceuninck a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 629,9 millions d'euros, en baisse de 4,1% par rapport à l'exercice comptable précédent.

Mission

La mission du Groupe Deceuninck est d'opérer en tant qu'entreprise unique intégrée au niveau mondial et de proposer une large gamme de systèmes pour portes et fenêtres et de produits de construction durables et à haute valeur ajoutée en PVC extrudé, tout en dépassant les attentes de ses clients par sa passion pour l'excellence.

Stratégie et objectifs

Le climat économique difficile, les indicateurs macroéconomiques incertains, la faible confiance des consommateurs et le fort repli des activités sur les marchés de la construction résidentielle constaté au niveau mondial depuis le mois de novembre 2008 ne permettent pas à Deceuninck de formuler des objectifs à court et à long terme.

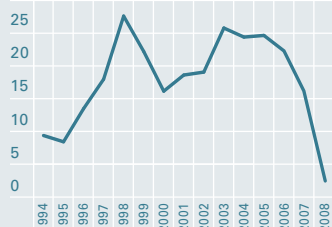
En 2009, Deceuninck prévoit de nouveau une année difficile marquée par une contraction substantielle du chiffre d'affaires durant le premier semestre.

Dans la politique menée, la génération de flux de trésorerie et un suivi strict du fonds du roulement occupent une position centrale. Les projets inhérents à la réduction des coûts sont rapidement et constamment mis en œuvre afin d'adapter le niveau des coûts à la demande modifiée.

Dans le cadre du développement de produits, la priorité est donnée à l'innovation en matière de nouveaux matériaux, produits et applications, qui doit permettre à Deceuninck de continuer à se positionner dans le segment de marché à haute valeur ajoutée. La pérennisation du niveau de service élevé offert par Deceuninck à ses clients et une amélioration de la réputation auprès du client final sont les atouts majeurs de l'approche marketing de Deceuninck.

Information boursière

COURS DE L'ACTION AU 31/12 DEPUIS 1994 (EN EUROS)



- (1) COURS DE L'ACTION AU 31 DÉCEMBRE
- (2) RÉSULTAT NET PAR ACTION
- (3) DIVIDENDE NET
- (4) COURS DE L'ACTION AU 31 DÉCEMBRE
- (5) DIVIDENDE BRUT
- (6) RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ
- (7) EN MILLIERS D'EUROS

CHIFFRES CONSOLIDÉS PAR ACTION (21.550.000 ACTIONS) (EN EUROS*)

	2007	2008
CAPITAUX PROPRES	8,99	6,36
RÉSULTAT NET	0,25	-1,73
BÉNÉFICE NET COURANT	0,25	-1,35
DIVIDENDE BRUT	0,24	NA
DIVIDENDE NET	0,18	NA
EBIT	0,85	-1,08
EBITA	0,85	-0,70
EBITDA	2,79	1,41

* CHIFFRES ARRONDIS

COTATIONS SUR EURONEXT BRUXELLES (EN EUROS)

	2007	2008
COURS LE PLUS BAS	14,50	2,10
COURS LE PLUS HAUT	24,85	16,07
COURS AU 31 DÉCEMBRE	16,00	2,64
PRICE/EARNING (PER) AU 31/12 (%) (1)	65,13	NA*
DIVIDENDE NET YIELD AU 31/12 (%) (2)	1,15	NA*
RETURN ACTION DECEUNINCK (%)	-28,50	-83,50
RATIO DE DISTRIBUTION (%) (3)	98,94	NA*
CAPITALISATION BOURSÈRE À LA FIN DE L'EXERCICE (4)	344.800	56.892

* NON APPLICABLE PUISQUE PERTE;
IL N'Y A PAS DE ATTRIBUTION D'UN DIVIDENDE

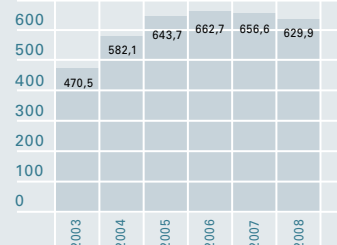
Chiffres clés

GRUPE DECEUNINCK (CONSOLIDÉ) (EN MILLIONS D'EUROS*)

	2007	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	656,6	629,9
BÉNÉFICE NET COURANT (1)	5,3	-29,2
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS	7,1	-39,9
RÉSULTAT CONSOLIDÉ APRÈS IMPÔTS	5,3	-37,4
EBIT	18,3	-23,2
EBIT (MARGE EN %)	2,8	-3,7
EBITA	18,3	-15,0
EBITA (MARGE EN %)	2,8	-2,4
EBITDA	60,0	30,4
EBITDA (MARGE EN %)	9,1	4,8
CAPITAUX PROPRES	193,7	137,1
DETTE NETTE	178,3	163,3
CAPITAL D'EXPLOITATION	131,3	78,1
TOTAL BILANTAIRE	579,0	519,6
INVESTISSEMENTS	63,5	35,4
RATIOS		
RATIO DE RENTABILITÉ (2)	2,7%	-27,3%
RATIO DE LIQUIDITÉ (3)	1,4	1,2
RATIO DE DISTRIBUTION (4)	98,94%	NA
R.O.C.E. (5)	4,3%	-6,6%
PERSONNEL (EN UNITÉS)	2.940	2.813

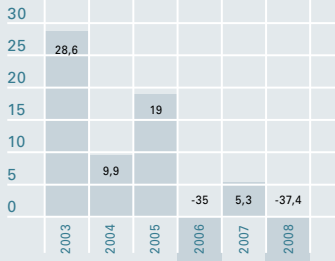
* CHIFFRES ARRONDIS

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (EN MILLIONS D'EUROS)

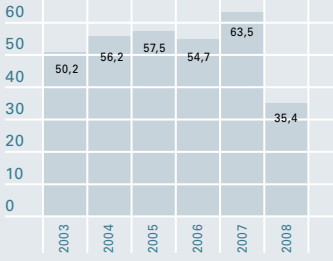


- (1) BÉNÉFICE NET COURANT = BÉNÉFICE NET + AMORTISSEMENTS SUR GOODWILL
- (2) RÉSULTAT NET
CAPITAUX PROPRES
- (3) ACTIFS CIRCULANTS À 1 AN AU PLUS
DETTES À 1 AN AU PLUS +
COMPTES D'ATTENTE
- (4) DIVIDENDES BRUTS
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ
- (5) RETURN ON CAPITAL EMPLOYED:
RÉSULTAT D'EXPLOITATION
CAPITAUX CONTRACTÉS

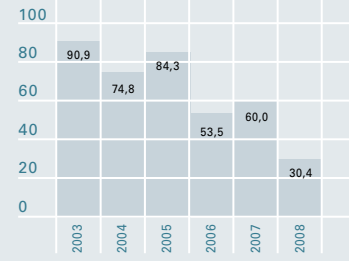
RÉSULTAT CONSOLIDÉ APRÈS IMPÔTS (EN MILLIONS D'EUROS)



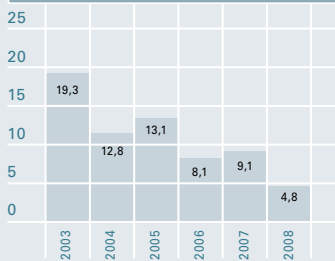
INVESTISSEMENTS (EN MILLIONS D'EUROS)



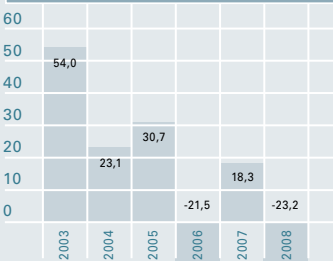
EBITDA (EN MILLIONS D'EUROS)



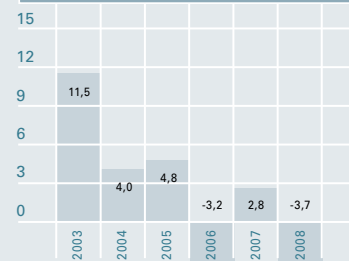
EBITDA/CHIFFRE D'AFFAIRES (%)



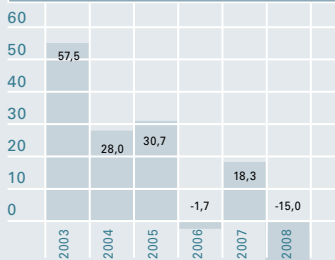
EBIT (EN MILLIONS D'EUROS)



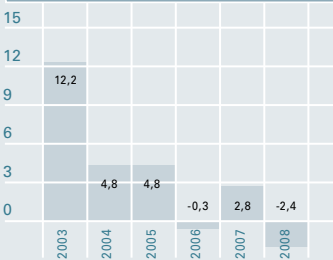
EBIT/CHIFFRE D'AFFAIRES (%)



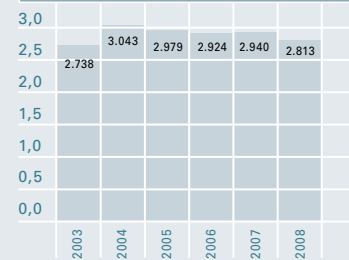
EBITA (EN MILLIONS D'EUROS)



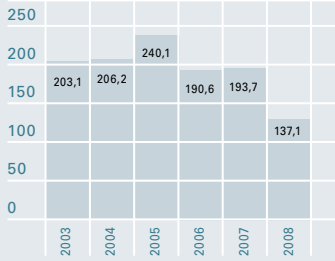
EBITA/CHIFFRE D'AFFAIRES (%)



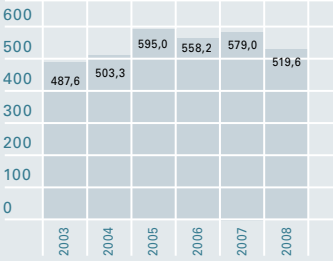
PERSONNEL (UNITÉS)



CAPITAUX PROPRES (EN MILLIONS D'EUROS)



TOTAL BILAN (EN MILLIONS D'EUROS)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (%)

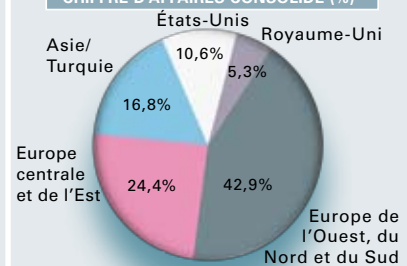


TABLE DES MATIÈRES

Chiffres clés — Rabat de couverture

Profil de l'entreprise — 1

Mission — 1

Stratégie et objectifs — 1

Message du Président — 2

Aperçu des produits — 3

Réseau international Deceuninck — 4

Structure du Groupe Deceuninck — 5

Faits saillants en 2008 — 6

Chiffres clés 2008 — 6

Direction — 7

Corporate governance - Conseil d'administration — 8

Segmentation produits et activités des divisions de vente régionales — 13

Développement durable — 18

Caractéristiques des actions Deceuninck — 21

Politique actionnariale et dividendes — 22

Rapport annuel de Deceuninck SA — 25

Rapport annuel consolidé et commentaires — 28

Rapport du Commissaire — 82

Déclaration portant sur l'information contenu dans ce rapport annuel — 83

Adresses — 84

Lexique — 88

Message du Président



PIERRE ALAIN DE SMEDT
PRÉSIDENT

Cher actionnaire,

En 2008, le Groupe Deceuninck a clôturé une année exceptionnellement difficile sur le plan économique. En qualité de fournisseur mondial de produits pour la construction résidentielle, nous avons été confrontés à un concours de circonstances macro-économiques défavorables. À compter de la fin du mois d'octobre, la récession économique – après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Espagne – a été soudainement ressentie dans tous les pays européens et en Turquie. Les prix des matières premières et des carburants ont atteint des pics historiques durant le troisième trimestre. La rareté et, par conséquent, le coût élevé des crédits ont contribué au report, voire à l'arrêt, des grands projets de nouvelles constructions résidentielles et de rénovations dans les pays de croissance. À compter du mois de novembre, la détérioration rapide des conditions macro-économiques a engendré un affaiblissement soudain de plusieurs devises dans une partie considérable de nos marchés de vente. Tel était notamment le cas de la Livre Sterling britannique, de la Lire turque et du Rouble russe. Le faible niveau de ces devises étrangères ont eu, d'une part, un impact négatif sur notre chiffre d'affaires et nos résultats, et ont, d'autre part, gravement porté préjudice au pouvoir d'achat dans les pays qui avaient ces dernières années une forte croissance. Associé à un taux de chômage reparti à la hausse, ce phénomène a engendré une chute substantielle de la confiance des consommateurs, ce qui a négativement influencé la demande sur le marché de la rénovation pourtant moins sensible à la conjoncture. Tous les éléments précédemment cités ont été à la base des résultats négatifs que nous présentons pour l'exercice comptable 2008. De plus, les résultats ont été plombés par des dépréciations, conformes aux règles de valorisation IFRS, et des provisions constituées pour des projets en cours. Durant le quatrième trimestre de l'exercice 2008, nous avons entamé des négociations proactives avec nos bailleurs de fonds afin de trouver une solution acceptable à long terme pour nos accords financiers dans les circonstances économiques fortement modifiées. Ces négociations doivent ouvrir la voie à la mise en œuvre de l'intention formulée au mois de novembre de renforcer la structure du bilan.

Toutefois, la crise économique mondiale offre également des opportunités au Groupe Deceuninck. Dans plusieurs états européens, les pouvoirs publics prennent des mesures pour stimuler l'économie par le biais de la construction ou la rénovation économe en énergie. Grâce à leurs excellentes propriétés d'isolation thermique et acoustique et à leur bon rapport qualité/prix, les fenêtres Zendow & Inoutic sont bien positionnées pour réagir à cette tendance. Associés à la technologie brevetée des couleurs Deutone decoroc, nos systèmes de fenêtres sont particulièrement indiqués pour atteindre l'objectif d'une construction économe en énergie, esthétique et économique. Nous occupons désormais la place de leader du marché européen dans le domaine de la technologie du bois composite Twinson. Ce matériau innovant nous offre de nombreuses perspectives d'avenir. Twinson et nos fenêtres PVC uniquement positionnées sont nos atouts. Notre politique de communication commerciale et d'innovation en est basée.

Au cours de l'année 2008 et 2009 notre structure de management a été modifiée profondément. En date du 6 février 2009, M. Clement De Meersman a décidé de prendre un peu de recul, en accord avec le conseil d'administration. Au nom du conseil d'administration, nous remercions M. Clement De Meersman pour son engagement depuis 15 années au développement fructueux de Deceuninck qui est devenu un des leaders mondial dans le secteur alors qu'il n'était qu'un acteur européen moyen. Comme membre non exécutif du conseil d'administration il nous fera profiter de sa connaissance et de son expertise durant la période de transition dans un climat économique difficile.

M. Tom Debusschere est devenu le nouveau CEO. Les objectifs à court terme de la politique menée consistent à générer des flux de trésorerie, à maîtriser les coûts et à gérer la dette financière nette. À la fin de l'exercice 2008, une première série de projets ont été élaborés, qui proposaient des mesures concrètes permettant d'adapter la structure des coûts à la détérioration de la réalité économique. Une des conclusions tirées indiquait qu'une nouvelle consolidation des activités opérationnelles s'imposait aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Pologne. Le nombre de postes de cadres supérieurs devait par ailleurs être réduit au niveau mondial.

En date du 6 février, M. Arnold Deceuninck a décidé de prendre un peu de recul, en accord avec le conseil d'administration. Monsieur Deceuninck a expliqué que, dans la structure du capital actuel, il est préférable que le conseil d'administration soit présidé par un administrateur indépendant. En tant que vice-président du conseil d'administration M. Arnold Deceuninck soutiendra le Groupe Deceuninck et son nouveau CEO. Nous remercions M. Arnold Deceuninck spécialement pour sa présidence du conseil d'administration pendant 6 ans.

Toutes ces mesures ont été prises afin de restaurer la confiance du monde financier dans les perspectives d'avenir et de croissance du Groupe en vue du renforcement de la structure du bilan.

Nous tenons spécialement à remercier le personnel et la direction des filiales du monde entier qui, au cours des derniers mois, se sont astreint de manière particulièrement efficace à élaborer et à mettre en œuvre ces mesures difficiles.

Nous sommes certains que Deceuninck ressortira plus fort de cette période de récession grâce aux mesures prises.

Aperçu des produits



Belgique - barrière acoustique Cyclefoam

FENESTRATION

SYSTÈMES POUR PORTES ET FENÊTRES

Une large gamme de profilés destinés à la fabrication des fenêtres et portes les plus courantes, dans tous les styles et une large gamme de coloris.

SYSTÈMES COULISSANTS

Profilés destinés à la fabrication de portes et fenêtres coulissant horizontalement et verticalement.

PROFILÉS DE FINITION

Une large gamme destinés à la finition décorative et fonctionnelle des portes et fenêtres.

FERMETURES

Un éventail de systèmes pour volets roulants, coffres de volets roulants, moustiquaires, balustrades et clôtures.

PRODUITS DE CONSTRUCTION

DÉCORATION INTÉRIEURE

Une large gamme de lambris murailles et pour plafonds, plinthes, moulures et tablettes de fenêtres intérieures.

REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

Une gamme de bardage et d'habillage de toiture.

PRODUITS MULTIFONCTIONNELS

Profilés accessoires, profilés de finition, panneaux polyvalents et lames de terrasses.

TWINSON

Profilés composites (bois/PVC) pour terrasses, bardage et clôtures.

BARRIÈRES ACOUSTIQUES CYCLEFOAM

Cloisons antibruit en PVC dur recyclé.

POOLONPOOLUP

Système de couverture de piscines.

Réseau international Deceuninck




ALLEMAGNE



BOGEN  
 HÜNDERDORF 

AUSTRALIE



MELBOURNE 

BELGIQUE



HOOGLEDE-GITS  
 DIXMUDE
 DOTTIGNIES  


BOSNIE-HERZÉGOVINE



LUKAVAC 

BULGARIE



PLOVDIV 

CHINE



QINGDAO 

CROATIE



ZAGREB 

ESPAGNE



BOROX 


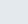
ÉTATS-UNIS



MONROE, OHIO  

FRANCE



ROYE  

ITALIE



PONTEDERA 


KAZAKHSTAN



ALMATY 



LITUANIE



KAUNAS 

POLOGNE



POZNAN  
 WROCLAW  

ROUMANIE



BUCAREST 







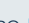
ROYAUME-UNI



CALNE  


RUSSIE



MOSCOU 
 EKATERINBOURG 
 NOVOSIBIRSK 
 ROSTOV-SUR-LE-DON 
 SAMARA 
 PROTVINO 
 ST-PÉTERSBOURG 

SERBIE



BELGRADE 

TCHÉQUIE



BRNO 

THAÏLANDE



SAMUTPRAKARN 

TURQUIE





ADANA 
 KOCAELI 
 ANKARA 
 ISTANBUL 
 IZMIR  

UKRAINE

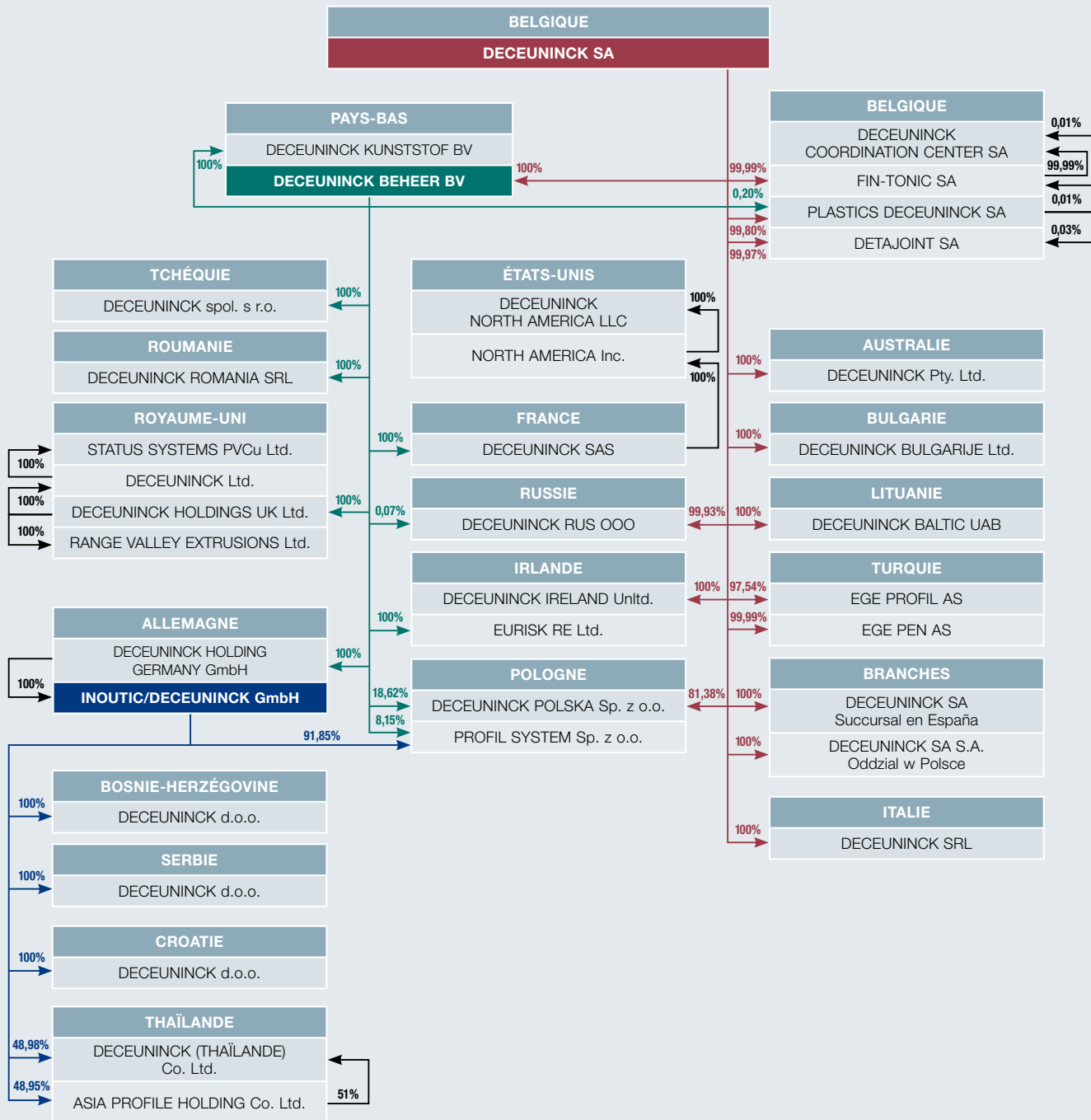


KIEV 

 Extrusion
 Vente et/ou stocks

Structure du Groupe Deceuninck

(31/03/09)



Rep. offices/points de vente propriété de Deceuninck SA à 100% : Chine, Ukraine, Russie et Kazakhstan, propriété de Deceuninck Rus OOO (Russie) à 100% : Novosibirsk, St-Petersbourg, Rostov-sur-le-Don, Ekaterinbourg et Samara.

Participations minoritaires : Deceuninck SA : 10% dans Sistemas Sumum SL (Espagne) Inoutic/Deceuninck GmbH : 9,52% dans Rewindo GmbH (Allemagne), Deceuninck SAS : 0,25% dans Huis Clos SA (France).

Faits saillants en 2008

Janvier

Démarrage de la production du nouveau site d'extrusion pour Winsa à Sarimese (Turquie).
Fusion de la fabrication des outils d'extrusion en Belgique et Allemagne en un département appelé Deceuninck Tooling Technologies.

Juin

Philippe Maeckelberghe est nommé au poste de CFO.
Deceuninck reçoit le Golden Horn Award 2008 en Turquie.

Juillet

Restructuration additionnelle de Deceuninck North America.

Novembre

Démarrage du compoundage à Protvino (Russie).

Décembre

Tom Debusschere est nommé au poste de directeur de Groupe Marketing & Sales Europe.

Chiffres clés 2008

- chiffre d'affaires de 629,9 millions d'euros
- plus de 4.500 clients dans le monde entier
- présent dans plus de 75 pays
- 35 filiales (y compris les succursales)
- 305.000 km de profilés extrudés
- 2.813 collaborateurs (ETP)
- 240.000 tonnes de compounds produites
- 1.900 outils d'extrusion activement utilisés



France - fenêtres Zendow avec volets Kiuzo

MANAGEMENT TEAM

Tom Debusschere, Président Executive Team
CEO

Philippe Maeckelberghe,
Membre du Executive Team
CFO

Lieven Vandendriessche,
Membre du Executive Team
VP Operations

Ann Bataillie, Secrétaire Executive Team
Directeur Affaires Juridiques

Bruno Deboutte
Directeur Marketing Produits de Construction

Marc Michels
Directeur Ressources Humaines

Filip Vandenweghe
Directeur Marketing Fenestration Europe
(depuis le 01.05.09)

AUDITEUR INTERNE

Steven Powell
Directeur Audit Interne

COMMISSAIRE

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl,
représentée par M. Marc Van Hoecke

LEADERSHIP TEAM

Xavier Costenoble
Directeur Compound (depuis le 01.07.08)

Ludo Debever
Corporate Communications Manager

Peter Degrande
Product Development Manager

Henk Demets
Directeur Investments & Operations Hooglede

Geert Demeurisse
Directeur Technology & Research

Filip Levrau
Directeur Corporate ICT

Martin Rosocha
Directeur Business Development

Michel Strypstein
Directeur Risk & Credit

Bernard Vanderper
Directeur Benelux

Karel Vandoorne
Directeur Marketing Fenestration (jusqu'au 30.04.09)

Guido Vanhalst
Directeur Consolidation & Controlling

Hugo Vanhoudt
Corporate Manufacturing Manager

Frans Van Vaerenbergh
Directeur Compound (jusqu'au 30.06.08)
Directeur Strategic Projects (depuis le 01.07.08)

David Vermeersch
Business Planning Manager

Ergun Cicekci
Directeur Ege Profil AS (Turquie)

Stephan Coester
Directeur Inoutic/Deceuninck GmbH (Allemagne)

Antonio Escobar
Directeur Deceuninck SA Sucursal en España
(Espagne)

Tomas Klima
Directeur Deceuninck spol. s r.o. (Tchéquie)

Elena Marica
Directeur Deceuninck Romania SRL
(Roumanie)

Volker Guth
Directeur Deceuninck Rus OOO (Russie)

Mark Parrish
Directeur Deceuninck North America LLC
(États-Unis)

Alain Swyngedaew
Directeur Deceuninck Ltd. (Royaume-Uni)

Paul Van Wambeke
Directeur Deceuninck SAS (France)

Przemyslaw Zdziebkowski
Directeur Deceuninck Polska Sp. z o.o.
(Pologne)

Corporate Governance

GÉNÉRALITÉS

Cette partie résume les règles et principes selon lesquels la Corporate Governance (bonne gouvernance d'entreprise) de la société est organisée conformément à la loi belge sur les sociétés, aux statuts de la société et à la Charte de Corporate Governance de l'entreprise.

Le conseil d'administration a adopté sa Charte de gouvernance d'entreprise. Il la révisera en temps utile et y apportera les modifications qu'il estime nécessaires. La Charte peut être gratuitement consultée sur le site Internet www.deceuninck.com et au siège social de l'entreprise.

La Charte de Corporate Governance de l'entreprise a été adoptée conformément aux recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise qui a été publié le 9 décembre 2004 par la Commission de Corporate Governance. Au cours de l'année 2009, le conseil d'administration évaluera sa politique de gouvernance d'entreprise et la Charte en se fondant sur la nouvelle version du Code qui a été publiée le 12 mars 2009 (le Code 2009) et y apportera des modifications, si nécessaire.

Le Code repose sur un système de « mise en œuvre ou d'explication » (« comply or explain ») : les entreprises belges cotées en Bourse doivent se conformer au Code mais peuvent déroger aux dispositions et directives qui y sont visées (mais doivent respecter les principes) à la condition qu'elles motivent une telle dérogation.

Le conseil d'administration de l'entreprise respecte le Code belge de Corporate Governance mais estime que la dérogation visée ci-dessous est justifiée vu la situation particulière de l'entreprise.

EXIGENCE D'INDÉPENDANCE

L'indépendance des administrateurs est évaluée sur la base de différents critères, dont : « ... le critère qu'il/elle ne peut avoir exercé plus de trois mandats d'administrateur non exécutif au sein du conseil d'administration de la société, sauf si le conseil d'administration estime qu'un nombre de mandats supérieur à trois ne met pas en péril l'indépendance de cet administrateur ». Un seul administrateur ne satisfait pas à cette condition, car il fait partie du conseil d'administration depuis plus de trois mandats.

La formation et l'expérience professionnelle de cet administrateur sont toutefois considérées comme une plus-value absolue pour la société. Durant cette période, cet administrateur a acquis une telle connaissance du Groupe et de ses produits, ses procédés et ses structures que son absence au conseil d'administration constituerait une perte importante pour la société.

La société modifiera ce point de vue en temps utile afin de satisfaire aux dispositions de la loi du 17 décembre 2008 et au Code 2009.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION

Conformément au Code, la Charte de gouvernance d'entreprise stipule que le comité de rémunération et de nomination doit se composer de trois administrateurs au minimum, tous ses membres étant en principe des administrateurs non exécutifs. En 2008, le CEO de l'époque siégeait au comité de rémunération et de nomination dans le cadre de sa mission relative à la rémunération du team exécutif et des autres membres du conseil d'administration de la société.

Conformément au Code et à la Charte, la majorité des membres du comité de rémunération et de nomination doivent être des administrateurs indépendants. Le comité se compose actuellement de quatre membres dont deux sont administrateurs indépendants. Pour les missions n'ayant pas trait à la rémunération des membres du team exécutif et des autres membres de la direction, le comité se compose actuellement de trois membres dont deux administrateurs indépendants. Cette situation ne pose actuellement aucun problème d'indépendance ou de conflit d'intérêts.

TAUX DE PRÉSENCE

Le taux de présence des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et des comités n'est pas communiqué individuellement mais globalement. Le conseil d'administration estime que, vu le fait que tous les administrateurs sont généralement présents au conseil d'administration, la publication des présences individuelles n'apporte aucune plus-value pour les investisseurs/actionnaires.

LA PUBLICATION DU MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AUTRES AVANTAGES OCTROYÉS AUX ADMINISTRATEURS SUR UNE BASE INDIVIDUELLE ET AUX MEMBRES DU TEAM EXÉCUTIF SUR UNE BASE GLOBALE

La société applique autant que possible les recommandations du Code. Pour ce qui est de la publication des rémunérations sur une base individuelle, elle estime que la communication des montants individuels n'apporte aucune valeur ajoutée aux investisseurs/actionnaires. Elle craint que cette communication entraîne plutôt l'effet inverse, l'information pouvant être utilisée à des fins malveillantes via d'autres canaux. Une telle communication peut même porter préjudice aux personnes concernées. Cette position est d'ailleurs celle exprimée dans l'avis rendu le 8 décembre 2005 par la Commission de protection de la vie privée quant aux projets et propositions de loi visant à imposer la publicité des rémunérations individuelles d'administrateurs de sociétés cotées en Bourse (Chambre des Représentants de Belgique, 2005-2006, DOC 51 1505/003). La communication des montants globaux des rémunérations des administrateurs, du team exécutif et du team de management offre aux actionnaires une opportunité suffisante de se forger une opinion sur l'influence des rémunérations sur la position, l'exploitation et les résultats de la société. Cette matière revêt en outre un caractère évolutif et la société examine annuellement sur cette base la communication éventuelle du montant des rémunérations individuelles comme le recommande le Code. Le conseil d'administration de la société a décidé de communiquer une fois de plus un montant global pour l'exercice écoulé.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Contrairement aux recommandations du Code, la Charte ne prévoit pas que les actionnaires détenant un pourcentage d'actions représentant au moins 5% du capital puissent soumettre des propositions à l'assemblée générale des actionnaires. Conformément au Code belge des sociétés (article 532), les actionnaires détenant plus de 20% des actions de la société peuvent convoquer une assemblée générale des actionnaires. Eu égard à la taille de la société, un pourcentage supérieur à 5% n'a pas été retenu.

PRATIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNIONS

Le conseil d'administration s'est réuni 18 fois en 2008, dont 6 fois par téléphone.

Tous les administrateurs étaient présents aux 12 réunions. Un administrateur à chacun des conseils de 19 juin, 29 juillet, 18 août, 19 septembre et 25 novembre était excusé. Deux administrateurs ont été excusés lors de la réunion du 2 septembre. Comme tel est le cas chaque année, une réunion s'est tenue en l'absence de l'administrateur délégué après la réunion du 5 décembre 2008.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la société compte actuellement 8 membres.

Le 6 février 2009, M. Arnold Deceuninck, représentant fixe de R.A.M. Comm. SCA, a été remplacé à son poste de président du conseil d'administration par M. Pierre Alain De Smedt. Lors de l'assemblée générale du 12 mai 2009, il sera proposé de renommer M. Pierre Alain De Smedt en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et de la Charte de gouvernance d'entreprise de la société et de nommer Tom Debusschere Comm. SCS, avec représentant permanent M. Tom Debusschere, au poste d'administrateur exécutif pour une période de 4 ans.



TOM DEBUSSCHERE
CEO

Monsieur Tom Debusschere est titulaire du diplôme d'ingénieur civil en électromécanique de l'Université de Gand ainsi que du diplôme de post-graduat d'ingénieur industriel. Il a débuté sa carrière chez Deceuninck en 1992 comme Responsable Logistique. À partir de 1995, il a travaillé neuf ans auprès de la filiale américaine Dayton Technologies où il a gravi les échelons jusqu'au poste de Vice President Operations. En 2004, il a opté pour le groupe belge Unilin en qualité de Président de la division Décor. En 2008, il a réintégré le groupe Deceuninck et a occupé le poste de VP Marketing & Sales. Il est devenu CEO du Groupe au mois de février 2009.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SE COMPOSE ACTUELLEMENT COMME SUIT :

				FIN DE MANDAT
PRÉSIDENT	PIERRE ALAIN DE SMEDT*	ADMINISTRATEUR DE BELGACOM SA, AVIS EUROPE PLC, ALCOPA SA ET PRÉSIDENT DE L'ASBL FEBIAC	MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION	2009
VICE-PRÉSIDENT	ARNOLD DECEUNINCK** REPRÉSENTANT PERMANENT DE R.A.M. SCA	ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS	MEMBRE DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION	2011
VICE-PRÉSIDENT	WILLY DECEUNINCK** REPRÉSENTANT PERMANENT DE T.R.D. SCA	ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS	MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT	2011
ADMINISTRATEUR	FRANÇOIS GILLET**	DIRECTEUR DE SOFINA SA ET ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF DE COLRUYT, DOLMEN COMPUTER APPLICATIONS, LUXEMPART, KREDYT BANK POLOGNE ET DE FONDS PRIVATE EQUITY (ENTRE AUTRES)		2010
ADMINISTRATEUR	SOPHIE MALARME-LECLOUX**	COLLABORATRICE DE DIRECTION CHEZ SOFINA SA		2010
ADMINISTRATEUR	CLEMENT DE MEERSMAN***	ADMINISTRATEUR DE ROULARTA MEDIA GROUP SA, D'ELIA ASSET SA ET ELIA SYSTEM OPERATOR SA	MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT	2011
ADMINISTRATEUR	HERWIG BAMELIS* REPRÉSENTANT PERMANENT DE HBM CONSULT SPRL		PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION	2011
ADMINISTRATEUR	GERHARD ROOZE*	ADMINISTRATEUR DE LA BANQUE DEGROOF SA ET DEGROOF & CO SA	PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT	2011
SECRÉTAIRE				
ANN BATAILLIE, DIRECTEUR AFFAIRES JURIDIQUES				

* ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT
 ** REPRÉSENTANT DE L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE
 *** ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF (ÉTAIT ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF JUSQU'AU 6 FÉVRIER 2009)

COMITÉS

Comité d'audit

Le conseil d'administration a créé un comité d'audit ; Gerhard Rooze en assure actuellement la présidence. En 2008, le comité d'audit s'est réuni 5 fois. Tous les membres étaient présents à 3 réunions. Un membre était excusé lors de la réunion du 11 mars et deux membres étaient excusés lors de la réunion du 29 juillet.

Comité de rémunération et de nomination

Le comité de rémunération et de nomination s'est réuni 4 fois en 2008. Tous les membres étaient présents à toutes les réunions.

Team exécutif

La société est dirigée par le conseil d'administration, assisté dans sa tâche par un team exécutif qui remplit une mission purement consultative. Le team exécutif n'est pas un team de direction au sens de l'article 524bis du Code belge des sociétés. La tâche du team exécutif consiste à assister la direction de la société et à exercer d'autres responsabilités déléguées par le conseil d'administration conformément aux valeurs, stratégies, lignes politiques, plans et budgets du conseil d'administration.

Le team exécutif se réunit hebdomadairement et se compose actuellement des personnes suivantes :

- Tom Debusschere, CEO,
Président du team exécutif
- Philippe Maeckelberghe, CFO
- Lieven Vandendriessche, VP Operations
- Ann Bataillie, Directeur Affaires Juridiques,
Secrétaire

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Politique de rémunération des administrateurs non exécutifs

Le montant de la rémunération est fixé sur la base des responsabilités et des tâches des administrateurs non exécutifs et du temps qu'ils y consacrent, et ce, conformément aux pratiques courantes sur le marché. Les administrateurs non exécutifs perçoivent un montant fixe de rémunération pour l'exécution de leur mandat pour chaque session du conseil d'administration. L'octroi d'options dans le cadre de plans d'options est évalué annuellement par le conseil d'administration qui se fonde sur l'avis rendu par le comité de rémunération et de nomination. Les administrateurs chargés de tâches et projets particuliers reçoivent une rémunération adaptée à cet effet.

Politique de rémunération du CEO et des membres du team exécutif et des autres membres de la direction (*)

La politique a pour objectif d'attirer, de conserver et de motiver des personnes compétentes et professionnelles. Dès lors, le montant de la rémunération est déterminé en fonction des tâches et responsabilités individuelles. La contribution au développement des activités et des résultats du Groupe représente une part importante de la politique de rémunération. Les membres du team exécutif et de management perçoivent, outre une rémunération fixe, une rémunération variable qui est liée aux performances de la société et aux performances individuelles. Un véhicule de société est également mis à leur disposition et ils sont couverts par une assurance-groupe. Le montant de la rémunération totale est évalué annuellement par le comité de rémunération et de nomination. Au titre de paiement de ses services d'administrateur exécutif, de CEO et de président du team exécutif, l'administrateur exécutif a perçu :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable reposant sur les résultats de la société et sur ses performances individuelles ;
- une cotisation pour les assurances et la retraite, certains avantages complémentaires et des options sur actions.

Le conseil d'administration peut approuver annuellement un plan d'actions en vertu duquel des options sur des actions existantes peuvent être offertes à des administrateurs exécutifs, aux membres du team exécutif et aux autres membres de la direction, dirigeants et autres consultants qui ont largement contribué au succès de l'entreprise.

À l'exception de l'exercice 2006, une attribution annuelle est réalisée depuis 1999. Au mois de décembre 2008, 70.750 ont été attribuées.

Conformément aux modalités approuvées par l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2006, le conseil d'administration a proposé 70.750 options sur actions existantes dont le prix d'exercice est de 2,95 euros.

Rémunération du conseil d'administration en 2008

La rémunération globale des membres du conseil d'administration s'est chiffrée à 1.017.000 euros en 2008. Ce montant inclut les rémunérations supplémentaires octroyées aux administrateurs pour leur présence dans les comités dont ils sont membres et les rémunérations spéciales versées aux administrateurs chargés de missions spécifiques. Aucune option sur action n'a été attribuée aux administrateurs non exécutifs en 2008.

Rémunération des membres du team exécutif et du team de management en 2008

Les membres du team exécutif et du team de management ont perçu une rémunération de 2.996.683 euros, dont 4% de rémunération variable. Cette rémunération variable est octroyée sur la base des prestations individuelles et des résultats obtenus dans les domaines dont ils sont responsables. L'indemnité de fin de carrière est de 343.000 euros et consiste en un plan de pension approuvé de type contributif confié à une compagnie d'assurances externe. Un véhicule de société est également mis à leur disposition. Au cours de l'exercice 2008, 34.500 options sur actions ont été proposées aux membres du team exécutif et de management.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Généralités

Chaque administrateur et chaque membre du team exécutif sont invités à régler leurs intérêts personnels et commerciaux de telle sorte qu'aucun conflit d'intérêts direct ou indirect ne puisse être constaté avec la société. Deceuninck n'est pas informée d'un quelconque conflit d'intérêts éventuel des membres du conseil d'administration et du team exécutif entre une

(*) Les données ci-dessous concernent le comité exécutif & management telle qu'elle se composait lors de l'exercice 2008.

de leurs tâches envers l'émetteur et leurs tâches privées et/ou autres. La Charte de gouvernance d'entreprise de la société dispose que toute transaction entre l'entreprise (ou une de ses filiales) et un administrateur ou dirigeant doit être préalablement approuvée par le conseil d'administration, que cette transaction soit ou non soumise aux règles juridiques en vigueur. Une telle transaction peut uniquement être réalisée dans le respect des conditions conformes aux pratiques du marché.

Conflits d'intérêts des administrateurs

En 2008, deux conflits d'intérêts au sens de l'article 523 du Code belge des sociétés, ont été signalés. Le premier conflit d'intérêts a trait à l'éventuelle désignation d'un établissement financier chargé d'optimiser la structure financière du Groupe. Un administrateur, Monsieur Gerhard Rooze, qui est également administrateur de la Banque Degroof SA, a informé le conseil d'administration qu'un conflit d'intérêts pourrait naître.

Conformément aux dispositions de l'article 523 des lois sur les sociétés commerciales et eu égard au fait que la société est une société cotée en Bourse, il a été demandé à l'administrateur concerné de quitter la réunion pendant la discussion de ce point de l'ordre du jour.

L'administrateur concerné n'a donc participé ni aux délibérations ni au vote. Le deuxième conflit d'intérêts est relatif à la distribution, par le conseil d'administration, d'options sur actions aux cadres et membres de la direction. L'administrateur délégué, Monsieur Clement De Meersman signale qu'il peut exister dans son chef conflit d'intérêts étant donné qu'il en est également bénéficiaire. Conformément aux dispositions de l'article 523 des lois sur les sociétés commerciales et eu égard au fait que la société est une société cotée en Bourse, il a été demandé à l'administrateur concerné de quitter la réunion pendant la discussion de ce point de l'ordre du jour.

L'administrateur concerné n'a donc participé ni aux délibérations ni au vote. Nous vous renvoyons à la page 26 et suivant du présent rapport annuel pour consulter un extrait des procès-verbaux du conseil d'administration.

AUTORISATION D'ACQUÉRIR DES ACTIONS PROPRES

Le conseil d'administration a été autorisé, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2007 et pour une période de 18 mois, à acquérir, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale, en vertu de l'article 620 et suivants

du Code des sociétés, des actions propres par achat ou échange à concurrence du nombre maximum d'actions autorisé et pour un prix compris entre 6 et 40 euros par titre. Par décision de cette même assemblée, le conseil d'administration a également été autorisé à aliéner les actions ainsi acquises sans limitation de temps, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la société, contre soit (i) un prix de 6 euros minimum, c'est-à-dire le prix minimum défini par la fourchette arrêtée pour l'autorisation de rachat d'actions propres, soit (ii) si l'aliénation a lieu dans le cadre des plans d'options sur actions. Dans ce dernier cas, le conseil d'administration est autorisé à aliéner les actions hors Bourse avec l'autorisation des bénéficiaires des plans d'options sur actions. Au cours de l'exercice 2008, il a été procédé au rachat de 45.158 actions. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2006, le conseil d'administration s'est vu confier, pour une période de trois ans, un mandat lui permettant, conformément aux dispositions des articles 620 à 625 et 630 du Code des sociétés, d'acquérir ou de céder des actions propres, des actions préférentielles ou des titres apparentés, pour autant que cette acquisition ou cette cession s'avère nécessaire pour éviter un préjudice majeur potentiel à la société.

CAPITAL AUTORISÉ

Le conseil d'administration a été autorisé, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2008 et pour une durée de cinq ans à compter du 3 juillet 2008, à augmenter le capital souscrit en une ou en plusieurs fois d'un montant de 8.499.000,00 euros au maximum, par souscription en numéraire, apport en nature dans le cadre des limites légales ou incorporation des réserves ou primes d'émission, avec ou sans émission d'actions nouvelles. En cas d'augmentation de capital par apport en numéraire, le conseil d'administration peut, à l'unanimité des voix, restreindre ou supprimer le droit de préemption. Les conditions spécifiques dans lesquelles il peut être fait usage du capital autorisé et les objectifs poursuivis dans ce cadre ont été présentés dans le rapport spécial du 8 avril 2008. Ce rapport peut être consulté sur www.deceuninck.com.

SEGMENTATION PRODUITS

FENESTRATION

Dans la majorité des régions d'Europe, d'Amérique du Nord et de la Chine, le PVC est le matériaux le plus utilisé pour les systèmes de fenêtres dans les constructions résidentielles. Ses excellentes qualités en matière d'isolation tant thermique qu'acoustique, sa longue durée de vie, sa facilité d'entretien, son design esthétique, ses possibilités de recyclage et son bon rapport qualité/prix, sont à la base de ce succès. En 2008, la part de marché du PVC dans les diverses régions du monde est quasi demeurée au même niveau que celui de 2007. Il est généralement admis que, au niveau européen, quelque 25 à 35% des châssis en PVC sont destinés aux nouvelles constructions et que 65 à 75% sont réservés au marché de la rénovation. Le marché de la rénovation résidentielle est traditionnellement moins sensible à la conjoncture que le marché de la nouvelle construction résidentielle. L'évolution du chiffre d'affaires de la division produits Fenestration est fortement soumise à l'activité sur le marché de la construction résidentielle dans les différents pays où Deceuninck est actif. En Europe, la tendance et l'explication de l'évolution peuvent fortement diverger d'un pays à un autre. Ainsi, le lien entre le début de la crise immobilière aux États-Unis et la chute de l'activité au Royaume-Uni et en Espagne n'a pas été fait sentir avant la mi-2008. Au Royaume-Uni, le repli du marché a déjà débuté en 2004 avec la saturation du marché des châssis rénovés alors que l'Espagne connaissait plutôt une correction sur une surchauffe du marché de la construction résidentielle dans les années précédant l'exercice 2008. Depuis le mois de juillet 2008, la crise de l'immobilier a pris des proportions internationales. L'impact de cette crise sur le marché des fenêtres, qui s'inscrit dans une phase plus tardive du processus de construction, n'a été ressenti qu'à partir du 4e trimestre. La plupart des pays européens ne l'ont même ressenti qu'à compter du mois de novembre. Selon Euroconstruct (publication du mois de décembre 2008), il apparaît qu'en Europe occidentale le nombre d'habitations unifamiliales finies a diminué de 18% alors que le nombre d'appartements finis a chuté de 8%. En 2008, le nombre de permis de construire délivrés pour les logements unifamiliaux et les appartements a diminué respectivement de 16 et de près de 30%. Selon Euroconstruct toujours, en Pologne, Tchéquie, Hongrie et Slovaquie le nombre d'habitations unifamiliales et d'appartements finis a augmenté respectivement de 11 et de 23%, et le nombre de permis de construire a chuté, respectivement de 22 et de 7%.

Segmentation produits et activités des divisions de vente régionales



Serbie - fenêtres Inoutic

Efficacité énergétique

La hausse de la demande portant sur des systèmes de fenêtres en PVC pour le secteur de la rénovation a largement compensé la chute de celle liée aux nouvelles constructions. La rénovation est en effet moins sensible à la conjoncture. La hausse des coûts de chauffage et les diverses mesures prises par les pouvoirs publics (subventions, réduction des taux de TVA, crédits peu onéreux) destinées à promouvoir une meilleure isolation du logement afin de réduire l'utilisation de combustibles fossiles toujours plus rares et les émissions de CO₂, ont stimulé la demande. Deceuninck a réagi en commercialisant des systèmes de fenêtres encore plus performants en matière d'isolation. Ainsi, Zendow+, le système à 6 chambres et efficace en termes d'énergie, a été spécialement développé pour les marchés émergents de l'Europe de l'Est. Le système de fenêtre existant pour les maisons passives a encore été amélioré sur la plate-forme Inoutic. Le nouveau système qui présente une profondeur d'encastrement de 96 mm a été distingué en 2008 par le Certificat de la maison passive Dr. Feist décerné par le très réputé Passivhaus Institut (PHI) à Darmstadt (A).

Chiffre d'affaires

La part de la business unit Fenestration dans le chiffre d'affaires consolidés s'élève à 88%. La contraction de la demande aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Espagne a pu être essentiellement compensée jusqu'à la fin du mois d'octobre par les chiffres spectaculaires de croissance enregistrés au Benelux, en France, en Allemagne et dans presque toutes les régions d'Europe Centrale et de l'Ouest (à l'exception de la Pologne). À partir du mois de novembre, la quasi-totalité des marchés a subi les conséquences de la crise financière. La part des systèmes de fenêtres colorés est passée de 30 à 33% sur la plate-forme Zendow.

Deuctone decoroc, la technologie du thermolaquage lancée et brevetée par Deceuninck, a reçu un accueil chaleureux en Allemagne également lors du salon Fensterbau. La division Fenestration a poursuivi la standardisation de sa gamme, ce qui a généré une réduction substantielle de la complexité.

PRODUITS DE CONSTRUCTION

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé dans la business unit Produits de Construction, exprimé en euros, a progressé de 3% au niveau mondial et a même augmenté de plus de 5% sans tenir compte des États-Unis. L'année 2008 a surtout été marquée par la poursuite du développement de Twinsøn, la technologie composite novatrice de l'entreprise. La part de l'assortiment Twinsøn par rapport au chiffre d'affaires global des Produits de Construction a fortement progressé. Depuis 2008, Twinsøn, une technologie notamment appliquée pour les revêtements de sols de terrasses et de façades, a été lancée avec succès dans tous les pays où le Groupe est actif, ce qui a permis au chiffre d'affaires de ce type de produit de progresser de 70%. En une seule année, Deceuninck s'est imposé comme le leader du marché européen dans les produits de bois composite pour la construction (*). Une croissance spectaculaire des profilés en PVC cellulaire Deeplas a également été enregistrée, avec une augmentation en volume de plus de 5%. La demande de barrières acoustiques Cyclefoam est repartie à la hausse et a enregistré une croissance non seulement dans les petits projets industriels (installations de climatisation, départements de recyclage, etc.) mais également dans plusieurs réalisations d'envergure telles le tunnel de Groenendaal le long du Ring bruxellois et les barrières antibruit à Louvain-Schumann le long de la ligne TGV Bruxelles-Cologne. Un volume de produit recyclé, provenant de produits PVC solides déjà utilisés par le consommateur (postconsumer) a augmenté de plus de 70% par rapport à 2007 a été utilisé pour l'ensemble des gammes de produits.

(* Source : AMI (Applied Market Information), March 2008.

Évolution du prix des matières premières

Sur toute l'année 2008, l'indice KI mensuel moyen des résines de PVC a augmenté de 2% par rapport à 2007. Dès lors, les prix des résines de PVC ont grimpé de 66% par rapport à la moyenne mensuelle de l'année de référence qu'est 2003. L'augmentation substantielle des prix du pétrole et, partant, de l'éthylène a engendré, essentiellement durant le troisième trimestre, une forte hausse des prix des matières premières pour le PVC. À la fin de l'année 2008, une chute plutôt limitée a été constatée en dépit du repli marqué des prix du

pétrole et d'une faible demande. Afin de limiter l'impact de la hausse des coûts inhérents aux matières premières, Deceuninck a augmenté ses prix de vente et mené des projets d'amélioration de la productivité de ses sites dans le monde entier. En commercialisant des produits et des matériaux innovants – comme par exemple le matériau composite Twinsøn et les systèmes de fenêtres thermolaqués avec Deuctone decoroc – Deceuninck est parvenu à réduire sa dépendance aux prix très fluctuants (parfois mensuellement) des prix des résines de PVC. Les prix des additifs incorporés à la résine de PVC durant le processus de compoundage ont eux aussi en moyenne suivi l'évolution du prix des résines de PVC en 2008.

ACTIVITÉS DES DIVISIONS DE VENTE RÉGIONALES

EUROPE

Europe de l'Ouest

Deceuninck est parvenu à augmenter son chiffre d'affaires sur tous les marchés, à l'exception du Royaume-Uni et de l'Espagne. La part de l'Europe de l'Ouest dans le chiffre d'affaires consolidé s'élevait à 43% contre 41% en 2007.

Benelux

En 2008, les activités de construction au Benelux sont demeurées au même niveau qu'en 2007. Le recul constaté dans la nouvelle construction résidentielle a été compensé par une augmentation dans le segment de la rénovation et du non résidentiel. Le nombre de permis de construire pour des logements unifamiliaux et des immeubles d'appartements est, contrairement aux Pays-Bas, s'est maintenu en Belgique. Les résultats de l'enquête annuelle menée par la revue professionnelle Verstandig Bouwen à l'occasion Batibouw démontrent que, pour la première fois de son histoire, le PVC en 2008, est, le matériau privilégié, tant en Flandre qu'en Wallonie, pour l'achat de nouveaux châssis pour les constructions neuves comme pour les rénovations. L'excellent rapport prix/performance d'isolation et les possibilités actuelles offertes par le PVC en matière de profilage mince et de coloris ont contribué à ce résultat remarquable. Grâce à une politique fructueuse en matière « d'acquisition » de nouveaux clients, l'organe de vente du Benelux est parvenu à renforcer sa part de marché. Une croissance remarquable du chiffre d'affaires a essentiellement été constatée dans le segment des systèmes de fenêtres. Le succès de la campagne « Ne jetez pas l'argent par les fenêtres »

(www.nejetezpaslargentparlesfenetres.be) a été une réussite en Belgique. Grâce à cette campagne, la demande de châssis de la gamme Zendow a augmenté.

Le repli de la demande de profilés de construction en PVC a pu être largement compensé par le succès des produits innovants en bois composite, Twinsøn. Une formation intensive des installateurs des produits Twinsøn a eu l'effet escompté et a engendré une hausse à deux chiffres du volume vendu.

Allemagne

Pour Inoutic/Deceuninck GmbH, l'année 2008 a été intégralement placée sous le signe de la réorientation, tant en matière commerciale qu'opérationnelle. Inoutic/Deceuninck GmbH a de nouveau pu présenter des chiffres de croissance et a enregistré des résultats supérieurs aux indices macroéconomiques applicables à la nouvelle construction résidentielle. La hausse du chiffre d'affaires est essentiellement due à l'augmentation de la demande émanant du segment de la rénovation et non résidentiel. À compter du mois de novembre, l'Allemagne a également dû faire face à un repli économique. La nouvelle approche marketing a été pour la première fois dévoilée au public de professionnels lors de la bourse biennale, Fensterbau, qui se tient à Nuremberg. Le « book of innovations », le lancement du concept Point of Sales « Inoutic Studio » et la commercialisation des applications de bois composite Twinsøn, ont été intégrés dans un nouveau concept de stand. La nouvelle approche a recueilli un franc succès auprès des nombreux visiteurs professionnels. La nouvelle structure bicéphale du marketing, à savoir les business units Fenestration et Produits de Construction, a été élaborée. La structure de vente a été remodelée dans la région A-A-S et dans les pays des Balkans. Pour la première fois, le product management à Gits et à Bogen est assuré conjointement et a déjà fourni une contribution importante à l'approche de la plate-forme pour les systèmes de fenêtres européens et les produits connexes, notamment avec la gamme PROtex de coffres de volets roulants.

Sur le plan opérationnel, le projet « Local-for-Local » était mis en œuvre à partir du mois de mars. Un tiers du volume de production et de distribution était rapproché du marché final grâce au déménagement vers les sites implantés en Pologne, en Russie et en Tchéquie. De plus, l'extrusion de propres joints TPE a débuté à Bogen à la mi-2008 et la capacité d'injection a été élargie, ce qui permet au Groupe Deceuninck de produire une part nettement plus élevée par ses propres moyens. Il convient par ailleurs de noter la transition à un compound à base d'un stabilisant CaZn

et l'introduction de primers à base d'eau dans le département de plaxage. Depuis 2008, la fabrication des outils d'extrusion à Bogen (D) fait partie intégrante de Deceuninck Tooling Technologies (DTT). Les projets d'amélioration logistique ont enfin permis d'augmenter la qualité du service à la clientèle au cours du deuxième semestre déjà.

France

Pour la première fois après 4 années de croissance durable, l'activité de la construction a connu un repli en France. La nouvelle construction résidentielle est celle qui a le plus souffert. Sur la base des chiffres communiqués par les entreprises de construction, regroupées sous la bannière de l'Union des Maisons Françaises, la vente des nouvelles constructions individuelles a chuté de 23% en 2008 et la vente des appartements privés et publics de 30 et 40%, respectivement. Le nombre de permis de construire délivré pour les nouvelles constructions résidentielles a chuté de 16,7%. Les activités de rénovation, qui représentent en France quelque 50% des activités de construction résidentielle, sont demeurées au même niveau grâce au taux réduit de TVA de 5,5%.

En 2008, le Groupe Deceuninck est parvenu à augmenter encore son chiffre d'affaires en France – après l'année 2007 fructueuse – en dépit d'un climat macroéconomique difficile. La croissance organique substantielle des activités de Deceuninck SAS à Roye, d'une part, et le volume de production atteint par la filiale allemande Inoutic/Deceuninck GmbH par le biais de l'acquisition des activités d'extrusion du groupe Atrya à la fin de l'année 2007, d'autre part, ont contribué à cette augmentation. Le chiffre d'affaires réalisé par Deceuninck SAS via le concept de franchise « Les Menuisiers Pévécistes » a enregistré une croissance à deux chiffres. Le réseau a été complété de 13 nouveaux points de ventes alors que plusieurs points de ventes moins performants ont été fermés. À la fin de l'année 2008, 95 magasins étaient actifs. Une forte croissance de la gamme colorée de système de fenêtre Deuctone, la commercialisation de nouveaux produits dans les gammes des volets décoratifs, Kiuzo, et des coffres de volets roulants, Storbox, et une croissance importante des applications de bois composite Twinsøn ont été à la base de la croissance organique spectaculaire de Deceuninck SAS. En dépit d'une complexité croissante, la productivité des départements opérationnels est maintenue. De nombreuses mesures d'optimisation des coûts ont été mises en œuvre et ont rapidement permis d'atteindre la réduction poursuivie des coûts. Le site de production de Roye a ainsi de nouveau fait honneur à son statut d'un des sites les plus performants du groupe en 2008.

Royaume-Uni

En 2008, l'activité dans la construction résidentielle au Royaume-Uni et en Irlande a atteint un taux plancher historique suite à la crise des crédits et la chute des prix de l'immobilier. La compensation espérée de la perte dans le secteur privé via le projet « Decent Homes for all » n'a été que partiellement réalisée. Par ailleurs, le thème de l'efficacité énergétique a été au centre des préoccupations au Royaume-Uni, et ce, tant dans le secteur résidentiel que non-résidentiel (bâtiments scolaires, hôpitaux). Des campagnes des pouvoirs publics ont attiré l'attention des autorités et des consommateurs sur le fait qu'une meilleure isolation pouvait réduire substantiellement les coûts inhérents au chauffage. Les producteurs de châssis Deceuninck ont réagi et ont engrangé un succès significatif avec leurs châssis de classe A, à savoir la classe d'isolation la plus élevée. Des nouvelles positives ont été communiquées sur le plan de l'écologie. Au mois de juin 2008, le « Green Guide to Specification » a été publié. Ce guide vert a pour objectif de promouvoir des matériaux respectueux de l'environnement dans le cadre des adjudications publiques. Les châssis en PVC et les produits de bardage ont obtenu les classements les plus élevés, de A à A+, pour toutes les applications. Dans le segment des Produits de Construction, à savoir essentiellement les profilés en PVC cellulaire pour les façades, Deceuninck est parvenu à renforcer sa position sur le marché grâce à sa renommée de producteur de qualité et sa réputation de fournisseur fiable. En termes opérationnels, une réduction substantielle de la complexité a permis d'améliorer clairement la productivité. Le niveau de service déjà élevé aux fabricants de châssis et aux professionnels de la construction pouvait encore être amélioré.

Divers

Depuis le début de l'année 2008, la filiale espagnole de Deceuninck est exploitée à Borox, à proximité de Madrid. En 2008, le marché espagnol et portugais de la construction résidentielle a été confronté à un repli conséquent de l'activité après des années de haute conjoncture. Au cours de l'année, la situation s'est essentiellement détériorée après les élections en Espagne du 9 mars. La crise financière mondiale alors en pleine expansion n'a pas été sans effet sur le marché de l'immobilier espagnol et portugais. Grâce à un renforcement de sa position sur le marché, Deceuninck est parvenu à enregistrer des performances supérieures à la moyenne du marché. Il convient de souligner la forte demande de produits Twinsøn dans la gamme des produits de construction. En Italie, par contre, le chiffre d'affaires a augmenté

spectaculeusement. Deceuninck doit notamment ce résultat à la constitution de l'équipe de vente italienne qui couvre ainsi tout le pays.

Europe de l'Est

Le chiffre d'affaires enregistré en Europe de l'Est a légèrement augmenté en 2008. La part de l'Europe de l'Est dans le chiffre d'affaires consolidé s'élevait à 30%.

Nouveaux états membres depuis 2004

Il s'agit ici principalement des Pays Baltes, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Tchéquie. À l'exception de la Pologne et des Pays Baltes, la demande de châssis en PVC et de profilés de construction en PVC est demeurée positive durant les 10 premiers mois de l'année et a engendré une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires dans la quasi-totalité des pays. Durant le dernier trimestre, la crise mondiale de l'immobilier a également touché cette région. En Pologne, les activités de vente et de marketing ont été intégrées au sein d'une organisation de vente uniformisée.

Il convient de mettre en exergue le succès du « Profiprogramm », un concept Point-of-Sales qui promouvait l'installation des produits Deceuninck. Le nombre d'installateurs recrutés a augmenté de près de 50% en 2008. Deceuninck Spol à Popuvky (CZ) a élargi sa gamme avec Zendow+, un système de fenêtre avec des profilés à six chambres, qui répond encore mieux à la demande locale de châssis garantissant une bonne isolation thermique. Jusqu'à la fin du mois d'octobre, la filiale tchèque qui est active sur le marché tchèque, slovaque et hongrois, a présenté une croissance à deux chiffres. À compter du mois de novembre, ces marchés ont également souffert de la crise immobilière mondiale.

Une hausse spectaculaire de la demande de produits Twinsøn a été constatée sur l'ensemble de l'Europe centrale. Après des années de forte croissance, le marché roumain des châssis a également subi le contrecoup de la crise financière. Durant le premier semestre, Deceuninck Roumanie a enregistré une croissance à deux chiffres ; l'évolution de ce même chiffre d'affaires a été réduit au cours du second semestre. On espère que les projets des pouvoirs publics offrant une aide financière afin d'améliorer l'isolation des logements, et qui ont été approuvés par le gouvernement roumain en 2008, permettront d'inverser cette tendance à la baisse. Suite au projet « Local-for-Local » (voir Allemagne), la capacité d'extrusion et de plaxage des sites de Poznan (PL) et de Popuvky (Tchéquie) a été augmentée. Au mois de mai, Deceuninck Polska était

récompensée du titre de « Employeur de l'année ».

Russie, Ukraine, Balkans et autres

Deceuninck Russie peut de nouveau se réjouir d'une année fructueuse. Jusqu'à la fin du mois d'octobre, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse supérieure à 20%. À partir du mois de novembre, la demande a également été touchée de plein fouet par la récession mondiale. Sur un plan opérationnel, l'année 2008 était une année charnière pour Deceuninck Russie. Pour la première fois, le volume vendu a été couvert par la capacité propre d'extrusion. À la fin de l'année 2008, une installation propre de compoundage a été mise en service. Parmi tous les pays de cette région, l'Ukraine a été celui le plus touché par la crise économique. Les effets de la crise économique ont été ressentis dès le début de l'année en raison d'un contexte politique difficile. La demande des produits Deceuninck a été forte durant toute l'année dans tous les pays de l'ex-Yougoslavie. Deceuninck y possède une organisation locale de vente se composant de magasins locaux permettant de répondre rapidement aux besoins spécifiques de chaque pays. Grâce à une hausse du chiffre d'affaires de 75%, Deceuninck est parvenu à élargir sa position sur le marché.

TURQUIE

Ege Profil a rapidement dû faire face aux conséquences d'un climat macroéconomique difficile. Le ralentissement de la croissance avait déjà été décelé à la fin de l'année 2007. À la fin du mois de septembre, la crise financière mondiale a engendré une dévaluation de la lire turque par rapport à l'euro et au dollar de 25 et 30%, respectivement. La faible confiance des consommateurs et des entrepreneurs a rapidement provoqué une chute de la demande. En dépit du contexte macroéconomique difficile, Ege Profil est parvenu à augmenter le volume vendu en 2008. Ege Profil doit essentiellement cette augmentation de volume à une hausse substantielle du volume dans les régions d'exportation durant les 10 premiers mois de l'exercice 2008. Le volume vendu sur le marché turc local est demeuré stable, la demande de profilés blancs a légèrement baissé, alors que le chiffre d'affaires des systèmes de fenêtres colorés a de nouveau enregistré une croissance à deux chiffres. Sur un plan opérationnel, l'attention a été focalisée sur l'achèvement et la mise en service du nouveau site de production de Winsa à Sarimese. De plus, la capacité de plaxage et de production de joints TPE a été nettement augmentée sur les deux sites. Après Winsa, le site de production d'Ege Profil à Izmir est passé au cours

de l'année 2008 à un nouveau stabilisant CaZn plus écologique. En 2008, l'usine d'Ege à Izmir, certifiée conformément à la norme environnementale ISO 14000 et à la norme de sécurité OHSAS 18000, était récompensée du prix « Environment Award for the Aegean Region 2008 ».

ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, la chute du prix des maisons associée aux conséquences de la crise des crédits et à la baisse de la confiance des consommateurs et des entrepreneurs a lourdement pesé en 2008 sur les activités tant dans la nouvelle construction résidentielle que dans la rénovation. Le nombre de nouvelles constructions résidentielles commencées a donc chuté de 33% par rapport à 2007 alors que le nombre de permis de construire délivré au cours de cette même année a chuté de 36% pour atteindre un taux plancher historique. En 2008, 893.000 (*) permis ont été délivrés pour la nouvelle construction d'habitations unifamiliales et d'appartements alors que 2.155.000 (*) permis avaient été délivrés durant l'excellente année 2005. L'activité dans le secteur de la rénovation est également en recul mais dans une moindre mesure que la nouvelle construction résidentielle. Le segment de la rénovation a permis de limiter la contraction du chiffre d'affaires de Deceuninck North America (DNA) à une chute de 22%. Exprimé en euro, cela représente un recul de 27%. Dans sa stratégie de marketing, DNA a promu la marque Deceuninck auprès des maîtres d'œuvre, des entreprises de construction, des architectes et des utilisateurs finaux, essentiellement, et a mis l'accent sur l'efficacité énergétique des systèmes de fenêtres et portes avec le projet Energex. Dans la gamme des profilés de construction, DNA a réorganisé et renouvelé sa palette de produits sous la marque générique Kodiak (www.kodiakbuildingproducts.com). Les sites de production ont été rationalisés. Une rationalisation des diverses formules des compounds a débouché sur une palette de coloris commune. De plus, les formules des matières premières ont été optimisées en matière d'inaltérabilité des couleurs, de résistance à l'usure et au feu. DNA souhaite ainsi positionner ses châssis dans le segment de marché à haute valeur ajoutée. DNA a complété son arsenal de brevets et son châssis « tempête » a passé avec succès les tests de l'ASTM « Zone 4 ». Enfin, DNA a reçu pour la deuxième année consécutive le prix « 2008 Excellence in Pretreatment Award » pour les efforts qu'elle a consentis en matière de respect de l'environnement.

(*) Source : NAHB (National Association of Home Builders).

Développement durable

Par ses activités et ses produits, Deceuninck entend contribuer au progrès économique, social et écologique de la société au niveau mondial.

PROGRÈS ÉCONOMIQUE

INVESTISSEMENTS

En 2008, des investissements représentant un montant de 35,4 millions d'euros ont été réalisés dans le monde entier. Il s'agit essentiellement d'investissements inhérents à l'extension des bâtiments et des machines.

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

L'innovation dans le domaine des matériaux et des technologies constitue la base de la stratégie de recherche de Deceuninck. Dans ce cadre, la réponse aux nouveaux besoins et tendances de notre société occupe une position centrale. Deceuninck recherche constamment des projets relatifs à de nouveaux produits et applications. Le suivi permanent de l'évolution des nouveaux produits et applications est une des points prioritaires de la politique quotidienne du management de Deceuninck. Selon la méthode de calcul de Frascati, Deceuninck consacre annuellement 2% de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement. Les recherches portent principalement sur des matériaux, procédés et technologies nouveaux et sur l'optimisation d'applications et de procédés existants. L'accumulation du savoir-faire en la matière se traduit par l'amélioration et la création de nouveaux produits. Outre les améliorations incrémentales quotidiennes, Deceuninck a pour objectif de se différencier dans sa gamme de châssis en ajoutant des fonctionnalités et propriétés nouvelles et améliorées afin de consolider sa position concurrentielle sur le marché, et ce, non seulement par rapport à ses concurrents dans le secteur du PVC mais également par rapport aux matériaux concurrents tels l'aluminium et le bois. De plus, Deceuninck souhaite distinguer davantage encore sa gamme dans le segment des Produits de Construction. En la matière, Deceuninck peut se reposer sur son expertise de longue date en matière de production de compound PVC et de traitement du PVC par le biais de l'extrusion.

Dans le cadre de sa politique d'innovation, Deceuninck tient compte du fait que les matières premières sont rares et que, par conséquent, il convient de les utiliser parcimonieusement. En 2008, la recherche et le développement se sont donc concentrés sur les matériaux composites. Deceuninck cible ainsi le développement de nouveaux matériaux et tente donc d'être moins dépendante du marché du PVC.

Dans le cadre de l'innovation de produits, l'accent est essentiellement mis sur le développement de nouveaux concepts et applications de construction à haute performance en matière d'efficacité énergétique.

QUALITÉ

Les activités de Deceuninck en Europe et en Turquie ont été certifiées ISO 9001. Deceuninck parvient à se distinguer de ses concurrents par le haut niveau d'exigence qu'il impose à ses produits et à ses services sur le plan de la qualité. En 2008, la nouvelle politique de qualité a été publiée. Dans ce cadre, il a été tenu compte des valeurs de Deceuninck et de l'apport de tous les responsables Qualité dans le monde entier.

Les piliers de la politique de qualité sont les suivants :

- Satisfaction du client
- Normes de qualité
- Orientation qualité
- Organisation apprenante
- Engagement

De plus, la gestion des plaintes a été uniformisée au sein du Groupe. De ce fait, une réponse plus rapide peut être fournie au client et des actions d'amélioration de la production peuvent être initiées de manière plus efficace.

PROGRÈS SOCIAL

RESSOURCES HUMAINES

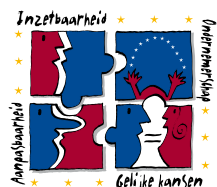
Horizon

Le programme Horizon a pour objectif de développer pour tous les ouvriers une politique de carrière tenant compte de l'âge et de l'employabilité, et dans laquelle l'acquisition de connaissances et de compétences constitue un élément essentiel.

L'acquisition de nouvelles connaissances et compétences est importante pour tous les collaborateurs.

L'organisation apprenante en collaboration avec le FSE (Fonds Social Européen)

Deceuninck entretient depuis plusieurs années une étroite collaboration avec le FSE. Le fonds permet d'accorder davantage d'attention aux



travailleurs peu formés et âgés. Plusieurs formations ont ainsi été assurées en 2008 parallèlement au programme Horizon dans le cadre de « l'excellence d'apprentissage Deceuninck ».

Développement des ressources humaines

La mise en place d'une structure internationale de développement des ressources humaines offre un support à la réalisation des objectifs du Groupe.

PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET SANTÉ

L'engagement et l'expertise des collaborateurs constituent des éléments essentiels du succès de l'entreprise. Le souci de leur sécurité et de leur santé constitue également une priorité absolue.

En 2008, la politique de sécurité a mis l'accent sur le behaviour based safety, un comportement sans danger sur le lieu de travail.

De plus, l'aspect de la sécurité dans le cadre de l'achat de machines, l'installation de nouvelles lignes de production et le traitement des conteneurs de profilés a fait l'objet d'une attention particulière. En Belgique, la formation des responsables de la sécurité était au centre de toutes les préoccupations.

Une excellente collaboration entre les intéressés au niveau tant interne qu'externe en matière de sécurité a également permis d'afficher aucun accident grave en 2008.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Deceuninck considère qu'il est de son devoir d'assumer sa responsabilité sociale dans les régions où l'entreprise est active. Dans ce cadre, Deceuninck a encore soutenu de nombreux projets sociétaux, sociaux et socioculturels en 2008.

PROGRÈS ÉCOLOGIQUE

Qu'il s'agisse de ses produits, de ses matériaux ou de ses procédés, Deceuninck veut contribuer à une réduction de l'impact sur l'écosystème, à la fois chez le consommateur et dans les unités opérationnelles de l'entreprise. Sur le plan opérationnel, par rapport aux autres secteurs industriels, l'impact sur l'écosystème est déjà limité par la nature du procédé de transformation.

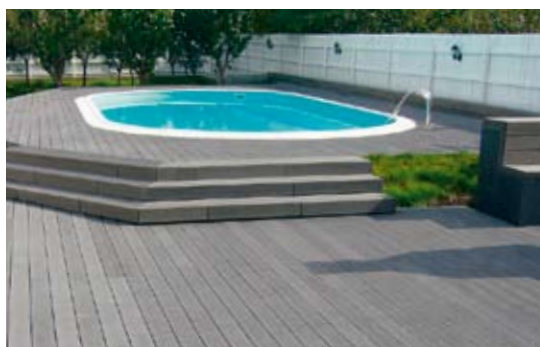
ECODESIGN – EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Lors du développement de nouvelles gammes de fenêtres et de profilés du bâtiment, le Groupe accorde une attention toute particulière à l'efficacité énergétique et aux possibilités de recyclage après utilisation. Ces efforts contribueront de manière importante à une réduction de la consommation énergétique et des émissions de CO₂ causées par la combustion de matières fossiles pour le chauffage des bâtiments.

La dernière génération de gammes de fenêtres PVC en Europe assure une utilisation plus efficace de l'énergie. La moitié des pertes de chaleur enregistrées dans les bâtiments provient en effet des surfaces vitrées et du matériau utilisé pour les châssis. Les nouvelles gammes de fenêtres PVC des plates-formes Zendow et Inoutic répondent à ces normes d'isolation élevées.



Turquie - porte Everest Max



Roumanie - Twins® n -Terrace

COMPOUNDS ÉCOLOGIQUES

Comme convenu dans l'engagement volontaire européen de l'industrie du PVC « Vinyl 2010 », Deceuninck a entamé la mise en œuvre de projets visant à réduire l'impact environnemental. En Allemagne, en Pologne et en Turquie, tous les sites de production de profilés en PVC ont ainsi déjà effectué la transition vers un compound plus écologique. Dans les autres implantations (la Belgique, la France, le Royaume-Uni et la Russie), la transition à ce nouveau stabilisant CaZn a débuté et la transition intégrale devrait avoir lieu en 2009.

RECYCLAGE

Par son engagement dans l'EPPA, Deceuninck a collaboré activement, dans le cadre de Vinyl 2010, au développement des réseaux de collecte de produits en PVC dur après usage – postconsumer – en vue de leur recyclage et de l'utilisation du produit en PVC dur – le recyclat – ainsi obtenu dans l'extrusion de nouveaux profilés de construction en PVC. Le succès de ces initiatives de collecte, mieux connues sous le nom de Recovinyl, dans le reste de l'Europe et de Rewindo en Allemagne a donné lieu à une reconnaissance par de nombreuses autorités nationales et locales des possibilités de recyclage des produits du PVC après usage et, partant, en une modification de leur perception de l'impact du PVC sur l'environnement.

La collaboration de l'industrie dans la collecte et le broyage des produits en PVC dur usagés a un impact important sur le développement des produits chez Deceuninck. Une partie substantielle de ce recyclat est notamment utilisé dans les barrières antibruit Cyclefoam. Le recyclat de qualité supérieure est, avec le recyclat de déchets industriels, transformé depuis plusieurs années déjà en tablettes de

fenêtres intérieures et en profilés de bardage avec apposition d'un film décoratif. Le Groupe travaille désormais également à l'optimisation de l'utilisation des recyclats de déchets industriels et postconsumer dans la fabrication de nouveaux profilés de fenêtres.

PROCÉDÉS

En 2008, le site de production de Deceuninck en Belgique a de nouveau été honoré de la Charte Environnementale de Flandre occidentale (« West-Vlaams Milieucharter ») pour les efforts consentis en matière d'économie d'énergie et de réduction des émissions de solvants. À partir de 2009, la Charte existante sera étendue à la Charte de l'Entreprise Durable qui énonce des principes auxquels Deceuninck souscrit également. De plus, une collecte sélective interne et ciblée des déchets a permis une réutilisation du recyclat et des peintures à l'eau ont été introduites dans le département Thermolaquage.

En Turquie, l'usine d'Ege à Izmir, qui est certifiée conformément à la norme environnementale ISO 14000 et à la norme de sécurité OHSAS 18000, a été récompensée en 2008 du prix « Environment Award for the Aegean Region 2008 ».

Enfin, Deceuninck North America a reçu pour la deuxième année consécutive le prix « 2008 Excellence in Pretreatment Award » pour les efforts qu'elle a consentis en matière de respect de l'environnement, et plus particulièrement pour le traitement des eaux usées. Cette distinction est annuellement remise par BCDES (Butler County Department of Environmental Services) de l'état de l'Ohio.



Thaïlande - fenêtres Inoutic

Caractéristiques des actions Deceuninck

NOMBRE D' ACTIONS

Le capital social (8.499.000 euros) est représenté par 21.550.000 actions. Le nombre d'actions propres, détenues par la société Deceuninck, s'élève à 217.121 au 31 mars 2009.

TYPES D' ACTIONS

Il existe 17.191.368 actions dématérialisées, 3.771.292 actions nominatives et 587.340 actions au porteur.

Les titres au porteur déposés dans un dossier-titres ont été convertis de plein droit au 1er janvier 2008 et n'existent plus que sous forme dématérialisée depuis cette date. Les autres titres au porteur sont eux aussi automatiquement dématérialisés au fur et à mesure de leur dépôt dans des dossiers-titres à partir du 1er janvier 2008. Les titres au porteur non déposés dans un dossier-titres au 1er janvier 2014 seront convertis de plein droit en titres dématérialisés à cette même date.

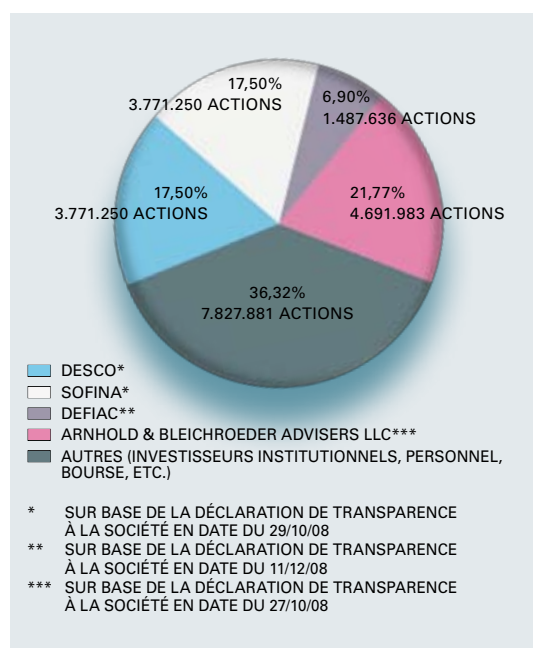
Pour la conversion d'actions nominatives en actions dématérialisées et inversement, il convient de prendre contact avec le Service juridique de Deceuninck SA, Bruggesteeweg 164, 8830 Hooglede-Gits.



États-Unis - terrasse Kodiak

RÉPARTITION DE L' ACTIONNARIAT

Sur la base des dernières notifications de participation, conformément à la loi du 2 mai 2007, il apparaît que l'actionnariat se répartit comme suit :



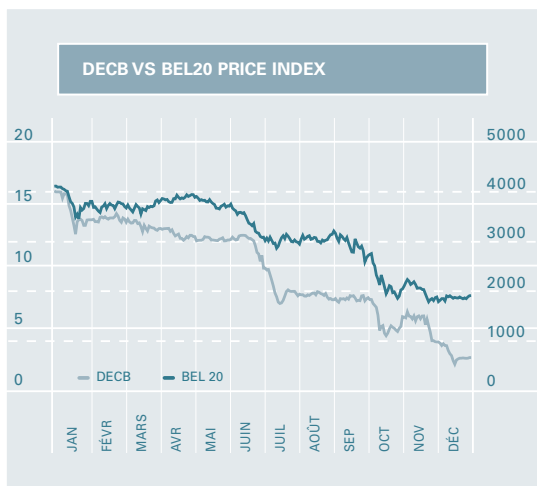
Dans un courrier daté du 21 septembre 2007, Sofina et Desco ont communiqué à la société qu'elles avaient mis fin à leur pacte d'actionnaires du 27 juin 2006 et qu'elles avaient conclu le 27 août 2007 une nouvelle convention relative à leur participation dans Deceuninck SA.

Cette convention constitue une « action de concert » au sens de l'article 7 de l'A.R. du 10 mai 1989 sur la publication des participations importantes dans des sociétés cotées en Bourse mais non au sens de l'article 3, §1, 5° de la Loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition.

Politique actionnariale et dividendes

INFORMATIONS BOURSIÈRES

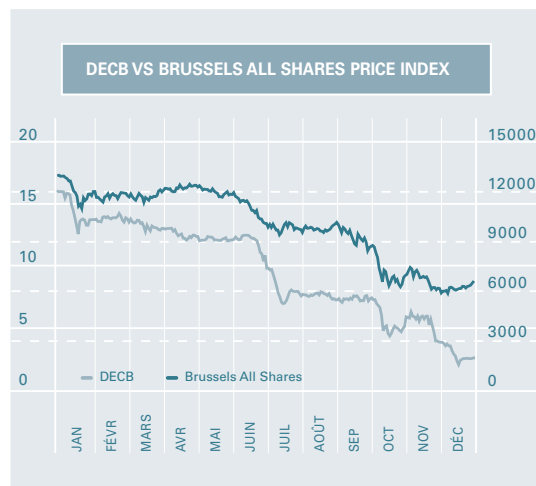
L'action a clôturé l'année calendaire sur une cotation de 2,64 euros le 31 décembre 2008. Deceuninck respecte strictement la législation belge relative à l'information financière devant être communiquée à Euronext et à la Commission bancaire, financière et des assurances.



COTATION EN BOURSE – INDICES BOURSIERS



L'action Deceuninck est cotée sous le code DECB et traitée sur le segment continu d'Euronext Bruxelles. Elle fait partie de l'indice BELSMALL d'Euronext.



CALENDRIER DE L'ACTIONNAIRE

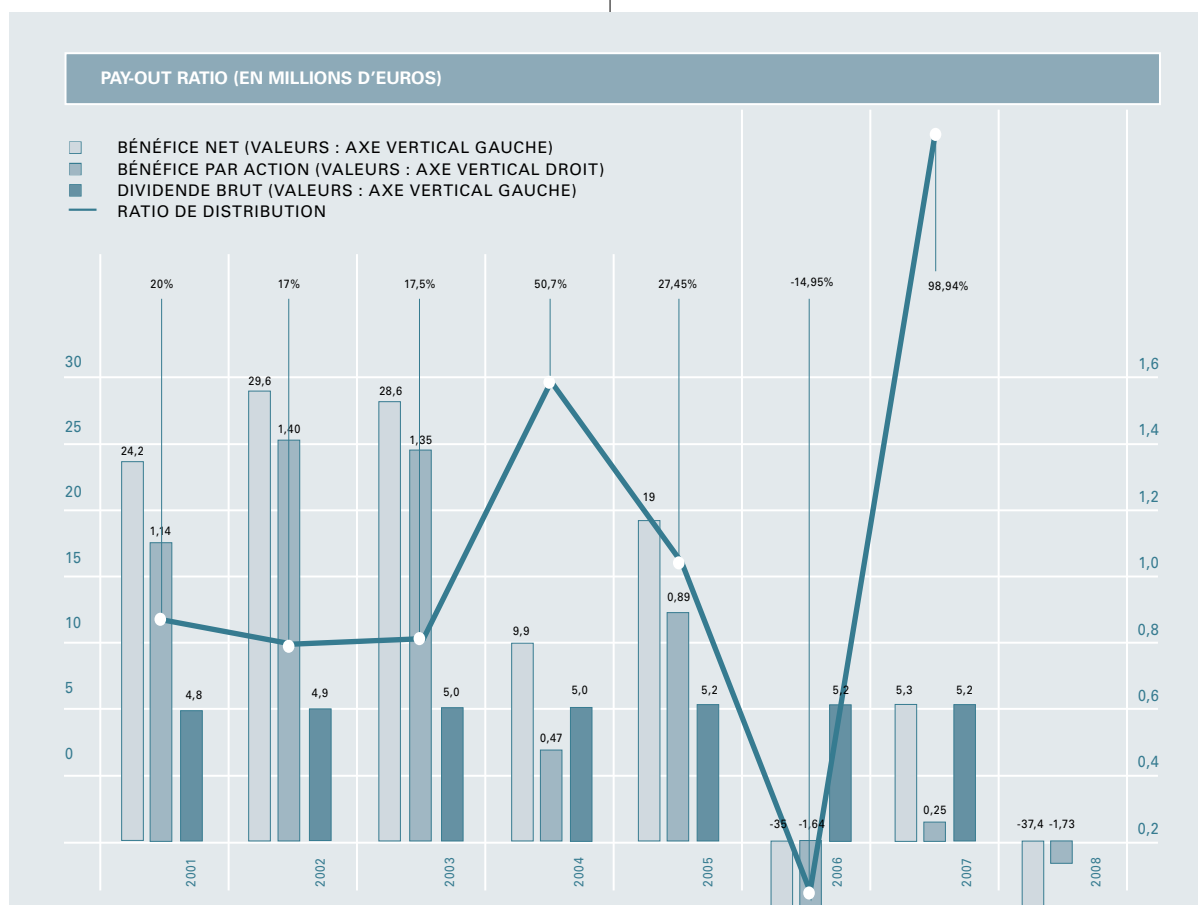
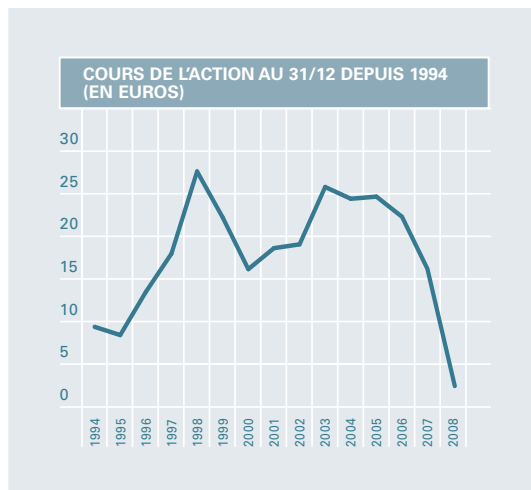
31 MARS 2009	RAPPORT ANNUEL 2008 EN LIGNE
12 MAI 2009	DÉCLARATION INTERMÉDIAIRE DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2009
12 MAI 2009	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES À 11 HEURES
20 AOÛT 2009	PUBLICATION DES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2009
15 OCTOBRE 2009	DÉCLARATION INTERMÉDIAIRE DU 2 ^E SEMESTRE 2009
21 JANVIER 2010	RAPPORT D'ACTIVITÉS 4 ^E TRIMESTRE 2009
18 MARS 2010	PUBLICATION DES RÉSULTATS ANNUELS 2009
11 MAI 2010	DÉCLARATION INTERMÉDIAIRE DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2010
11 MAI 2010	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES À 11 HEURES
19 AOÛT 2010	PUBLICATION DES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2010
14 OCTOBRE 2010	DÉCLARATION INTERMÉDIAIRE DU 2 ^E SEMESTRE 2010

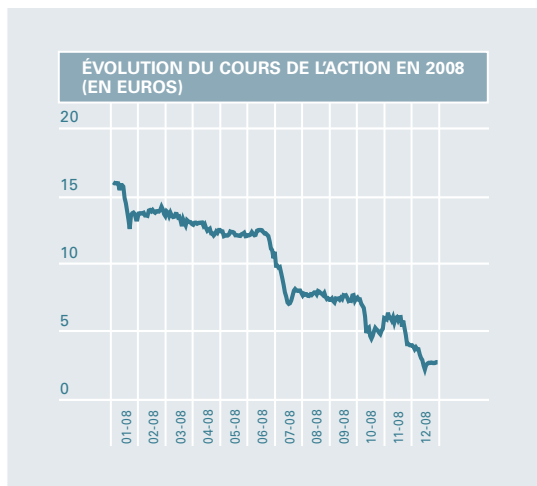
DIVIDENDES

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée des actionnaires de ne pas distribuer de dividendes. L'insécurité financière globale et les faibles résultats imposent à Deceuninck de suivre une politique financière prudente.

ÉVOLUTION DE L'ACTION DECEUNINCK

Le cours de l'action Deceuninck est passé de 16,00 euros au 31 décembre 2007 à 2,64 euros au 31 décembre 2008. Le cours moyen quotidien s'élevait à 8,72 euros en 2008. Le cours minimum a été atteint le 15 décembre 2008 à 2,10 euros et le cours maximum le 2 janvier 2008 à 16,07 euros.

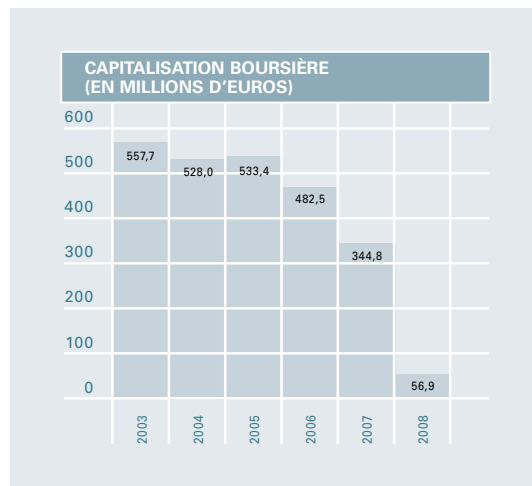




INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET ANALYSTES FINANCIERS

Comme durant les années précédentes, Deceuninck a, en 2008, continuellement informé le monde financier de l'évolution de l'entreprise. Les résultats annuels, semestriels et les déclarations intermédiaires ont été communiqués via un communiqué de presse aux dates prévues et avant l'ouverture de la Bourse. Deceuninck a diffusé des informations relatives à des événements exceptionnels via deux communiqués occasionnels publiés avant l'ouverture de la Bourse. Il s'agissait de la nomination de Philippe Maeckelberghe au poste de CFO et de l'intention de renforcer la structure du bilan. Deceuninck a informé les investisseurs institutionnels belges et étrangers de l'évolution de l'entreprise et des marchés par des entretiens tant individuels que collectifs organisés durant les road shows de Bruxelles, Londres et Paris. Les investisseurs institutionnels ont été reçus à plusieurs reprises au siège central de Hoogdele-Gits par le CEO et le CFO.

L'investisseur privé a quant à lui pu s'informer auprès du stand de Deceuninck durant la manifestation organisée au mois de novembre par la VFB (Fédération flamande des clubs d'investissement et des investisseurs) à l'intention des investisseurs privés.



RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les investisseurs ou actionnaires ou toutes autres personnes souhaitant recevoir un exemplaire du rapport annuel ou d'autres informations financières peuvent prendre contact avec le Département Relations Investisseurs, Bruggesteeweg 164, B-8830 Hoogdele-Gits, ludo.debever@deceuninck.com

La possibilité est également offerte de s'enregistrer via la page relations investisseurs sur le site internet de l'entreprise (www.deceuninck.com).



Espagne - fenêtres Zendow

VERSION CONDENSÉE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE DECEUNINCK SA LE 12 MAI 2009

Les pages qui suivent sont extraites du rapport annuel et des comptes annuels simplifiés de Deceuninck SA. La version intégrale des comptes annuels et du rapport annuel simplifiés sera disponible sur simple demande et publiée sur le site internet dans les délais prévus par le Code des sociétés.

Les comptes annuels et le rapport annuel simplifiés sont établis selon les dispositions légales belges, lesquelles divergent sensiblement des principes comptables IFRS applicables aux états financiers consolidés. Le Commissaire a délivré une attestation sans réserve pour les comptes annuels simplifiés de Deceuninck SA.

RÉSULTATS

Le résultat net de l'exercice 2008 a été réalisé comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
PRODUITS D'EXPLOITATION	281.844	244.462
CHARGES D'EXPLOITATION	-282.318	-241.750
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) D'EXPLOITATION	-474	2.712
REVENUS FINANCIERS	7.727	8.352
CHARGES FINANCIÈRES	-27.759	-29.756
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) COURANT(E) AVANT IMPÔTS	-20.506	-18.692
PRODUITS EXCEPTIONNELS	47.759	1.127
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-4.312	-1.266
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DE L'EXERCICE	22.941	-18.831
PRÉLÈVEMENT SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS	92	87
TRANSFERT AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS	-144	0
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-373	-7
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DE L'EXERCICE	22.516	-18.751
PRÉLÈVEMENT SUR LES RÉSERVES IMMUNISÉES	173	169
TRANSFERT AUX RÉSERVES IMMUNISÉES	-280	0
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DE L'EXERCICE À AFFECTER	22.409	-18.582

Compte tenu du transfert de la succursale polonaise dans Deceuninck Polska Sp. z o.o. au 1er janvier 2008, les produits d'exploitation sont passés de 281,84 millions d'euros à 244,46 millions d'euros.

Ce transfert explique également la baisse des charges d'exploitation de 40,57 millions d'euros, qui a fait passer le bénéfice (+) / la perte (-) d'exploitation de -0,5 million

d'euros l'an passé à 2,71 millions d'euros cette année. Le bénéfice (+) / la perte (-) de l'exercice à affecter se monte à -18,58 millions d'euros de perte contre 22,41 millions d'euros de bénéfice pour l'exercice précédent.

INVESTISSEMENTS

Deceuninck SA a investi 13 millions d'euros. Ces investissements ont été comptabilisés au prix d'achat ou de fabrication (actifs immobilisés produits). Ils ont essentiellement trait à l'achèvement de la construction du nouveau bâtiment administratif et logistique de la filiale espagnole, la transformation d'une tour de compoundage, et l'acquisition d'une ligne d'extrusion de bois.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice 2008 s'est clôturé sur une perte nette non consolidé à affecter de 18,58 millions d'euros. Le bénéfice reporté de l'exercice 2007 s'élève à 19,58 millions d'euros. Le bénéfice à affecter s'élève à 1,00 million d'euros. Le conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice au prochain exercice.

PARTICIPATIONS

Durant l'exercice écoulé, Deceuninck SA a acquis une participation de 20.087 euros dans Deceuninck Italia SRL, dont 10.000 euros ont déjà été versés à la fin décembre 2007.

RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Le nombre total d'actions propres rachetées et conservées en portefeuille au terme de l'exercice se chiffre à 217.121 parts. 45.158 actions ont été rachetées durant l'exercice pour un montant total de 614.414 euros. Les plans d'options sur actions existants n'ont pas donné lieu à l'exercice de droits sur actions en 2008.

Les actions propres représentent actuellement une valeur comptable de 85.629 euros, soit 1,01% du capital souscrit. La valeur brute comptable des actions propres en portefeuille au terme de l'exercice est de 4.411.600 euros, valeur pour laquelle une réserve indisponible « rachat d'actions propres » est retenue.

SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ (AU 31/12/08)

Sur le plan comptable, Deceuninck SA possède une succursale en Espagne (Deceuninck SA-Branch Espagne) et au Portugal (Deceuninck SA-Branch Portugal).

La succursale polonaise a été transférée dans Deceuninck Polska Sp. z o.o. au 1er janvier 2008. La succursale italienne a été transférée dans Deceuninck Italia SRL, constituée au deuxième trimestre 2008.

NOMINATIONS STATUTAIRES

Il sera proposé à l'assemblée générale du 12 mai 2009 de renommer M. Pierre Alain De Smedt en tant qu'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et de la Charte de gouvernance d'entreprise du Groupe et de nommer M. Tom Debusschere en tant qu'administrateur exécutif pour une période de 4 ans.

APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS (ARTICLE 523 DU CODE DES SOCIÉTÉS)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SOUHAITE DÉLIBÉRER ET, LE CAS ÉCHÉANT, DÉCIDER DE L'ATTRIBUTION À UNE INSTITUTION FINANCIÈRE D'UNE MISSION D'OPTIMISATION DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE DECEUNINCK

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration :

A. Conflit d'intérêts

Avant le début de la discussion de ce point, M. Gerhard Rooze, administrateur de la société anonyme Deceuninck, signale qu'il peut exister dans son chef un conflit d'intérêts de nature patrimoniale relatif aux décisions que prendra le conseil d'administration en la matière. La Banque Degroof est, en effet, l'une des institutions financières à qui la mission peut être confiée.

Le conflit d'intérêts résulte du fait que M. Rooze est administrateur de la Banque Degroof.

Le conseil d'administration a pris acte de ce conflit d'intérêts et du fait qu'il a également été signalé au Commissaire de la société par l'administrateur concerné.

Conformément aux dispositions de l'article 523 des lois sur les sociétés commerciales et eu égard au fait que la société fait appel à l'épargne publique, il a été demandé à l'administrateur concerné de quitter la réunion pendant la discussion de ce point de l'ordre du jour. L'administrateur concerné n'a donc participé ni aux délibérations ni au vote.

B. Délibération

Le conseil d'administration délibère et, constatant que les conditions de la proposition de la Banque Degroof sont conformes au marché, décide que la mission est attribuée à la Banque Degroof. Une copie de la proposition de mission est annexée au présent procès-verbal.

Il est précisé que la nature de l'opération consiste à formuler diverses propositions en vue d'optimiser la structure financière de la société.

La justification de cette possible décision réside dans le souci du conseil d'administration à doter durablement la société d'une structure financière optimale.

Les conséquences patrimoniales pour la société résultant de l'attribution de la mission à la Banque Degroof sont minimes compte tenu, d'une part, de la nature de l'opération à laquelle cette décision se rapporte, et des conditions auxquelles la mission est attribuée, d'autre part. Ces conditions ne seront acceptées que si elles sont conformes au marché.

C. Modalités

Les modalités d'une mission sont énoncées dans la lettre de mission figurant en annexe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SOUHAITE PROCÉDER À L'OCTROI D'OPTIONS SUR ACTIONS AUX CADRES, AUX MEMBRES DE LA DIRECTION ET À L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration :

A. Conflit d'intérêts

Avant le début de la discussion de ce point, l'administrateur délégué M. Clement De Meersman signale qu'il peut exister dans son chef un conflit d'intérêts de nature patrimoniale relatif aux décisions que prendra le conseil d'administration en vue de l'octroi d'options sur actions aux cadres, membres de la direction et administrateurs au sens de la loi du 26 mars 1999 relative au plan belge pour l'emploi 1998, étant donné qu'il en est également bénéficiaire. Le conseil d'administration a pris acte de ce conflit d'intérêts et du fait qu'il a également été signalé au Commissaire de la société par l'administrateur concerné. Conformément aux dispositions de l'article 523 des lois sur les sociétés commerciales et eu égard au fait que la société fait appel à l'épargne publique, il a été demandé à l'administrateur concerné de quitter la réunion pendant la discussion de ces points de l'ordre du jour. L'administrateur concerné n'a donc participé ni aux délibérations ni au vote.

B. Délibération

Le conseil d'administration décide de procéder à l'octroi d'options sur actions conformément aux modalités arrêtées par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2006. Une copie du plan d'options sur actions est annexée au présent procès-verbal. Il est précisé que la nature de l'opération consiste à émettre des options d'achat sur actions existantes. Ces options sont réservées aux cadres, aux membres de la direction et à l'administrateur délégué.

La justification de cette décision réside dans la motivation des cadres, des membres de la direction et de l'administrateur délégué qui peuvent ainsi acquérir des actions de la société à des conditions relativement avantageuses, ce qui renforcera encore leur implication dans la société.

Les conséquences patrimoniales résultant pour la société de l'octroi d'options d'achat à un seul administrateur sont minimales compte tenu du nombre total de titres sur lesquels porte cette opération et du fait que le prix d'exercice des options est basé sur le cours boursier actuel des actions.

C. Les modalités du plan d'options sur actions

Les modalités du plan d'options sur actions sont conformes aux modalités fixées par la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2006.

Le prix d'exercice de l'option est de 2,95 euros et correspond au dernier cours de clôture précédant la date de l'offre, en l'occurrence celui du 10 décembre 2008.

Les options sont exerçables du 1er au 20 avril et du 1er au 20 septembre de la période comprise entre le 1er janvier 2012 et le 20 septembre 2018 ainsi que durant la période comprise entre le 1er décembre et le 11 décembre 2018 inclus. Les options qui n'auraient pas été exercées le 11 décembre 2018 perdront toute valeur. L'offre doit en outre être acceptée pour le 11 février 2009 au plus tard.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES DE DECEUNINCK SA, RELATIF AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités du Groupe Deceuninck, ci-après dénommé le Groupe, et les annexes y afférentes. Ces états financiers consolidés audités ont été ratifiés par le conseil d'administration le 31 mars 2009.

RÉSULTATS FINANCIERS ET SITUATION DE TRÉSORERIE DU GROUPE

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ *Le chiffre d'affaires consolidé est passé de 656,6 millions d'euros en 2007 à 629,9 millions d'euros en 2008, soit une baisse de 26,7 millions d'euros ou 4,1%. La forte baisse de certaines devises, en particulier de la livre anglaise, de la lire turque et du dollar américain, a réduit le chiffre d'affaires de 12,9 millions d'euros ou 2%. En volume, le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 3,3%, les augmentations de prix assurant une compensation de 1,2% ou 8 millions d'euros.*

EBITA – EBITDA *L'EBITDA a diminué de 29,6 millions d'euros, passant de 60 millions d'euros en 2007 à 30,4 millions d'euros en 2008. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, l'EBITDA s'élève à 4,8% contre 9,1% en 2007. L'EBITDA a été influencé négativement à concurrence de 2,4 millions d'euros par les coûts résultant du projet Local-for-Local en Allemagne et en Europe centrale. Le REBITDA s'élève par conséquent à 32,8 millions d'euros ou 5,2% du chiffre d'affaires consolidé. Cette baisse est principalement imputable à la diminution du volume, d'une part, et à l'influence négative de 12,9 millions d'euros résultant de l'évolution défavorable de certaines devises, d'autre part, à savoir, principalement, la livre anglaise, la lire turque et le rouble russe. L'augmentation des dépenses en matières premières et en frais généraux a été compensée par des prix de vente supérieurs. L'EBITA, le résultat opérationnel avant amortissement du goodwill, s'élève à -15 millions d'euros contre +18,3 millions d'euros en 2007. L'EBITA a été influencé négativement par une provision de 5,2 millions d'euros constituée pour la réorganisation et les projets de consolidation, une perte de valeur sur immobilisations de 4,9 millions d'euros. Les amortissements sur le goodwill, qui représentent 8,2 millions d'euros, sont à l'origine d'un EBIT négatif de 23,2 millions d'euros contre 18,3 millions d'euros positif en 2007.*

DECEUNINCK CONSOLIDÉ : PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES (IFRS)					
EN MILLIONS D'EUROS	2004	2005	2006	2007	2008
ACTIFS IMMOBILISÉS	283	308,8	282	298,2	273,8
ACTIFS CIRCULANTS	220,3	286,2	276,2	280,8	245,8
CAPITAUX PROPRES	206,2	240,1	190,6	193,7	137,1
PROVISIONS	16	15	14,7	15,4	15,9
PASSIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	25,9	24,7	23,2	17,8	11,1
DETTES NON COURANTES	132,6	146,7	161,7	155,8	146,5
DETTES COURANTES	122,5	168,5	168	196,3	209
TOTAL DU BILAN	503,3	595	558,2	579	519,6
MOYENS D'EXPLOITATION	137	166,8	142,1	131,3	78,1
INVESTISSEMENTS	56,2	57,5	54,7	63,5	35,4
DETTES NETTES	-162,9	-184,3	-184,6	-178,3	-163,3
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	582,1	643,7	662,7	656,6	629,9
EBITDA	74,8	84,3	53,5	60	30,4
MARGE EBITDA	12,8%	13,1%	8,1%	9,1%	4,8%
EBITA	28	30,7	-1,7	18,3	-15
MARGE EBITA	4,8%	4,8%	-0,3%	2,8%	-2,4%
EBIT	23,1	30,7	-21,5	18,3	-23,2
MARGE EBIT	4,0%	4,8%	-3,2%	2,8%	-3,7%
EBT	16,7	22,1	-33,6	7,1	-39,9
MARGE EBT	2,9%	3,4%	-5,1%	1,1%	-6,3%
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) NET(TE)	9,9	19	-35	5,3	-37,4
MARGE BÉNÉFICIAIRE NETTE	1,7%	3,0%	-5,3%	0,8%	-5,9%
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) PAR ACTION	0,47	0,89	-1,64	0,25	-1,75
CAPITAUX PROPRES / TOTAL DU BILAN	41,0%	40,4%	34,1%	33,5%	26,4%
RÉSULTAT NET / CAPITAUX PROPRES	4,8%	7,9%	-18,4%	2,7%	-27,3%
GEARING	79,0%	76,8%	96,9%	92,0%	119,1%
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	37,6%	12,3%	NA*	21,5%	NA*

* NON APPLICABLE PUISQUE PERTE

BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) NET(TE) *La part du Groupe dans le résultat s'élève à 37,4 millions d'euros négatif contre 5,3 millions d'euros positif en 2007. Le résultat financier est inférieur de 5,3 millions d'euros par rapport à 2007 en raison de l'évolution négative des taux de change, et en particulier de l'affaiblissement de la lire turque par rapport à l'euro.*

TOTAL DU BILAN ET CAPITAUX PROPRES

Le total du bilan est passé de 579 millions d'euros en 2007 à 519,6 millions d'euros en 2008. Les actifs circulants diminuent de 35 millions d'euros à cause de la réduction du fonds de roulement. Les immobilisations enregistrent une baisse de 24,4 millions d'euros en raison notamment des pertes de valeur sur goodwill comptabilisées et d'autres immobilisations. Les investissements ont représenté 35,4 millions d'euros en 2008. Les capitaux propres consolidés se sont élevés à 137,1 millions d'euros, soit une baisse de 56,6 millions d'euros par rapport à 2007. La perte consolidée de l'exercice est venue réduire les capitaux propres, qui atteignent 26,4% du total du bilan. Les dettes financières nettes ont été réduites de 15 millions d'euros et se chiffrent à présent à 163,3 millions d'euros contre 178,3 millions d'euros à la fin 2007. Cette réduction de la dette résulte essentiellement de la forte réduction de 53,2 millions d'euros du capital d'exploitation.

INVESTISSEMENTS *Les investissements représentent l'acquisition d'actifs spécifiques destinés à être utilisés dans le processus de production ou à jouer un rôle administratif ou de soutien. Le Groupe a financé ses moyens d'exploitation et ses investissements sur ses capitaux propres. Les investissements nets se sont chiffrés à 35,4 millions d'euros en 2008 et à 63,5 millions d'euros en 2007 pour l'acquisition de biens d'investissement. Les investissements ont principalement eu trait à :*

- l'achèvement de la construction d'une nouvelle usine d'extrusion en Russie ;
- l'achèvement de la construction d'une nouvelle usine d'extrusion en Turquie ;
- l'achèvement de la construction d'un nouveau centre administratif et logistique en Espagne ;
- plusieurs automatisations sur les différents sites de production.

GESTION DES RISQUES DU MARCHÉ

Pour l'analyse de la gestion des risques du Groupe, se référer à l'annexe 23 des comptes consolidés.

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Les efforts de recherche et développement ont essentiellement porté sur la phase finale du développement du nouveau système de fenêtres et sur le perfectionnement de la technologie d'extrusion du bois.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Se référer à l'annexe 24 des comptes consolidés.

AUTRES CIRCONSTANCES

Aucune autre circonstance que celles figurant dans le paragraphe relatif à la gestion des risques du marché ayant exercé une influence importante sur la situation du Groupe.

PRESTATIONS DU COMMISSAIRE

En 2008, les frais suivants ont été pris en résultat au niveau du Groupe :

- honoraires audit : 777.600 euros ;
- autres missions d'attestation : 265.800 euros ;
- mission de conseils fiscaux : 103.493 euros ;
- autres missions extérieures à la mission révisoriale : 0 euro.

Rapport annuel consolidé et commentaires

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE DECEUNINCK (PÉRIODES COMPTABLES ALLANT DU 1ER JANVIER 2008 AU 31 DÉCEMBRE 2008 ET DU 1ER JANVIER 2007 AU 31 DÉCEMBRE 2007)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE DECEUNINCK			
EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXE	2007	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		656.569	629.857
PRIX DE REVIENT DES MARCHANDISES VENDUES	4	-473.139	-455.923
MARGE BRUTE		183.430	173.934
FRAIS DE MARKETING, COMMERCIAUX ET DE DISTRIBUTION		-112.467	-116.135
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT		-4.511	-3.517
FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX		-47.534	-50.076
AUTRES PRODUITS (FRAIS) D'EXPLOITATION	4	-608	-19.198
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) D'EXPLOITATION AVANT GOODWILL		18.310	-14.992
PERTES DE VALEUR SUR GOODWILL	8		-8.213
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) D'EXPLOITATION		18.310	-23.205
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) FINANCIER	4	-11.252	-16.652
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) AVANT IMPÔTS		7.058	-39.857
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	5	-1.518	2.479
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DE L'EXERCICE		5.540	-37.378
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DE BASE PAR ACTION ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (EURO)	6	0,25	-1,75
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DILUÉ PAR ACTION ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (EURO)	6	0,25	-1,75
LE BÉNÉFICE (+) / LA PERTE (-) DE L'EXERCICE EST ATTRIBUABLE COMME SUIT AUX :			
ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		5.294	-37.366
INTÉRÊTS MINORITAIRES		246	-12
TOTAL		5.540	-37.378

BILAN CONSOLIDÉ DE DECEUNINCK CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE			
EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXE	2007	2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7	7.523	6.096
GOODWILL	8	18.879	10.845
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9	266.123	251.148
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	10	1.236	1.139
CRÉANCES À LONG TERME	11	1.530	1.921
ACTIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	5	2.892	2.615
ACTIFS IMMOBILISÉS (1)		298.183	273.764
STOCKS	12	80.340	80.159
CRÉANCES COMMERCIALES	13	149.261	108.044
AUTRES CRÉANCES		5.067	6.330
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	14	44.170	46.819
AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS		2.021	4.495
ACTIFS CIRCULANTS (2)		280.859	245.847
TOTAL DE L'ACTIF (1+2)		579.042	519.611
CAPITAL SOUSCRIT		8.499	8.499
RÉSERVES CONSOLIDÉES		193.012	150.407
RÉÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR		2.921	3.506
ACTIONS PROPRES		-3.606	-4.220
ÉCARTS DE CONVERSION		-8.457	-22.181
CAPITAUX PROPRES HORS INTÉRÊTS MINORITAIRES	15	192.369	136.011
INTÉRÊTS MINORITAIRES	15	1.372	1.095
CAPITAUX PROPRES INTÉRÊTS MINORITAIRES COMPRIS	15	193.741	137.106
DETTES POUR PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	16	10.276	10.578
PROVISIONS À LONG TERME	17	4.922	5.344
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	5	17.831	11.105
DETTES PRODUCTIVES D'INTÉRÊTS	18	155.732	55
DETTES NON COURANTES		188.761	27.082
DETTES PRODUCTIVES D'INTÉRÊTS	18	66.751	210.021
DETTES COMMERCIALES		98.255	110.060
DETTES FISCALES		1.872	1.808
DETTES SOCIALES ET SALARIALES		11.490	14.660
AUTRES DETTES	19	15.533	14.912
AUTRES DETTES COURANTES		2.639	3.962
DETTES COURANTES		196.540	355.423
TOTAL DU PASSIF		579.042	519.611

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DE DECEUNINCK (EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE)			
EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXE	2007	2008
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) NET(TE)		5.294	-37.366
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS (IN)CORPORELLES	7 - 9	32.717	33.225
PERTES DE VALEUR SUR GOODWILL	8		8.213
PERTES DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS (IN)CORPORELLES	8 - 9	1.864	5.564
REPRISE DE PERTES DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS		-196	
RENOUVELLEMENT POUR RESTRUCTURATIONS		5.520	5.247
PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS		1.889	2.698
BÉNÉFICES (PERTES) DE CHANGE NON RÉALISÉS		-980	9.391
INTÉRÊTS PERÇUS	4	-2.796	-4.603
CHARGES D'INTÉRÊTS	4	14.651	15.730
PLUS-VALUE SUR LA RÉALISATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4	-4.466	-821
MOINS-VALUE SUR LA RÉALISATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4	446	455
TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS ET QUI SONT RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES		311	287
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	5	1.518	-2.479
INTÉRÊTS MINORITAIRES		246	12
FLUX DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNELS AVANT VARIATION DES PROVISIONS ET MOYENS D'EXPLOITATION		56.018	35.553
DIMINUTION / (AUGMENTATION) DES CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES		-6.083	36.238
DIMINUTION / (AUGMENTATION) DES STOCKS		14.186	1.199
DIMINUTION / (AUGMENTATION) DES AUTRES ACTIFS CIRCULANTS		255	-398
AUGMENTATION / (DIMINUTION) DES DETTES COMMERCIALES		5.960	11.805
DIMINUTION / (AUGMENTATION) DES AUTRES IMMOBILISATIONS		163	-1.085
AUGMENTATION / (DIMINUTION) DES AUTRES PASSIFS COURANTS		2.050	-2.814
AUGMENTATION / (DIMINUTION) DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS		7.894	-16.947
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		80.443	63.551
INTÉRÊTS PAYÉS		-13.934	-14.373
INTÉRÊTS PERÇUS		2.780	2.527
IMPÔTS PAYÉS		-2.977	-2.903
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		66.312	48.802
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
ENTRÉES RELATIVES À LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10.453	776
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9	-62.417	-34.607
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7	-1.085	-803
ACQUISITIONS D'ACTIFS FINANCIERS DESTINÉS À LA VENTE		-212	
AUTRES MUTATIONS		691	-614
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-52.570	-35.248

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
	ANNEXE	2007	2008
REMBOURSEMENT DE DETTES À LONG TERME	18	-4.338	-9.262
NOUVEAUX FINANCEMENTS À COURT TERME	18	40.677	40.930
REMBOURSEMENT DE FINANCEMENTS À COURT TERME	18	-27.726	-44.074
DIVIDENDES PAYÉS		-5.242	-5.239
BÉNÉFICES (PERTES) DE CHANGE NON RÉALISÉS		-2.260	6.043
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		1.111	-11.602
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		14.853	1.952
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 1^{ER} JANVIER	14	29.232	44.170
IMPACT DES RÉSULTATS DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		85	697
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	14	44.170	46.819

ANNEXES

1. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

Résumé des principaux principes d'évaluation – Deceuninck SA. Principes utilisés dans l'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne. Ils ont été ratifiés par le conseil d'administration le 31 mars 2009 et peuvent encore être modifiés jusqu'à l'assemblée générale du 12 mai 2009 de Deceuninck SA.

Base de présentation

Sauf mention contraire, les comptes annuels consolidés sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été établis sur la base des coûts historiques, à l'exception de l'évaluation à la juste valeur des produits dérivés et des actifs financiers non courants disponibles à la vente. Les comptes annuels consolidés exposent la situation financière au 31 décembre 2008. Ils sont établis avant l'affectation du résultat de la société mère telle que proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

Critères de consolidation

Les comptes annuels consolidés comprennent les états financiers de Deceuninck SA et de ses filiales (« Le Groupe »). On entend par filiales les sociétés dont le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des actions

conférant le droit de vote ou sur lesquelles le Groupe exerce un quelconque contrôle, d'une manière directe ou indirecte. L'acquisition des filiales est comptabilisée selon la méthode comptable de l'acquisition. La date de clôture des comptes annuels des filiales est identique à celle de la société mère et ces comptes annuels appliquent les mêmes principes d'évaluation.

Les entreprises associées sont des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative sans toutefois les contrôler, ce qui est en général établi par la possession de 20 à 50% des actions conférant le droit de vote. Ces entreprises sont intégrées dans la consolidation selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle débute l'influence significative à la date à laquelle elle se termine. Si la part du Groupe dans les pertes excède la valeur comptable de l'entreprise associée, cette valeur est ramenée à zéro et les pertes dépassant ce montant ne sont pas comptabilisées, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des engagements relatifs à cette entreprise. Au 31/12/2007 et au 31/12/2008, le Groupe ne possédait pas d'entreprises associées. La liste des principales filiales du Groupe figure à la fin du présent rapport annuel.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Afin d'établir les comptes annuels conformément aux normes IFRS, le management doit effectuer un certain nombre d'estimations et d'hypothèses ayant une incidence sur les montants mentionnés dans les comptes annuels. Les évaluations effectuées à la date de reporting

reflètent les conditions existantes à ces dates (par exemple : prix du marché, taux d'intérêt et taux de change).

Quoique le management effectue ces estimations sur la base de la meilleure connaissance possible des affaires courantes et des actions que le Groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent diverger par rapport à ces estimations.

Utilisation de jugements

Dans le cadre de l'application des principes comptables du Groupe, le jugement suivant a été posé :

Provision pour préretraite

L'entreprise a estimé qu'il existe une obligation de fait en la matière et que la CCT (Convention Collective de Travail) en vigueur sera systématiquement renouvelée.

Utilisation d'estimations

La principale application d'estimations susceptible d'exercer une influence importante sur la valeur comptable nette des actifs et passifs de l'exercice à venir concerne :

La perte de valeur sur goodwill Le goodwill relatif aux regroupements d'entreprises est soumis chaque année à un test de dépréciation. Ce test nécessite une appréciation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est attribué. L'appréciation de la valeur d'usage nécessite une estimation des flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie et le choix d'un taux d'actualisation adapté afin de déterminer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Pour davantage de détails à ce sujet, se référer à l'annexe 8.

Avantages sociaux – pensions Le coût des régimes de pension définis et la valeur actuelle des obligations relatives aux pensions sont définis sur la base d'un calcul actuariel employant des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, au rendement attendu des fonds de pension, à la progression future des compensations, aux tables de mortalité et aux augmentations futures des pensions. Toutes les hypothèses sont vérifiées à la date du rapport. Pour plus de détails relatifs aux hypothèses, se référer à l'annexe 16.

Avantages du personnel – paiements fondés sur des actions Le Groupe évalue le coût des programmes d'options sur actions avec les travailleurs sur la base de la valeur réelle des instruments à la date de l'attribution. L'estimation de la valeur réelle des rémunérations en actions nécessite un modèle d'évaluation approprié, qui dépend des conditions d'attribution. Le modèle d'évaluation nécessite

également de définir des données telles que la durée de vie estimée de l'option, la volatilité et le rendement du dividende. Les hypothèses et le modèle utilisé pour estimer la valeur réelle des rémunérations en actions sont présentés à l'annexe 20.

Actifs d'impôts différés Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que suffisamment de bénéfices imposables soient générés à l'avenir pour exploiter l'avantage fiscal. Des estimations significatives de la direction sont nécessaires pour déterminer le montant de l'actif d'impôts différés, sur la base du moment considéré et du niveau des bénéfices imposables futurs. Pour plus de détails à ce sujet, se référer à l'annexe 5.

Provisions de coûts en cas de rupture des covenants bancaires Les coûts résultant de la rupture des covenants bancaires ont été estimés sur la base d'informations historiques. Les coûts réels peuvent s'écarter eu égard aux négociations en cours avec les bailleurs de fonds. Voir aussi l'annexe n° 22 relative à la continuité.

Devises

Transactions en devises

Les rapports du Groupe sont exprimés en euros. Les transactions effectuées en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture, la conversion s'effectuant au taux de clôture du jour en question. Les bénéfices et pertes résultant des transactions en devises ainsi que de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé en tant que résultat d'exploitation ou résultat financier, suivant la nature de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs des entités situées à l'étranger sont convertis en euros à la date de clôture, la conversion s'effectuant au taux de clôture du jour en question. Les comptes de résultat d'entités étrangères, à l'exception des entités étrangères actives dans des économies hyper-inflationnistes, sont convertis en euros aux cours annuels approchant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les composantes des capitaux propres sont converties au taux de change historique. Les écarts de conversion générés par la conversion en euros des capitaux propres au cours de clôture de la date de clôture sont repris sous la rubrique « Écarts de conversion » « des capitaux propres ».

Taux de change

Les taux de change suivants ont servi pour l'établissement du compte annuel :

TAUX DE CHANGE				
1 EUR ÉQUIVAUT À	COURS DE CLÔTURE 31/12/2007	COURS DE CLÔTURE 31/12/2008	MOYENNES 31/12/2007	MOYENNES 31/12/2008
USD	1,4721	1,3917	1,3805	1,4725
GBP	0,7334	0,9525	0,6885	0,8026
PLN	3,5935	4,1535	3,7736	3,5273
CZK	26,6280	26,8750	27,7008	25,0627
RUB	35,9860	41,4411	35,0877	36,7647
HRK	7,3308	7,3555	7,3368	7,2202
BGN	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558
THB	43,8000	48,2850	44,4444	48,7805
RON	3,6077	3,7827	3,3580	3,6792
LTL	3,4528	3,4528	3,4528	3,4528
TRL	1,7170	2,1408	1,7828	1,9001
AUD	1,6556	1,9976	1,6377	1,7071
RSD	79,5719	89,4531	79,5652	81,9672
BAM	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558

Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Brevets et licences

Les coûts relatifs à l'acquisition de brevets et de licences sont activés à leur prix diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et amortis linéairement sur leur durée de vie estimée ou sur une période égale à la durée contractuelle si celle-ci lui est inférieure. La durée de vie estimée est généralement évaluée à trois ans. Pour les brevets reconnus en Amérique du Nord, la durée de vie estimée est évaluée à 15 ans.

Recherche et développement

Les frais de recherche consentis en vue de l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques ou technologiques sont pris en résultat. Les frais de développement destinés à convertir les résultats de la recherche en un plan ou en un projet dans le but de produire des produits et procédés nouveaux ou notablement

améliorés ne sont activés que si tous les critères définis par la norme IAS 38 sont remplis, et uniquement à cette condition. Les frais activés comprennent les frais directement imputables à la création, la production et la préparation à l'usage des actifs (tels que matières premières, charges salariales directes et une fraction des frais généraux directement imputables), déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ces frais sont actuellement amortis linéairement sur leur durée de vie estimée, généralement évaluée à cinq ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur prix, déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ces frais sont actuellement amortis linéairement sur leur durée de vie estimée. Les frais relatifs aux marques et au goodwill généré en interne sont comptabilisés comme charges dans le compte

de résultat. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est illimitée ou qui ne sont pas disponibles à l'usage sont soumises chaque année à un test de dépréciation.

Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles effectuées après l'achat ou l'achèvement de celles-ci ne sont comptabilisées au bilan que si elles permettent d'accroître les avantages économiques futurs propres au poste de l'actif auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses sont considérées comme des charges.

Goodwill

Le goodwill représente la différence positive entre le prix d'achat et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis de la filiale ou de l'entreprise associée au moment de l'acquisition. Le goodwill n'est pas amorti mais soumis une fois par an à un test de dépréciation. Le goodwill est exprimé dans la devise de l'entreprise concernée et est converti en euros au taux de clôture de la date de clôture.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique est le prix d'achat initial majoré des autres coûts d'acquisition directs (impôts non recouvrables, frais de transport, etc.).

Le coût des actifs non courants produits par l'entreprise elle-même (les filières, par exemple) se compose du prix de revient des matières premières, des charges salariales directes et d'une fraction proportionnelle des frais généraux de production. Les dépenses ultérieures ne sont portées au bilan que si elles permettent d'accroître les avantages économiques futurs propres au poste de l'actif non courant auquel elles se rapportent. Les réparations et travaux de maintenance, qui n'accroissent pas les avantages économiques futurs, sont comptabilisés dans le compte de résultat en tant que charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire à partir de la date du début de l'utilisation et sur la durée de vie économique attendue. Une analyse des taux d'amortissement utilisés au sein du Groupe réalisée en 2007 a révélé que la durée de vie économique de certaines immobilisations corporelles et incorporelles devait être revue. L'impact de cette révision a exercé un effet positif de 10 millions d'euros sur le résultat de 2007. L'analyse sur le résultat 2008 n'a pas entraîné une modification de la durée de vie économique.

La durée de vie économique a été fixée comme suit :

ACTIFS	
BÂTIMENTS	40 ANS
AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS	10 - 20 ANS
INFRASTRUCTURE EXTERNE	20 - 40 ANS
MACHINES ET OUTILLAGE	8 - 20 ANS
PETIT MATÉRIEL	5 ANS
VIS ET CYLINDRES	6 ANS
MOULES ET FILIÈRES	5 ANS
INSTALLATIONS	10 - 25 ANS
MATÉRIEL DE BUREAU	4 - 10 ANS
MATÉRIEL LOGISTIQUE	8 ANS
MOBILIER	10 ANS
VÉHICULES	4 - 5 ANS

Les terrains, considérés comme ayant une durée de vie illimitée, ne sont pas amortis.

Leasing

Les contrats de leasing financier, par lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien en leasing, sont portés au bilan à la valeur actuelle des remboursements minimaux à l'entrée en vigueur du contrat de location-financement ou à leur valeur marchande si celle-ci lui est inférieure, et inscrits comme immobilisations corporelles. Les remboursements sont considérés en partie comme charges financières et en partie comme remboursement de la dette du leasing ; il existe ainsi, sur la durée totale du contrat, une charge d'intérêts constante par rapport au capital à rembourser. Les charges financières sont directement comptabilisées à charge des recettes. Les contrats de leasing d'actifs en vertu desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages sont considérés comme relevant du régime du leasing opérationnel. Les paiements effectués sous le régime du leasing opérationnel sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de résultat, sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Instruments financiers

Juste valeur des instruments financiers. Les méthodes et principes suivants sont appliqués pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers :

- pour les investissements consentis dans des entreprises non cotées, pour lesquelles aucune juste valeur fiable ne peut être définie, le calcul de la juste valeur se base sur le coût corrigé des éventuelles pertes de valeur ;
- pour les investissements consentis dans des entreprises cotées, la juste valeur équivaut à leur cours sur une bourse officielle des valeurs mobilières ;
- pour les autres actifs financiers non courants (sauf produits dérivés), le coût amorti est supposé approcher la juste valeur estimée ;
- pour les créances commerciales, les dettes commerciales et les autres actifs et passifs courants, les valeurs comptables portées en compte représentent une approximation de leur juste valeur, compte tenu de leur durée de vie réduite ;
- pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les valeurs comptables portées en compte représentent une approximation de leur juste valeur, compte tenu de leur durée de vie réduite ;

- pour les dettes financières non courantes productives d'intérêts soumises à des taux d'intérêt variables, le coût amorti est supposé approcher la juste valeur ;
- pour les dettes financières non courantes productives d'intérêts soumises à un taux d'intérêt fixe, la juste valeur est définie sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs ;
- pour les produits dérivés, les justes valeurs sont estimées au moyen de différentes techniques d'évaluation, et en particulier l'escompte des flux de trésorerie futurs.

Critères relatifs à la première comptabilisation et à la cessation de la comptabilisation des actifs et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois lorsque le Groupe souscrit aux dispositions contractuelles y correspondant. Les acquisitions et ventes d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de la transaction. Les actifs financiers (ou une partie de ceux-ci) ne sont plus comptabilisés lorsque le Groupe réalise les droits d'indemnisation définis dans le contrat, lorsque ces droits arrivent à échéance, lorsque le Groupe y renonce ou encore lorsque le Groupe perd le contrôle des droits contractuels associés à l'actif financier. Les passifs financiers (ou une partie de ceux-ci) ne sont plus portés en compte si l'obligation stipulée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

Critères de compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont clôturés et leur montant net est porté au bilan s'il existe un droit légal pour clôturer les montants pris en compte, et que l'intention existe de régler le passif et, au même moment, de réaliser l'actif ou de le régler sur une base nette.

Actifs financiers non courants disponibles à la vente

Tous les actifs financiers sont initialement portés en compte à leur coût, majoré de leurs frais d'acquisition.

Le Groupe possède principalement des actifs financiers disponibles à la vente.

Les bénéfices ou pertes non réalisés résultant des modifications de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont directement comptabilisés dans les capitaux propres, jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou cédé, ou jusqu'à ce qu'il soit établi que l'actif financier a subi une perte de valeur. À ce moment, les bénéfices ou pertes cumulés comptabilisés précédemment dans les capitaux propres sont enregistrés comme bénéfices ou pertes de la période concernée. L'annulation de pertes de valeur sur actions ne sera pas reconnue dans le compte de résultat.

Actifs financiers évalués à leur juste valeur via le compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur via le compte de résultat contiennent des actifs financiers détenus aux fins de négociation ou des actifs financiers évalués lors de leur comptabilisation initiale à leur juste valeur via le compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de négociation sont ceux qui ont été acquis en vue d'une vente à court terme. Cette catégorie contient également les instruments financiers dérivés qui ne répondent pas aux critères de la norme IAS 39 de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »). Les bénéfices ou pertes non réalisés résultant de la modification de la juste valeur des actifs financiers destinés à des fins de négociation sont directement enregistrés dans le compte de résultat.

Les autres actifs financiers non courants normalement conservés jusqu'à l'échéance,

comme par exemple les obligations, sont évalués à leur coût amorti, déterminé sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute remise ou prime éventuelle lors de l'acquisition. Pour les actifs financiers non courants évalués à leur coût amorti, le bénéfice ou la perte est enregistré(e) dans le compte de résultat lorsque les actifs financiers cessent d'être comptabilisés ou qu'une perte de valeur est appliquée, ainsi que via le processus de remboursement.

Les créances commerciales sont comptabilisées à leur valeur nominale diminuée des éventuelles pertes de valeur

Une estimation des pertes de valeur à comptabiliser est effectuée lorsque le recouvrement du montant complet devient improbable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat de la période au cours de laquelle elles sont identifiées.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés en compte à leur coût

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement d'argent liquide, de dépôts à vue et de placements à très court terme (trois mois maximum à compter de la date d'acquisition) convertibles en argent liquide et exposés à un risque minimal de dépréciation. Pour le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des liquidités et des avoirs auprès d'organismes de crédit (comptes à vue et à terme). L'éventuelle trésorerie négative est présentée nette de dettes courantes auprès d'organismes de crédit (bank overdrafts).

Les dettes financières productives d'intérêts sont initialement évaluées à la juste valeur de la rémunération perçue,

après déduction des coûts de transaction y afférents. Après l'enregistrement initial, les dettes financières productives d'intérêts sont évaluées à leur coût amorti, et la différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise au compte de résultat sur la période du prêt sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif ou au moment où la dette n'est plus détenue.

Instrument financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (essentiellement des swaps de taux d'intérêt et des swaps de taux d'intérêt en devises) afin de limiter les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe interdit l'utilisation de ces instruments à des fins spéculatives. Les instruments financiers dérivés sont classés comme couverture à « juste valeur » si ces instruments couvrent les modifications de la juste valeur des actifs et passifs portés en compte, ou comme couverture de « flux de trésorerie » s'ils couvrent la variabilité des flux de trésorerie associés à un risque spécifique lié à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction attendue.

Pour les couvertures à juste valeur satisfaisant aux conditions spéciales pour être comptabilisées comme transaction de couverture, les bénéfices ou les pertes résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur sont directement enregistrés dans le compte de résultat.

L'imputation du bénéfice ou de la perte sur la dette couverte au risque couvert conduit à un ajustement de la valeur comptable de la dette couverte et doit être reprise dans le résultat. Si l'ajustement est lié à la valeur comptable d'une dette financière productive d'intérêts, il est amorti via le compte de résultat de manière à être entièrement amorti à l'échéance. Pour les couvertures de flux de trésorerie couvrant les passifs fixes du Groupe et satisfaisant aux conditions spéciales pour être comptabilisées comme transactions de couverture, la fraction du bénéfice ou de la perte sur l'instrument de couverture dont il est établi qu'il constitue une couverture effective est directement enregistrée dans les capitaux propres, et la fraction non effective dans le compte de résultat. Les instruments financiers ne satisfaisant pas aux conditions spéciales pour être comptabilisés comme transaction de couverture sont évalués à leur juste valeur, les bénéfices et les pertes résultant d'une modification de la juste valeur de l'instrument étant directement enregistrés dans le compte de résultat.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur prix de revient ou à leur valeur de réalisation si celle-ci lui est inférieure.

La valeur de réalisation est définie comme le prix de vente estimé, dans des conditions d'exploitation normales, diminué des coûts estimés de finition et de commercialisation du produit. Les coûts exposés pour amener chaque produit à sa destination et son état actuel sont actés comme suit :

- matières premières – prix d'achat basé sur la méthode FIFO ;
- produits finis et en cours de fabrication – coûts des matériaux et coûts salariaux directs, et une fraction des frais généraux de fabrication basée sur la capacité de production normale ;
- marchandises – prix d'achat basé sur la méthode FIFO.

Actions propres

En cas de rachat d'actions propres, le montant de la contrepartie payée, comprenant les frais directement imputables, est déduit des capitaux propres.

Pertes de valeur

Les actifs du Groupe autres que les stocks et les actifs d'impôts différés sont réexaminés à chaque clôture de bilan afin de déterminer s'il existe des indications qu'ils puissent avoir subi une perte de valeur. Si tel semble être le cas, la valeur de réalisation de l'actif est estimée. Si la valeur de réalisation d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur sont actées dans le compte de résultat.

Actifs financiers La valeur de réalisation des actifs financiers, normalement conservés par le Groupe jusqu'à leur échéance et des créances, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, escomptés au taux d'intérêt initial effectif inhérent à ces actifs.

Les pertes de valeur sur des actifs financiers normalement conservés par le Groupe jusqu'à leur échéance ou sur des créances sont reprises si une augmentation ultérieure de la valeur de réalisation peut être objectivement mise en relation avec un événement survenu après leur comptabilisation.

Immobilisations non financières La valeur de réalisation des autres actifs est, soit la valeur maximale de la valeur présente, soit la valeur intrinsèque des actifs concernés. Pour déterminer la valeur intrinsèque, les flux de trésorerie futurs attendus sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant à la fois les taux actuels du marché et les risques inhérents à l'actif. Lorsqu'un actif ne génère pas de flux de trésorerie largement indépendants, c'est la valeur de réalisation de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif qui est déterminée.

Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui concerne les autres éléments de l'actif, les pertes de valeur sont reprises si un changement est intervenu dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de réalisation.

La valeur comptable d'un actif augmentée du fait de la reprise d'une perte de valeur ne peut être supérieure à la valeur comptable (après amortissements) qui aurait été obtenue si aucune perte de valeur n'avait été actée pour cet actif au cours des années précédentes.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe doit s'acquitter d'engagements (légaux ou de fait) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable que des moyens financiers devront être dépensés pour satisfaire à ces engagements et que leur ampleur peut être estimée de manière fiable. Lorsque le Groupe s'attend à ce qu'une partie ou la totalité des dépenses nécessaires pour s'acquitter des engagements contractés soit remboursée par une autre partie, le montant du remboursement n'est comptabilisé en tant qu'actif que s'il est quasiment certain qu'il sera effectivement perçu. Une provision pour garantie est constituée pour tous les produits sous garantie sur la base des données historiques relatives aux réparations et retours de marchandises.

Avantages sociaux

Pensions

Le Groupe participe essentiellement à des régimes de pension à contributions définies ainsi qu'à un plan de pension spécifique pour sa filiale allemande. Les fonds destinés à ces plans de pension se composent à la fois de contributions versées par les membres du personnel et d'une contribution versée par l'employeur. Le Groupe comptabilise les contributions payées dans le cadre des obligations résultant des régimes à contributions définies comme charges dans le compte de résultat de l'exercice auquel elles se rapportent. Pour les plans de pension de type prestations définies, l'obligation est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère chaque période de service, prise séparément, comme une unité donnant droit à une unité supplémentaire d'avantages en matière de pension. Suivant cette méthode, les charges de pension sont inscrites au compte de résultat de manière à répartir le coût de façon régulière sur toute la carrière résiduelle des travailleurs participant au plan et ce, sur la base des recommandations d'actuaire effectuant au moins une fois par an le calcul complet des plans de pension. Les montants comptabilisés à charge du compte de résultat comprennent l'accroissement de la valeur actuelle des droits de pension octroyés, les charges d'intérêts, le rendement attendu des plans de pension, les bénéfices ou les pertes actuariels et les coûts comptabilisés sur le temps de service écoulé.

Les obligations relatives aux pensions reprises au bilan sont calculées comme étant la valeur actuelle des dépenses futures estimées, calculées sur la base des taux d'intérêt des obligations d'entreprises de première qualité d'une durée similaire à celle de l'obligation en matière de pension, après intégration des bénéfices et des pertes actuariels non encore comptabilisés et après déduction des coûts non encore comptabilisés sur le temps de service écoulé et de la juste valeur des actifs du fonds. Les bénéfices et les pertes actuariels reprennent l'effet des différences entre les paramètres actuariels antérieurs et la réalité et les modifications des paramètres actuariels. Tous les bénéfices ou pertes actuariels excédant une marge de 10% de la juste valeur des actifs du fonds ou de la valeur actuelle des obligations futures, si cette valeur lui est supérieure, sont portés au compte de résultat sur la base de la moyenne de la carrière résiduelle des travailleurs participant au fonds. Dans le cas contraire, les bénéfices et pertes actuariels ne sont pas comptabilisés.

Si ces calculs résultent en un avantage pour le Groupe, les actifs comptabilisés seront limités au total net de toutes les pertes actuarielles non comptabilisées et coûts des services prestés non comptabilisés et de la valeur actuelle de tous les remboursements du plan ou diminutions des cotisations futures au plan. Le Groupe prévoit également une provision pour préretraite accessible à tous les membres de son personnel.

Ces provisions sont constituées en calculant la valeur actuelle des montants futurs promis aux travailleurs intéressés.

Paiements fondés sur des actions

Différents programmes d'options sur actions permettent aux travailleurs, aux cadres supérieurs et à certains membres du conseil d'administration d'acquérir des actions de la société. Le prix d'exercice des options est égal à la valeur boursière des actions sous-jacentes à la date d'attribution. Lorsque les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés du montant des revenus encaissés. Le coût des transactions dont le paiement est fondé sur des actions menées avec des membres du personnel est évalué à la juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée par un expert utilisant pour ce faire l'arbre binomial. Le coût des transactions dont le paiement est fondé sur des actions est reconnu sur la période d'attente simultanément à une augmentation correspondante des capitaux propres.

Lorsque les conditions des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres changent, le coût minimal est égal au coût existant si les conditions n'avaient pas changé. Un coût supplémentaire est reconnu pour toute modification qui a pour effet d'accroître la valeur réelle du paiement fondé sur des actions ou constitue un avantage pour le travailleur à la date de la modification (IFRS 2.28).

Lors de l'annulation d'un paiement fondé sur des actions, on considère que le paiement a été attribué à la date de l'annulation et tout coût n'ayant pas encore été exprimé est immédiatement reconnu. Néanmoins, si un nouveau paiement est attribué en remplacement du paiement annulé, tout en étant désigné comme paiement de substitution à la date d'attribution, le paiement annulé et le nouveau paiement sont considérés comme une modification du paiement original, tel que décrit au paragraphe précédent.

Primes

Les primes octroyées aux cadres supérieurs du Groupe sont basées sur des objectifs financiers clés. Le montant estimé des primes est comptabilisé comme charge sur la base d'une estimation à la date de clôture.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (composé principalement de la vente de marchandises) est considéré comme réalisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques liés à la transaction retourneront au Groupe et si le montant des produits peut être déterminé de manière fiable.

Le chiffre d'affaires est considéré comme réalisé au moment où les avantages et les risques de la vente sont essentiellement à charge de l'acheteur et que toute incertitude a été levée quant à l'obtention du montant convenu, aux frais de transaction et à l'éventuel retour des marchandises.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsque leur obtention est pratiquement certaine et qu'il est pratiquement certain que le Groupe remplira toutes les conditions auxquelles elles sont soumises. Les subventions publiques sont systématiquement comptabilisées comme autres produits sur les périodes nécessaires pour pouvoir les imputer aux charges auxquelles elles se rapportent et qu'elles visent à compenser. Lorsque la subvention concerne un actif, elle est présentée dans le bilan comme un produit différé.

Charges financières

Les charges financières sont comptabilisées à charge du compte de résultat.

Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat sauf s'il a trait à des éléments immédiatement comptabilisés dans les capitaux propres.

Dans ce cas, l'impôt est directement imputé dans les capitaux propres. Les impôts courants comprennent le montant prévu des impôts à payer sur les revenus imposables de l'exercice ainsi que les ajustements des dettes fiscales des exercices précédents.

Le calcul des impôts sur le revenu imposable de l'année est effectué sur la base des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable (liability method) pour toutes les différences temporaires entre la base d'imposition des actifs et passifs et leur valeur comptable à des fins de reporting financier.

Le calcul est effectué sur la base des taux d'imposition dont le processus législatif est (matériellement) terminé à la date de clôture. En vertu de cette méthode, le Groupe doit notamment calculer des impôts différés sur la différence entre la juste valeur des actifs nets acquis et leur base d'imposition résultant d'une nouvelle acquisition de société.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront générés à l'avenir pour exploiter l'avantage fiscal. La valeur comptable d'un actif d'impôts différés est diminuée lorsqu'il devient improbable que l'avantage fiscal y afférent pourra être réalisé.

Revenus financiers/charges financières

Les revenus d'intérêts incluent les intérêts engrangés sur les prêts octroyés et les charges d'intérêts incluent les intérêts dus sur les emprunts contractés. L'intérêt comptabilisé se base sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus ou charges financiers incluent, outre les écarts de change réalisés et non réalisés relatifs aux dettes porteuses d'intérêt, les pertes ou bénéfices comptabilisés suite à la réévaluation à la juste valeur des instruments financiers dérivés considérés comme instruments de couverture à juste valeur si les risques couverts sont de nature financière, ou des instruments financiers ne satisfaisant pas aux conditions spéciales de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »).

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils sont octroyés.

Normes comptables IFRS récemment publiées

Dans la période comprise entre janvier 2006 et décembre 2008, l'IASB a adopté un moratoire sur l'application des nouvelles normes et interprétations. Les entreprises qui établissent des états sous les normes IFRS sont actuellement confrontées à de nouvelles normes, interprétations et révisions de normes, dont la plupart doivent être appliquées sur les résultats de 2009. En 2008, l'application de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur le bilan, le compte de résultat et les annexes dans le rapport annuel.

Les normes nouvelles ou révisées entrant en vigueur après 2008 n'ont pas encore été appliquées. La plupart de ces normes n'auront aucun impact sur les résultats du Groupe ou les annexes dans le rapport annuel. L'impact de normes qui influenceront les résultats du Groupe ou les annexes dans le rapport annuel reste toutefois limité.

Cela concerne les normes IFRS 8 Secteurs opérationnels, IAS 1 Présentation des états financiers, et IAS 23 Coûts d'emprunts. Ces normes ont déjà été commentées dans le rapport annuel 2007. Vous trouverez ci-dessous la liste des normes et interprétations nouvelles et modifiées entrées en vigueur en 2008 et entrant en vigueur à partir de 2009.

Normes et interprétations nouvelles et modifiées applicables jusqu'à la fin 2008

IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – reclassification d'actifs financiers (modifications)

L'IASB a publié des modifications afin de permettre la reclassification de certains instruments financiers classifiés comme détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente. Ces modifications sont entrées en vigueur pour les périodes débutant le 1er juillet 2008 ou ultérieurement.

IFRIC 11 IFRS 2 – Transactions intra-groupe et actions propres Cette interprétation nécessite des conventions attribuant des droits aux travailleurs sur des instruments de capitaux propres d'une entité à comptabiliser comme transactions dont le paiement est fondé sur des instruments de capitaux propres, même si l'entité achète ces instruments à une autre partie ou si les actionnaires fournissent les instruments de capitaux propres nécessaires. Cette interprétation est entrée en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1er mars 2007.

IFRIC 12 Accords de concession de services L'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 12 en novembre 2006. Cette interprétation est applicable aux exploitants fournissant des services à la suite d'accords de concession et expose la comptabilisation des passifs encourus et des droits obtenus dans le cas de tels services.

IFRIC 14 IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction L'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 14 en juillet 2007. Cette interprétation expose les règles d'évaluation du plafond de l'excédent qui peut être comptabilisé comme un actif au titre de prestations définies conformément à IAS 19 Avantages du personnel. Cette interprétation est entrée en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008.

Normes et interprétations nouvelles et modifiées applicables après la fin 2008

IFRS 1 Première adoption des International Financial Reporting Standards et IAS 27. États financiers consolidés et individuels – coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée (amendements) Ces amendements sont entrés en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

IFRS 2 Paiement fondé sur des actions – conditions d'acquisition et annulation (amendements) En janvier 2008, l'IASB a publié une version amendée d'IFRS 2 qui précise la définition d'une condition d'acquisition et stipule comment une annulation doit être comptabilisée. Cet amendement entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

IFRS 8 Secteurs opérationnels En novembre 2006, l'IASB a publié IFRS 8 qui entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. IFRS 8 remplace la norme IAS 14 Information sectorielle. Les entités qui n'appliquent pas IFRS 8 de manière anticipée continueront à utiliser la norme IAS 14.

IAS 1 Présentation des états financiers (révisée) L'IASB a publié la version révisée de la norme IAS 1 Présentation des états financiers en septembre 2007, qui entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. La norme établit une distinction entre les modifications dans les capitaux propres pour les propriétaires et les non-propriétaires. L'état des variations des capitaux propres ne comportera, dès lors, que les détails des transactions avec des propriétaires ; toutes les variations des capitaux propres concernant des non-propriétaires figureront sur une seule ligne. De plus, la norme introduit un état des résultats réalisés et non-réalisés : celui-ci mentionne tous les produits et charges figurant au compte de résultat, conjointement aux autres éléments relatifs aux produits et charges repris, soit sous la forme d'un état simple, soit sous la forme de deux états conjoints.

IAS 23 Modification – Coûts d'emprunts (révisée) L'IASB a publié la version révisée de la norme IAS 23 en avril 2007. La norme révisée IAS 23 requiert l'incorporation dans le coût des actifs des coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. La norme révisée IAS 23 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

IAS 32 Instruments financiers : présentation et IAS 1 Présentation des états financiers – instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation (amendements) Ces amendements entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 et exposent une application limitée dans laquelle des instruments financiers remboursables au gré du porteur peuvent être exceptionnellement classés comme capitaux propres s'ils répondent à une série de caractéristiques spécifiques.

Améliorations des IFRS En mai 2008, l'IASB a publié son premier omnibus de modifications de normes, visant essentiellement à clarifier des incohérences et formulations. Il existe des dispositions transitoires spécifiques pour chaque norme.

IFRS 3 Regroupements d'entreprises – révisée et IAS 27 États financiers consolidés et individuels – révisée L'IASB a publié la norme révisée relative aux regroupements d'entreprises en janvier 2008, qui entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. La norme introduit des amendements dans la comptabilisation de regroupements d'entreprises. Ces amendements auront un impact sur le montant repris au goodwill, les résultats comptabilisés durant une période d'acquisition et les résultats comptabilisés dans le futur.

IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – éléments couverts éligibles (amendement) Ces amendements entrent en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.

IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients L'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 13 en juin 2007. Cette interprétation précise que les points accumulés doivent être comptabilisés comme des composants distincts de la transaction de vente durant laquelle ils sont attribués. Elle entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008.

IFRIC 15 Accords pour la construction d'un bien immobilier L'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 15 en juillet 2008. Cette interprétation entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Elle précise quand et comment comptabiliser les produits et charges relatifs à la vente d'un bien immobilier lorsque l'auteur de projet et le vendeur parviennent à un accord avant la fin de la construction du bien immobilier.

IFRIC 16 Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger L'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 16 en juillet 2008. Cette interprétation donne des directives en matière de comptabilisation de la couverture d'un investissement net. Cette interprétation entre en vigueur de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008.

2. INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur d'activité est une composante bien distincte du Groupe produisant des marchandises ou proposant des services spécifiques dans un environnement économique précis, et dont les risques et la rentabilité sont différents de ceux des autres secteurs. Le Groupe a opté pour un reporting dont le premier niveau d'information sectorielle est géographique, la segmentation géographique étant celle qui est utilisée pour le reporting interne des informations financières. Le « second » niveau est constitué des « business units ». Nous avons défini trois secteurs primaires sur la base de la localisation des actifs. Ils comprennent les pays suivants :

1. Europe de l'Ouest : Benelux, France, Espagne, Italie, Allemagne et Royaume-Uni ;
2. États-Unis ;
3. Europe centrale, Europe de l'Est, Asie et Australie : Bulgarie, pays des Balkans, Lituanie, Pologne, Russie, République tchèque, Roumanie, Turquie et Thaïlande.

Les secteurs « secondaires » ont été définis comme suit :

1. Fenestration ;
2. Produits de Construction.

La fixation des prix entre secteurs est établie selon le principe « at arm's length ». L'information sectorielle comprend les résultats, les actifs et les passifs pouvant être attribués à un secteur, soit directement, soit sur une base raisonnable. Les charges d'investissements sectoriels sont les frais totaux engagés au cours de l'exercice pour l'achat d'actifs sectoriels destinés à être utilisés durant une période dépassant la durée d'un exercice comptable.

INFORMATION SECTORIELLE								
EN MILLIERS D'EUROS	EUROPE DE L'OUEST		AMÉRIQUE		EUROPE CENTRALE & DE L'EST ET ASIE		CONSOLIDÉ	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
VENTES	521.257	519.060	92.065	67.037	276.017	275.890	889.339	861.987
VENTES INTRAGROUPES	-191.526	-205.696			-41.244	-26.434	-232.770	-232.130
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	329.731	313.364	92.065	67.037	234.773	249.456	656.569	629.857
QUOTE-PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	50,2%	49,8%	14,0%	10,6%	35,8%	39,6%	100%	100%
RÉSULTAT DU SECTEUR	38.490	24.724	6.140	2.358	15.414	3.343	60.044	30.425
EN POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET	11,7%	7,9%	6,7%	3,5%	6,6%	1,3%	9,1%	4,8%
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) D'EXPLOITATION AVANT GOODWILL	13.178	801	-1.747	-10.730	6.879	-5.063	18.310	-14.992
EN POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4,0%	0,3%	-1,9%	-16,0%	2,9%	-2,0%	2,8%	-2,4%
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) D'EXPLOITATION	13.178	-2.647	-1.747	-15.496	6.879	-5.063	18.310	-23.206
EN POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4,0%	-0,8%	-1,9%	-23,1%	2,9%	-2,0%	2,8%	-3,7%
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) FINANCIER							-11.252	-16.652
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT							-1.518	2.479
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) NET							5.540	-37.378
ACTIFS SECTORIELS	299.904	254.624	71.792	65.231	207.346	199.756	579.042	519.611
TOTAL DU BILAN							579.042	519.611
PASSIFS SECTORIELS	89.780	99.714	11.642	7.347	39.061	47.974	140.483	155.035
TOTAL DES DETTES							140.483	155.035
INVESTISSEMENTS	27.121	18.673	4.674	2.558	31.708	14.179	63.503	35.410
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS (IN)CORPORELLES	18.679	18.427	7.119	6.795	6.919	8.003	32.717	33.225
PERTES DE VALEUR SUR GOODWILL		3.448		4.765			0	8.213
PERTES DE VALEUR	450	1.929	1.383	3.455	-164	179	1.669	5.563
AUTRES CHARGES NON DÉCAISSÉES	6.183	3.566	-615	2.839	1.780	224	7.348	6.629

SECOND NIVEAU D'INFORMATION SECTORIELLE						
EN MILLIERS D'EUROS	FENESTRATION		PRODUITS DE CONSTRUCTION		CONSOLIDÉ	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	583.033	554.274	73.536	75.583	656.569	629.857
QUOTE-PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	88,8%	88,0%	11,2%	12,0%	100%	100%
ACTIFS SECTORIELS	514.189	457.258	64.853	62.353	579.042	519.611
INVESTISSEMENTS	56.391	31.161	7.112	4.249	63.503	35.410

3. ACQUISITION DE FILIALES

Aucune acquisition importante n'a eu lieu en 2007 et 2008.

4. REVENUS ET CHARGES

AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION		
EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
SUBVENTIONS REÇUES	460	322
BÉNÉFICES DE CHANGE	10.932	10.592
PLUS-VALUES RÉALISÉES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES	4.466	821
INDEMNITÉS REÇUES	1.028	1.043
REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS NON UTILISÉES	196	1
AUTRES	1.711	1.851
TOTAL	18.793	14.630

La diminution des autres produits d'exploitation par rapport à 2007 est essentiellement imputable à une baisse des plus-values réalisées sur la cession d'actifs.

En 2007, une importante plus-value avait été réalisée sur la cession d'un immeuble en Espagne. Les subventions reçues consistent quasiment exclusivement en des aides reçues du FSE.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
PERTES DE CHANGE	10.982	23.521
PROVISIONS SUPPLÉMENTAIRES	5.462	3.930
PERTES DE VALEUR	1.864	5.565
MOINS-VALUE RÉALISÉE SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES	446	455
AUTRES	647	357
TOTAL	19.401	33.828

La hausse des autres charges d'exploitation par rapport à 2007 est essentiellement due à une hausse des pertes de change opérationnelles et à l'augmentation des pertes de valeur. Les pertes de valeur concernent principalement un immeuble en Espagne et le parc machines aux États-Unis.

Celles-ci ont été partiellement compensées par une baisse des provisions constituées. Une provision de 5,2 millions d'euros a été constituée en vue d'une restructuration du Groupe, compensée par l'affectation et la reprise de la provision constituée en vue de la restructuration dans notre filiale allemande pour un montant de 2,2 millions d'euros.

REVENUS FINANCIERS		
EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
REVENUS D'INTÉRÊTS	2.796	4.603
BÉNÉFICES DE CHANGE	28.586	20.847
REPRISE DE PERTES DE VALEUR	1.432	0
AUTRES	395	1.350
TOTAL	33.209	26.800

CHARGES FINANCIÈRES		
EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
CHARGES D'INTÉRÊTS	14.651	15.730
ESCOMPTE FINANCIERS	1.609	1.292
PERTES DE CHANGE	25.217	24.745
AUTRES	2.984	1.685
TOTAL	44.461	43.452

Le résultat financier dépasse celui de 2007 de 5,4 millions d'euros, essentiellement en raison de la baisse des bénéfices de change. La majeure partie de notre participation dans Huis Clos a été cédée en 2007.

Suite à cette transaction, la perte de valeur historique de 1,4 million d'euros actée sur cette participation a été reprise en 2007 et une perte de 755 milliers d'euros a été réalisée au final.

CHARGES SALARIALES ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX (EN MILLIERS D'EUROS)	2007	2008
SALAIRES ET APPOINTEMENTS	103.796	102.884
COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE	29.606	29.728
COTISATIONS DE TYPE CONTRIBUTIONS DÉFINIES	2.075	1.906
AUTRES CHARGES SALARIALES	3.483	4.519
TOTAL	138.960	139.037
NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL À LA DATE DE CLÔTURE	2.940	2.813

En dépit d'une diminution des effectifs, les charges salariales ont légèrement augmenté, en raison, d'une part, des restructurations menées qui entraînent des charges uniques,

et d'autre part, de l'adaptation des salaires liée à la hausse de l'inflation.

PRIX DE REVIENT DES MARCHANDISES VENDUES (EN MILLIERS D'EUROS)	2007	2008
COÛT DES MATÉRIAUX	334.871	319.482
SALAIRES ET APPOINTEMENTS	77.249	75.679
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24.691	25.106
AUTRES FRAIS DE PRODUCTION	36.328	35.656
TOTAL	473.139	455.923

COÛTS PAR NATURE (EN MILLIERS D'EUROS)	2007	2008
COÛT DES MATÉRIAUX	334.871	319.482
CHARGES SALARIALES	138.960	139.037
AMORTISSEMENTS	32.717	33.225
AUTRES COÛTS	131.103	133.907
TOTAL	637.651	625.651

La baisse du total des coûts s'explique par une baisse des volumes vendus.

5. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La répartition de la charge fiscale sur l'exercice 2008 est présentée dans le tableau suivant :

EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
EXERCICE EN COURS	4.825	3.031
AJUSTEMENTS AUX IMPÔTS EXIGIBLES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	145	54
IMPÔTS DIFFÉRÉS		
NAISSANCE ET REPRISE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	4.003	-1.251
IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS / UTILISÉS SUR LES PERTES DE L'EXERCICE EN COURS	-7.796	-5.386
IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS / UTILISÉS SUR LES PERTES D'EXERCICES ANTÉRIEURS	1.465	-435
AUTRES IMPÔTS DIFFÉRÉS	-1.124	1.508
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS REPRISE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1.518	-2.479
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) AVANT IMPÔTS	7.058	-39.857
IMPÔTS AU TAUX D'IMPOSITION STATUTAIRE DE DECEUNINCK SA (33,99%)	2.399	-13.547
EFFET DES TAUX D'IMPOSITION DIFFÉRENTS DANS LES AUTRES PAYS	-5.451	-5.062
DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES (FISCALEMENT)	1.960	4.197
UTILISATION DE PERTES FISCALEMENT REPORTABLES	-922	-156
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR PLUS-VALUES ÉCHELONNÉES	55	-87
UTILISATION / COMPTABILISATION D'IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR PERTES D'EXERCICES ANTÉRIEURS POUR LESQUELLES AUCUN IMPÔT DIFFÉRÉ N'AVAIT ÉTÉ RECONNU AU COURS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	-227	-708
NON-RECONNAISSANCE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR PERTES DE L'EXERCICE EN COURS	3.438	7.553
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DIFFÉRENCES TEMPORAIRES SUR LESQUELLES AUCUN IMPÔT DIFFÉRÉ N'AVAIT ÉTÉ COMPTABILISÉ AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS	-774	1.838
REPRISE / UTILISATION DE LATENCES ACTIVES RECONNUES ANTÉRIEUREMENT	2.407	277
MODIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION : IMPACT SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS	-1.124	-48
INCITANTS FISCAUX	-513	-215
EFFETS DES MODIFICATIONS DE LA LÉGISLATION FISCALE	0	1.687
AJUSTEMENTS AUX IMPÔTS EXIGIBLES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	145	54
AUTRES	125	1.738
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS REPRISE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1.518	-2.479
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	21,5%	NA*

* SUITE À LA PERTE ENREGISTRÉE SUR L'EXERCICE, LE TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF N'EST PAS APPLICABLE EN 2008

Le tableau ci-dessous présente les effets des différences temporaires après compensation par entité juridique au 31 décembre 2008 et 2007.

EN MILLIERS D'EUROS	2007	MUTATION COMPTE DE RÉSULTAT	MUTATIONS DIRECTES DES CAPITAUX PROPRES	EFFET DES DEVISES	TRANSFERTS	2008
ACTIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS						
EFFET DES PERTES FISCALEMENT REPORTABLES	271	-63		-24		184
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.395	-184		44	148	1.403
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LES PROVISIONS	373	-273		7	11	118
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LES STOCKS	743	272		-14		1.001
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LES AUTRES ACTIFS	110	-215		4	10	-91
ACTIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	2.892	-463	0	17	169	2.615
PASSIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS						
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27.005	2.784		-1.002	148	28.935
EFFET DES PERTES FISCALEMENT REPORTABLES	-10.256	-5.885		34		-16.107
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LES PLUS-VALUES	902	-86		-1		815
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LES STOCKS	-861	-288		-26		-1.175
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LES PROVISIONS	-2.484	-804		68	11	-3.209
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LES AUTRES ACTIFS	-1.764	-412		-125		-2.301
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LES AUTRES PASSIFS	5.289	-1.337	183	2	10	4.147
PASSIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	17.831	-6.028	183	-1.050	169	11.105
MONTANT NET DU PASSIF (ACTIF) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	14.939	-5.565	183	-1.067	0	8.490

Rapprochement avec les impôts différés comptabilisés dans le bilan consolidé :

EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
ACTIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	2.892	2.615
PASSIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	17.831	11.105
MONTANT NET DU PASSIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	14.939	8.490

Le Groupe a comptabilisé en 2008 des actifs d'impôts différés sur les pertes non compensables de certaines filiales (principalement en Belgique), dont l'utilisation dépend des bénéfices imposables futurs. À la fin 2008, le montant total de cet actif différé se chiffre à 16.291 milliers d'euros. Le Groupe n'a pas reconnu en 2008 de nouveaux actifs d'impôts différés sur des pertes antérieures. Les budgets offrent suffisamment de garanties que ces entreprises généreront suffisamment de bénéfices imposables dans un avenir proche pour pouvoir utiliser les actifs d'impôts différés comptabilisés. Le Groupe n'a pas exprimé d'impôts différés sur les pertes fiscalement reportables réalisées au Royaume-Uni (16,9 millions GBP), aux États-Unis (16,1 millions USD), en Pologne (8,1 millions PLN) et en Tchéquie (112,7 millions CZK) durant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Les pertes fiscalement reportables en question sont reportables de manière illimitée dans le temps au Royaume-Uni. Aux États-Unis, les pertes fiscalement reportables sont apparues à différents moments et elles sont reportables de

manière limitée dans le temps durant une période de 15 à 20 ans. Il en est de même en Tchéquie et en Pologne, où ces pertes fiscalement reportables sont reportables de manière limitée dans le temps durant une période de 3 à 5 ans. Dans le courant 2008, une incidence fiscale négative a été enregistrée à la suite d'une modification de la législation fiscale au Royaume-Uni sur l'avantage fiscal portant sur les bâtiments industriels.

6. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exception des actions ordinaires acquises par le Groupe et conservées comme actions propres (nombre moyen d'actions exprimé en milliers).

EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) NET(TE) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES	5.294	-37.366
MOYENNE PONDÉRÉE DU NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES	21.393	21.334
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DE BASE PAR ACTION (EURO)	0,25	-1,75

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et ajusté en ce qui concerne l'effet sur le résultat des actions ordinaires potentielles, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majorée de la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions poten-

tielles conduisant à une dilution. Étant donné que le Groupe détient des actions propres achetées pour l'exercice des options octroyées, aucune action ordinaire supplémentaire ne sera créée par l'exercice de ces options, car ce sont des actions propres détenues par le Groupe qui seront attribuées (nombre moyen d'actions exprimé en milliers).

EN MILLIERS D'EUROS		
	2007	2008
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) NET(TE) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES	5.294	-37.366
MOYENNE PONDÉRÉE DU NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES	21.393	21.334
EFFET DE DILUTION DES OPTIONS NON EXERCÉES*	0	0
MOYENNE PONDÉRÉE DU NOMBRE D' ACTIONS APRÈS EFFET DE DILUTION	21.393	21.334
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DILUÉE PAR ACTION (EURO)	0,25	-1,75

* LES OPTIONS NON EXERCÉES NE SONT PAS DILUÉES ÉTANT DONNÉ LA PERTE DE L'EXERCICE

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AUTRES QUE LE GOODWILL

Les amortissements d'immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont comptabilisés dans le prix de revient des marchandises vendues. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation illimitée ont été soumises à un test de dépréciation. Il s'agit plus particulièrement de la marque commerciale Winsa. Il n'existe pas pour cet actif de fin prévisible à la période durant laquelle il générera des flux de trésorerie. La valeur comptable nette de cet actif se monte à 2.367 milliers d'euros. Durant l'exercice 2008, 43 milliers d'euros approximativement de frais de recherche et développement ont été pris en résultat.

EN MILLIERS D'EUROS	BREVETS, LICENCES ET DROITS SIMILAIRES	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	TOTAL
VALEUR D'ACQUISITION			
SOLDE AU TERME DE 2006	15.795	1.621	17.416
AJUSTEMENTS IAS 29			0
SOLDE AU TERME DE 2006 APRÈS AJUSTEMENTS	15.795	1.621	17.416
ACQUISITIONS	1.085		1.085
DÉSAFFECTATIONS	-252	-3	-255
ACQUISITIONS VIA L'ACQUISITION DE FILIALES			0
AUTRES TRANSFERTS	611	-452	159
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ÉTRANGÈRES	-412	-25	-437
SOLDE AU TERME DE 2007	16.827	1.141	17.968
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR			
SOLDE AU TERME DE 2006	-8.375	-1.235	-9.610
AJUSTEMENTS IAS 29			0
SOLDE AU TERME DE 2006 APRÈS AJUSTEMENTS	-8.375	-1.235	-9.610
ACQUISITIONS	-1.437	-192	-1.629
DÉSAFFECTATIONS	60	3	63
PERTES DE VALEUR	-142		-142
AUTRES TRANSFERTS	-15	324	309
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ÉTRANGÈRES	539	25	564
SOLDE AU TERME DE 2007	-9.370	-1.075	-10.445
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
À LA VALEUR D'ACQUISITION	16.827	1.141	17.968
CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PERTES DE VALEUR	-9.370	-1.075	-10.445
VALEUR COMPTABLE NETTE	7.457	66	7.523

EN MILLIERS D'EUROS	BREVETS, LICENCES ET DROITS SIMILAIRES	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	TOTAL
VALEUR D'ACQUISITION			
SOLDE AU TERME DE 2007	16.827	1.141	17.968
AJUSTEMENTS IAS 29			0
SOLDE AU TERME DE 2007 APRÈS AJUSTEMENTS	16.827	1.141	17.968
ACQUISITIONS	803		803
DÉSAFFECTATIONS	-107		-107
ACQUISITIONS VIA L'ACQUISITION DE FILIALES			0
AUTRES TRANSFERTS	71		71
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ÉTRANGÈRES	-558	12	-546
SOLDE AU TERME DE 2008	17.036	1.153	18.189
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR			
SOLDE AU TERME DE 2007	-9.370	-1.075	-10.445
AJUSTEMENTS IAS 29			0
SOLDE AU TERME DE 2007 APRÈS AJUSTEMENTS	-9.370	-1.075	-10.445
ACQUISITIONS	-1.474	-66	-1.540
DÉSAFFECTATIONS	107		107
PERTES DE VALEUR			0
AUTRES TRANSFERTS	14		14
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ÉTRANGÈRES	-217	-12	-229
SOLDE AU TERME DE 2008	-10.940	-1.153	-12.093
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
À LA VALEUR D'ACQUISITION	17.036	1.153	18.189
CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PERTES DE VALEUR	-10.940	-1.153	-12.093
VALEUR COMPTABLE NETTE	6.096	0	6.096

8. GOODWILL

GOODWILL		
EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
VALEUR D'ACQUISITION		
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	63.624	59.429
AJUSTEMENTS IAS 29		
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT APRÈS AJUSTEMENTS	63.624	59.429
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ÉTRANGÈRES	-4.195	-2.214
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE	59.429	57.215
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR		
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	-44.457	-40.550
PERTES DE VALEUR		-8.213
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ÉTRANGÈRES	3.907	2.393
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE	-40.550	-46.370
GOODWILL		
À LA VALEUR D'ACQUISITION	59.429	57.215
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR COMPTABILISÉS	-40.550	-46.370
VALEUR COMPTABLE NETTE	18.879	10.845

L'application de la norme IFRS 3, « Regroupements d'entreprises », impose la comptabilisation des actifs et passifs à leur juste valeur au moment de l'acquisition d'une entreprise.

Toutes les différences entre la valeur de l'actif net de l'entreprise acquise et la juste valeur, définie au moment de l'acquisition, doivent être attribuées au goodwill et les éventuelles différences restantes aux capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 36, le goodwill n'est plus amorti mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Toutes les unités génératrices de flux de trésorerie ont été définies au

niveau des entités individuelles pour lesquelles un goodwill est exprimé. Dans la pratique, cela correspond généralement à la région géographique étant donné qu'à l'exception de la Belgique et des États-Unis, il n'y a qu'une entité opérationnelle par pays.

Dans ce cas, la valeur de réalisation est la valeur d'usage. Le taux d'actualisation utilisé a été déterminé sur la base du coût moyen pondéré du capital par entité (WACC). Celui-ci oscille entre des valeurs de 7,6 et 9,5% (7,2 et 8,9% en 2007). Les projections de flux de trésorerie ont été définies sur la base des budgets des cinq prochains exercices.

Pour la perpétuité, un taux de croissance de 2% a été utilisé, tant en 2007 qu'en 2008, ce qui correspond au taux de croissance général du secteur. Les principales assomptions concernent le taux de croissance du chiffre d'affaires, la marge brute et l'évolution des charges opérationnelles. Ces assomptions sont basées à la fois sur les données historiques et sur des sources externes. Les tests n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur sur le goodwill aux États-Unis (4.765 milliers d'euros) et en Allemagne (3.448 milliers d'euros). Les perspectives économiques actuelles et l'incertitude qui les entoure, qui exercent du reste un impact important sur les volumes de production, justifient l'expression des réductions de valeur.

La valeur comptable nette du goodwill est attribuée de la manière suivante :

UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE		
EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
TURQUIE	9.679	9.598
ÉTATS-UNIS	4.505	0
ALLEMAGNE	3.448	0
BELGIQUE (DETAJOINT)	1.247	1.247
VALEUR COMPTABLE NETTE	18.879	10.845

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
EN MILLIERS D'EUROS	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	MACHINES ET OUTILLAGE	MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN LEASING	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	ACTIFS EN COURS DE PRODUCTION	TOTAL
VALEUR D'ACQUISITION								
SOLDE AU TERME DE 2006	131.380	349.945	17.950	2.975	5.688	3.863	13.621	525.422
AJUSTEMENTS IAS 29								0
BILAN AU TERME DE 2006 APRÈS AJUSTEMENTS	131.380	349.945	17.950	2.975	5.688	3.863	13.621	525.422
ACQUISITIONS	7.024	23.937	726	155		591	29.984	62.417
DÉSFFECTATIONS	-1.833	-9.341	-731	-2.448		-25	-476	-14.854
TRANSFERT VERS LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	-3.662	3.363				299		0
AUTRES TRANSFERTS	15.820	11.496	2.824		-595		-29.704	-159
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ÉTRANGÈRES	-2.078	-6.041	283	-7	-534	-387	-236	-9.000
SOLDE AU TERME DE 2007	146.651	373.359	21.052	675	4.559	4.341	13.189	563.826
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR								
SOLDE AU TERME DE 2006	-24.782	-233.263	-12.439	-887	-4.984	-2.713	-674	-279.742
AJUSTEMENTS IAS 29								0
BILAN AU TERME DE 2006 APRÈS AJUSTEMENTS	-24.782	-233.263	-12.439	-887	-4.984	-2.713	-674	-279.742
ACQUISITIONS	-4.071	-25.199	-1.326	-231	-261			-31.088
DÉSFFECTATIONS	453	6.314	539	850			457	8.613
PERTES DE VALEUR	189	-1.534			-116		-66	-1.527
TRANSFERT VERS LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	380	-2.426				2.046		0
AUTRES TRANSFERTS	-2.359	3.435	-1.691		306			-309
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ÉTRANGÈRES	450	5.229	-208	1	517	286	75	6.350
SOLDE AU TERME DE 2007	-29.740	-247.444	-15.125	-267	-4.538	-381	-208	-297.703
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
À LA VALEUR D'ACQUISITION	146.651	373.359	21.052	675	4.559	4.341	13.189	563.826
CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PERTES DE VALEUR EXCEPTIONNELLES	-29.740	-247.444	-15.125	-267	-4.538	-381	-208	-297.703
VALEUR COMPTABLE NETTE	116.911	125.915	5.927	408	21	3.960	12.981	266.123

IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
EN MILLIERS D'EUROS	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	MACHINES ET OUTILLAGE	MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN LEASING	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	ACTIFS EN COURS DE PRODUCTION	TOTAL
VALEUR D'ACQUISITION								
SOLDE AU TERME DE 2007	146.651	373.359	21.052	675	4.559	4.341	13.189	563.826
AJUSTEMENTS IAS 29								0
BILAN AU TERME DE 2007 APRÈS AJUSTEMENTS	146.651	373.359	21.052	675	4.559	4.341	13.189	563.826
ACQUISITIONS	9.457	9.507	747			33	14.863	34.607
DÉSFFECTATIONS	-29	-2.356	-328	-19		-173	-100	-3.005
AUTRES TRANSFERTS	9.557	8.228	433			147	-18.436	-71
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ÉTRANGÈRES	-6.894	-10.051	-834	-82	262	99	-502	-18.002
SOLDE AU TERME DE 2008	158.742	378.687	21.070	574	4.821	4.447	9.014	577.355
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR								
SOLDE AU TERME DE 2007	-29.740	-247.444	-15.125	-267	-4.538	-381	-208	-297.703
AJUSTEMENTS IAS 29								0
BILAN AU TERME DE 2007 APRÈS AJUSTEMENTS	-29.740	-247.444	-15.125	-267	-4.538	-381	-208	-297.703
ACQUISITIONS	-4.509	-25.686	-1.350	-138	-2			-31.685
DÉSFFECTATIONS	10	2.356	215	14				2.595
PERTES DE VALEUR	-1.586	-3.940	1				-39	-5.564
AUTRES TRANSFERTS	-241	260	-33					-14
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ÉTRANGÈRES	846	4.948	619	49	-262	-22	-14	6.164
SOLDE AU TERME DE 2008	-35.220	-269.506	-15.673	-342	-4.802	-403	-261	-326.207
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
À LA VALEUR D'ACQUISITION	158.742	378.687	21.070	574	4.821	4.447	9.014	577.355
CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PERTES DE VALEUR EXCEPTIONNELLES	-35.220	-269.506	-15.673	-342	-4.802	-403	-261	-326.207
VALEUR COMPTABLE NETTE	123.522	109.181	5.397	232	19	4.044	8.753	251.148

Le Groupe n'est soumis à aucune restriction du titre de propriété, à l'exception de l'hypothèque de 1,3 million d'euros sur le bâtiment de sa filiale tchèque.

Le Groupe n'a pas d'engagements importants en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles en cours de production se décomposent comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	9.405	3.000
MATÉRIEL, MACHINES ET OUTILLAGE	3.548	5.638
AUTRES	28	115
TOTAL	12.981	8.753

Les immobilisations corporelles en leasing concernent du matériel roulant en Russie et en Pologne. Le management a comptabilisé des pertes de valeur d'un montant de 5,6 millions d'euros. Ces pertes de valeur se rapportent principalement à l'outillage aux États-Unis, en Belgique, en Allemagne et en Turquie (0,7 million d'euros). Il s'agit d'outillage qui générera trop peu de trésorerie à l'avenir eu égard au fait qu'il n'est quasiment plus utilisé et a été remplacé par des outils spécialement conçus pour le lancement des nouvelles séries. La valeur comptable de cet outillage a été ramenée à zéro. Par ailleurs, une réduction de valeur de 1,6 million d'euros a été actée sur un bâtiment en Espagne et une réduction de valeur de

3,3 millions d'euros a été actée sur le parc machines aux États-Unis. Compte tenu de la récession qui frappe le marché immobilier espagnol, la valeur comptable du bâtiment espagnol a été réduite à son prix de vente net actuel. L'effondrement du marché immobilier américain a entraîné une surcapacité aux États-Unis. La valeur d'utilité de certains actifs ne correspondait plus à la valeur comptable. Dans ce cadre, des réductions de valeur ont été actées sur une tour de compoundage et sur le parc machines destiné à la production de produits en bois composite. Ces réductions de valeur figurent dans les autres charges d'exploitation. Les actifs disponibles à la vente concernent principalement des actifs devenus disponibles à la vente suite à la fermeture de notre site d'Oakland en 2007.

10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	2007	2008
EN MILLIERS D'EUROS		
ACTIONS – COTÉES	158	101
ACTIONS – NON COTÉES	72	76
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	230	177
ACTIFS FINANCIERS RETENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	1.006	962
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS	1.236	1.139

Les actions cotées ont trait à une participation dans Huis Clos SA. La juste valeur des actifs financiers est basée sur le cours boursier à la date de clôture (41,99 euros à la fin 2007

contre 26,80 euros fin 2008). À la fin 2008, le Groupe possédait encore 3.777 actions ou 0,25% de Huis Clos SA. Les actifs financiers retenus jusqu'à l'échéance ont trait à des

instruments détenus en Allemagne dans le cadre d'une obligation imposée par le législateur allemand afin de protéger les rémunérations futures du personnel contre le risque d'insolvabilité de l'employeur.

Courant 2008, les valeurs (1.006 milliers d'euros à la fin 2007) ont été vendues suite à la mauvaise conjoncture boursière et des fonds ont été placés sur un compte à terme bloqué.

11. CRÉANCES À LONG TERME

CRÉANCES À LONG TERME		
EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
CRÉANCES COMMERCIALES	984	1.415
AUTRES CRÉANCES	546	506
TOTAL	1.530	1.921

La durée de ces créances commerciales varie entre 1 et 3 ans. Ces créances à long terme ont été évaluées à leur valeur actuelle nette, le taux d'intérêt moyen utilisé étant de 7,6%. Une réduction de valeur de 147 milliers d'euros a été actée sur ces créances à long terme, qui sont considérées comme douteuses.

Ces réductions de valeur figurent dans les frais de marketing, commerciaux et de distribution. Aucune autre créance n'est considérée comme douteuse et n'est arrivée à échéance.

12. STOCKS

STOCKS		
EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
MATIÈRES PREMIÈRES (AU PRIX DE REVIENT)	21.992	24.709
EN COURS DE PRODUCTION (AU PRIX DE REVIENT)	1.569	2.056
PRODUITS FINIS		
- AU PRIX DE REVIENT	35.159	32.559
- À LA VALEUR DE RÉALISATION NETTE	34.700	31.966
PRODUITS COMMERCIALISABLES		
- AU PRIX DE REVIENT	23.209	22.529
- À LA VALEUR DE RÉALISATION NETTE	22.079	21.428
TOTAL DES STOCKS AU PRIX DE REVIENT MOYEN PONDÉRÉ OU À LA VALEUR DE RÉALISATION NETTE SI CELLE-CI LUI EST INFÉRIEURE	80.340	80.159

En 2008, des pertes de valeur d'un montant net de 1.018 milliers d'euros ont été actées sur les stocks et la valeur totale des stocks comptabilisés est de 319.482 milliers d'euros.

Ces réductions de valeur figurent dans les frais de marketing, commerciaux et de distribution.

13. CRÉANCES COMMERCIALES

Les créances commerciales brutes et les

provisions pour créances douteuses pour 2007 et 2008 sont les suivantes :

CRÉANCES COMMERCIALES		
EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
CRÉANCES COMMERCIALES BRUTES	161.763	122.259
PERTES DE VALEUR COMPTABILISÉES	12.502	14.215
CRÉANCES COMMERCIALES NETTES	149.261	108.044

La baisse des créances commerciales brutes s'explique, d'une part, par une diminution du volume négocié et, d'autre part, par la conclusion d'une convention de factoring qui a permis de réduire les créances commerciales brutes de 22,9 millions d'euros.

Outre les ventes facturées, les créances commerciales brutes comprennent une provision

pour les factures à établir, une provision pour les notes de crédit à recevoir, les écarts de conversion et les acomptes versés. Le tableau ci-dessous analyse l'ancienneté des ventes facturées et des prêts consentis aux clients, après déduction des pertes de valeur actées sur les montants concernés.

	VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2007	DONT : SANS COMPTABILISATION DE PERTE DE VALEUR ET NON ENCORE ÉCHUES	DONT : ÉCHUES MAIS POUR LESQUELLES AUCUNE PERTE DE VALEUR N'A ENCORE ÉTÉ COMPTABILISÉE				
			ÉCHUES IL Y A MOINS DE 30 JOURS	ÉCHUES DEPUIS ENTRE 31 ET 60 JOURS	ÉCHUES DEPUIS ENTRE 61 ET 90 JOURS	ÉCHUES DEPUIS ENTRE 91 ET 120 JOURS	ÉCHUES DEPUIS PLUS DE 120 JOURS
CRÉANCES COMMERCIALES	141.133	110.954	13.077	6.966	3.242	2.708	4.186
PRÊTS CONSENTIS AUX CLIENTS	952	665	40	13	11	11	212
TOTAL	142.085	111.619	13.117	6.979	3.253	2.719	4.398

	VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2008	DONT : SANS COMPTABILISATION DE PERTE DE VALEUR ET NON ENCORE ÉCHUES	DONT : ÉCHUES MAIS POUR LESQUELLES AUCUNE PERTE DE VALEUR N'A ENCORE ÉTÉ COMPTABILISÉE				
			ÉCHUES IL Y A MOINS DE 30 JOURS	ÉCHUES DEPUIS ENTRE 31 ET 60 JOURS	ÉCHUES DEPUIS ENTRE 61 ET 90 JOURS	ÉCHUES DEPUIS ENTRE 91 ET 120 JOURS	ÉCHUES DEPUIS PLUS DE 120 JOURS
CRÉANCES COMMERCIALES	97.711	69.907	12.147	6.481	3.213	1.186	4.777
PRÊTS CONSENTIS AUX CLIENTS	2.173	1.827	75	54	16	27	174
TOTAL	99.884	71.734	12.222	6.535	3.229	1.213	4.951

À la fin décembre 2008, 15.055 milliers d'euros ont été exprimés en réductions de valeur sur les créances commerciales et les prêts consentis aux clients. Les prêts consentis aux clients font partie des autres créances et ne figurent donc pas dans

les créances commerciales. Les mouvements des deux derniers exercices sont ventilés dans le tableau ci-dessous.

	2007	2008
PERTES DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	12.375	12.502
DOTATION	4.271	7.119
REPRISE	-1.870	-847
UTILISATION	-2.432	-2.710
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ÉTRANGÈRES	158	-1.009
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	12.502	15.055

14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
TRÉSORERIE	14.126	19.352
ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	30.044	27.467
TOTAL	44.170	46.819

15. CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES									
EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL SOUSCRIT	BÉNÉFICES/ PERTES REPOR- TÉ(E)S	AUTRES RÉSERVES	RÉÉVALU- ATION À LA JUSTE VALEUR	ACTIONS PROPRES	ÉCARTS DE CON- VERSION	CAPITAUX PROPRES ATTRI- BUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	INTÉRÊT MINORI- TAIRE	TOTAL
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2006	8.499	188.667	4.293	1.229	-3.347	-9.788	189.553	1.030	190.583
BÉNÉFICE SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE				-85			-85		-85
MUTATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS DE FLUX DE TRÉSORERIE				1.466			1.466		1.466
PAIEMENTS EN ACTIONS				311			311		311
MUTATIONS DIRECTES DES CAPITAUX PROPRES	0	0	0	1.692	0	0	1.692	0	1.692
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DE L'EXERCICE		5.294					5.294	246	5.540
MONTANT TOTAL DES REVENUS ET CHARGES DE L'EXERCICE	0	5.294	0	1.692	0	0	6.986	246	7.232
ÉCARTS DE CONVERSION						1.331	1.331	96	1.427
ACTIONS PROPRES (VENTE) DANS LE CADRE DE L'EXERCICE D'OPTIONS					-259		-259		-259
DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES		-5.242					-5.242		-5.242
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	8.499	188.719	4.293	2.921	-3.606	-8.457	192.369	1.372	193.741

CAPITAUX PROPRES									
EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL SOUSCRIT	BÉNÉFICES/ PERTES REPORTÉ(S)	AUTRES RÉSERVES	RÉÉVALU- ATION À LA JUSTE VALEUR	ACTIONS PROPRES	ÉCARTS DE CON- VERSION	CAPITAUX PROPRES ATTRI- BUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	INTÉRÊT MINORI- TAIRE	TOTAL
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	8.499	188.719	4.293	2.921	-3.606	-8.457	192.369	1.372	193.741
BÉNÉFICE SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE				-57			-57		-57
MUTATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS DE FLUX DE TRÉSORERIE				355			355		355
PAIEMENTS EN ACTIONS				287			287		287
MUTATIONS DIRECTES DES CAPITAUX PROPRES	0	0	0	585	0	0	585	0	585
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DE L'EXERCICE		-37.366					-37.366	-12	-37.378
MONTANT TOTAL DES REVENUS ET CHARGES DE L'EXERCICE	0	-37.366	0	585	0	0	-36.781	-12	-36.793
ÉCARTS DE CONVERSION						-13.724	-13.724	-265	-13.989
ACTIONS PROPRES (VENTE) DANS LE CADRE DE L'EXERCICE D'OPTIONS					-614		-614		-614
DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES		-5.239					-5.239		-5.239
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	8.499	146.114	4.293	3.506	-4.220	-22.181	136.011	1.095	137.106

Le capital se compose de 21.550.000 actions ordinaires sans spécification de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées. Aucune nouvelle action n'a été émise en 2008. Les détenteurs d'actions ordinaires ont droit à un dividende tel qu'attribué et à une (seule) voix par action lors de l'assemblée générale des actionnaires de Deceuninck SA. Après la date de clôture, le conseil d'administration propose de ne pas distribuer de dividende. Le Groupe a acquis des actions propres pour les plans d'options sur actions en faveur de son personnel. Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait ainsi 217.121 actions propres en portefeuille.

Les « écarts de conversion » comprennent toutes les différences de change résultant de la conversion des comptes annuels des activités étrangères ne faisant pas partie intégrante des activités du Groupe. Conformément à la norme IAS 27, l'intérêt minoritaire est montré comme une composante des capitaux propres.

16. PROVISIONS POUR AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

PROVISIONS POUR AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI				
EN MILLIERS D'EUROS	INOUSIC/ DECEUNINCK (ALLEMAGNE)	FILIALES BELGES	AUTRES	TOTAL
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	6.852	3.071	829	10.752
AJUSTEMENTS IAS 29				
AJUSTEMENT DU SOLDE D'OUVERTURE	6.852	3.071	829	10.752
AUGMENTATION VIA ACQUISITIONS				0
ACCROISSEMENT DE PROVISION	494	346	276	1.116
REPRISE / AFFECTATION DE PROVISION	-388	-102	-103	-593
EFFET DE LA MODIFICATION EN DEVISE			-178	-178
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE	6.958	3.315	824	11.097
LONG TERME	415	104		519
COURT TERME	6.543	3.211	824	10.578

Régime à contributions définies (plans de pension à contributions fixes)

Dans le cadre des régimes à contributions définies, le Groupe verse des cotisations à des sociétés d'assurance bien définies. Le Groupe n'a aucune autre obligation financière envers la société d'assurance que ces cotisations. Les cotisations de pension sont inscrites dans le compte de résultat de l'exercice pour lequel elles sont dues.

Régime à prestations définies (régime de pension avec spécification d'un objectif à atteindre) et autres avantages postérieurs à l'emploi

Filiales belges

Pour les filiales belges, les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi renvoient à la provision pour retraite anticipée.

Ce plan est accessible à tous les préretraités, sous réserve de conformité avec la convention collective de travail en vigueur. Conformément aux IFRS, la valeur actuarielle actuelle des avantages promis en matière de pension doit être calculée, étant donné qu'elle représente la somme totale des montants actuellement

attribuables à chaque participant au plan. Les dettes liées aux pensions ont ainsi augmenté de 346 milliers d'euros durant l'exercice 2008. Le régime de préretraite n'est pas financé et est considéré comme une obligation de fait. Le calcul de la valeur actuarielle actuelle a été effectué sur la base des hypothèses suivantes :

RÉGIME DE PENSION DES FILIALES BELGES		
	2007	2008
TAUX D'ACTUALISATION	5,60%	6,00%
AUGMENTATION DE LA COMPENSATION	3,50%	3,50%
AUGMENTATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	2,00%	2,00%
AUGMENTATION DES PENSIONS	2,00%	2,00%
INFLATION	2,00%	2,00%

***Inoutic/Deceuninck GmbH (Allemagne)**
Pour Inoutic/Deceuninck GmbH, les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi renvoient à la provision constituée pour les pensions. Ce plan est accessible à tous les membres du*

personnel et n'est pas financé. La loi n'impose pas d'offrir ce type de plan au personnel. Le calcul de la valeur actuarielle actuelle a été effectué sur la base des hypothèses suivantes :

RÉGIME DE PENSION D'INOUTIC/DECEUNINCK GMBH (ALLEMAGNE)		
	2007	2008
TAUX D'ACTUALISATION	5,60%	6,00%
AUGMENTATION DE LA COMPENSATION	3,00%	3,00%
AUGMENTATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	3,00%	3,00%
AUGMENTATION DES PENSIONS	1,75%	2,00%
INFLATION	1,75%	2,00%

Autres

Les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi visées ici renvoient à des réglementations locales en matière de pension. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des charges de pension nettes de l'exercice

reconnues dans le compte de résultat consolidé et des montants reconnus dans le bilan consolidé pour les régimes de pension octroyés chez Inoutic/Deceuninck GmbH et dans les filiales belges :

COMPOSANTES DES CHARGES NETTES DE L'EXERCICE 2008	INOUSIC/ DECEUNINCK	FILIALES BELGES	TOTAL
EN MILLIERS D'EUROS			
AJUSTEMENT DU SOLDE D'OUVERTURE			0
AMORTISSEMENT DES ÉCARTS ACTUARIELS NETS			0
CHARGES DE PENSION ATTRIBUÉES À L'EXERCICE	115	190	305
CHARGES D'INTÉRÊTS	379	156	535
CHARGES NETTES DE L'EXERCICE	494	346	840
MOUVEMENTS DES DETTES NETTES INSCRITES AU BILAN			
EN MILLIERS D'EUROS			
DETTES NETTES AU 1 ^{ER} JANVIER	6.852	3.071	9.923
AJUSTEMENT DU SOLDE D'OUVERTURE			0
AMORTISSEMENT DES ÉCARTS ACTUARIELS NETS			0
CHARGES DE PENSION ATTRIBUÉES À L'EXERCICE	115	190	305
CHARGES D'INTÉRÊTS	379	156	535
PAYÉ (PERÇU)	-388	-102	-490
DETTES NETTES AU 31 DÉCEMBRE	6.958	3.315	10.273
FINANCEMENT			
EN MILLIERS D'EUROS			
VALEUR ACTUELLE DE L'ENGAGEMENT	7.384	2.934	10.318
ACTIFS			0
ÉCARTS ACTUARIELS NETS	-426	381	-45
DETTES NETTES AU 31 DÉCEMBRE	6.958	3.315	10.273

17. PROVISIONS, ACTIFS ET PASSIFS CONDITIONNELS

EN MILLIERS D'EUROS	GARANTIES	LITIGES	AUTRES	TOTAL
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2007	1.472	797	9.497	11.766
AJUSTEMENTS IAS 29				
AUGMENTATION DES PROVISIONS	963	520	5.584	7.067
MONTANTS NON UTILISÉS REPRIS	-98		-813	-911
MONTANTS UTILISÉS DURANT L'EXERCICE	-568	-260	-1.677	-2.505
ÉCARTS DE CONVERSION NETS	-68	-1	-37	-106
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2008	1.701	1.056	12.554	15.311
COURANTES	26	520	9.421	9.967
NON COURANTES	1.675	536	3.133	5.344

Des provisions sont constituées pour des indemnités liées à la garantie des produits vendus au cours des dix dernières années, en fonction de l'expérience acquise par le Groupe en matière de réparations et de retours de marchandises. Le Groupe s'attend à ce que la majeure partie des provisions destinées aux obligations de garantie soit utilisée dans un délai de 2 à 3 ans. Les autres provisions concernent principalement des provisions destinées à la rémunération du personnel de Inoutic/Deceuninck GmbH. Il s'agit de provisions pour primes de jubilé et pour une mesure spécifique permettant aux travailleurs allemands de mettre fin à leur carrière de manière progressive. Étant donné la nature de ces provisions, il est impossible de déterminer un délai d'utilisation. Des provisions d'un montant total de 8,5 millions d'euros ont été constituées dans le cadre des charges sociales liées aux restructurations du Groupe (dont 5,6 millions d'euros comptabilisés en 2008). Ces provisions seront utilisées dans le

courant de 2009. Par ailleurs, une provision d'un montant de 0,5 million d'euros a été constituée en 2006 suite à une réclamation reçue en matière de qualité et une autre d'un montant de 0,5 million d'euros en 2008 suite à un litige concernant la vente d'un bâtiment. On ne sait pas encore à l'heure actuelle quand les procédures juridiques se termineront ni quelles en seront les issues.

18. DETTES PRODUCTIVES D'INTÉRÊTS

Cette annexe fournit des informations sur les conditions contractuelles des dettes productives d'intérêts du Groupe. Pour davantage d'informations concernant l'exposition du Groupe au risque de fluctuation des taux d'intérêt et de change, se référer à l'annexe 23. Suite aux négociations en cours, tous les emprunts contractés auprès d'établissements de crédit et d'investisseurs ont été exprimés comme des dettes à court terme.

DETTES À LONG TERME (EN MILLIERS D'EUROS)	2007	2008
EMPRUNTS NON GARANTIS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT / D'INVESTISSEURS	155.593	0
LEASING FINANCIER	139	55
AUTRES		
TOTAL	155.732	55

DETTES À COURT TERME		
EN MILLIERS D'EUROS	2007	2008
EMPRUNTS SUBORDONNÉS		
EMPRUNTS NON GARANTIS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	26.011	169.009
FINANCEMENTS À COURT TERME	40.657	40.929
LEASING FINANCIER	83	83
TOTAL	66.751	210.021

DETTES DE LEASING FINANCIER						
EN MILLIERS D'EUROS	2007			2008		
	REMBOUR- SEMENT	INTÉRÊT	CAPITAL	REMBOUR- SEMENT	INTÉRÊT	CAPITAL
À MOINS D'UN AN	124	41	83	115	32	83
ENTRE 1 ET 5 ANS	163	24	139	79	24	55
À PLUS DE 5 ANS	0			0		
TOTAL	287	65	222	194	56	138

DÉLAIS ET PROGRAMME DE REMBOURSEMENT (DÉLAIS DE REMBOURSEMENT INITIAUX)										
EN MILLIERS D'EUROS	< 1 AN		1-2 ANS		2-5 ANS		> 5 ANS		TOTAL	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
EMPRUNTS NON GARANTIS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	26.011	169.009	23.719		90.314		41.560		181.604	169.009
LEASING FINANCIER	83	83	94	46	45	9			222	138
FINANCEMENTS À COURT TERME	40.657	40.929							40.657	40.929
AUTRES									0	0
TOTAL	66.751	210.021	23.813	46	90.359	9	41.560	0	222.483	210.076

Le tableau suivant donne un aperçu du taux d'intérêt effectif au terme de l'exercice et de la durée des emprunts non garantis auprès

d'établissements de crédit/d'investisseurs et des financements à court terme :

EMPRUNTS	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE	ÉCHUS EN 2009	FINANCEMENTS À COURT TERME
			EN MILLIERS D'EUROS	EN MILLIERS D'EUROS
EMPRUNT À TAUX VARIABLE EN EUR	EURIBOR + 1%	2009	2.000	
EMPRUNT À TAUX VARIABLE EN EUR	EURIBOR + 1%	2009	4.000	
EMPRUNT À TAUX VARIABLE EN EUR	EURIBOR + 1%	2009	4.000	
EMPRUNT À TAUX FIXE EN USD	5,92%	2009	14.944	
EMPRUNT À TAUX VARIABLE EN EUR	EURIBOR + 1,25%	2009	6.750	
EMPRUNT À TAUX VARIABLE EN EUR	EURIBOR + 1,25%	2009	20.000	
EMPRUNT À TAUX VARIABLE EN EUR	EURIBOR + 1%	2009	2.500	
EMPRUNT À TAUX FIXE EN EUR	4%	2009	4.000	
EMPRUNT À TAUX FIXE EN EUR	3,43%	2009	2.000	
EMPRUNT À TAUX FIXE EN EUR	3,41%	2009	2.000	
EMPRUNT À TAUX FIXE EN USD	4,25%	2009	1.437	
EMPRUNT À TAUX FIXE EN USD	4,32%	2009	144	
EMPRUNT À TAUX FIXE EN CZK**	4,40%	2009	1.339	
EMPRUNT À TAUX FIXE EN EUR	4,67%	2009	7.500	
EMPRUNT À TAUX FIXE EN EUR	4,68%	2009	7.500	
EMPRUNT PRIVÉ I EN EUR	5,15%	2009	19.793	
EMPRUNT PRIVÉ I EN USD*	5,43%	2009	28.740	
EMPRUNT PRIVÉ II EN EUR	4,36%	2009	7.896	
EMPRUNT PRIVÉ II EN USD*	5,88%	2009	32.333	
OBLIGATION VBP	6,00%	2009	133	
SL EN EUR	EURIBOR + 1%	2009		28.800
SL EN USD	LIBOR + 1%	2009		2.874
SL EN CZK	PRIBOR + 1%	2009		5.580
EMPRUNT REVOLVING EN YTL	6,30%	2009		3.675
TOTAL			169.009	40.929

* VIA CROSS CURRENCY SWAP : VOIR ANNEXE 23 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

** COUVERTURE VIA INSCRIPTION HYPOTHÉCAIRE SUR LE BÂTIMENT DE DECEUNINCK SPOL, BRNO

Pour plus d'informations concernant les instruments financiers dérivés permettant d'assurer un taux d'intérêt fixe, se référer à l'annexe 23. Les financements à court terme portent sur des crédits à court terme chez Deceuninck SA, Deceuninck Coordination Center, Ege Profil AS et Deceuninck Spol. Les plafonds de crédits non utilisés s'élevaient à 31,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Leasing opérationnel

Le Groupe loue principalement des véhicules, du matériel de bureau et des bâtiments. Le montant total payé en 2008 pour le leasing opérationnel s'élève à 6.150 milliers d'euros. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des paiements à effectuer durant les prochains exercices.

EN MILLIERS D'EUROS		
	2007	2008
À UN AN AU PLUS	4.836	4.928
ENTRE UN ET CINQ ANS	8.171	9.975
À PLUS DE CINQ ANS	862	71
TOTAL	13.869	14.974

19. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

EN MILLIERS D'EUROS		
	2007	2008
TOTAL DES DETTES COMMERCIALES	98.255	110.060
PROVISIONS – PARTIE À COURT TERME	7.320	10.486
INTEREST RATE SWAPS ET CROSS CURRENCY SWAPS – JUSTE VALEUR	6.411	2.950
GARANTIES REÇUES DE CLIENTS	957	1.139
AUTRES	845	337
TOTAL DES AUTRES DETTES	15.533	14.912

Les conditions des dettes commerciales et autres dettes ci-dessus sont les suivantes :

- les dettes commerciales ne sont pas productives d'intérêts et sont en principe

payées sur la base d'un délai de paiement variant de marché à marché. Ce délai varie, en moyenne, entre 45 et 65 jours fin de mois. En Turquie, celui-ci peut aller jusqu'à 1 an après la date de facture ;

- pour les conditions ayant trait aux swaps de taux d'intérêt « interest rate swaps » et aux swaps de taux d'intérêt en devises « cross currency swaps », se référer à l'annexe 23 ;
- les garanties reçues de clients ne sont pas productives d'intérêts et sont exigibles immédiatement dès que le client a rempli ses obligations contractuelles.

Les « interest rate swaps » sont utilisés pour fixer ou limiter le taux d'intérêt des dettes à taux variable existantes, voir également l'annexe 23. Les « cross currency swaps » sont utilisés afin de fixer ou de limiter le risque de change sur les dettes libellées en devises, voir également l'annexe 23. Pour l'analyse de la partie à court terme des provisions, se référer aux annexes 16 et 17.

Outre les acquisitions facturées, les dettes commerciales comprennent également une provision pour les factures reçues, une provision pour les notes de crédit à établir, les écarts de conversion et les acomptes reçus.

Le tableau ci-dessous analyse l'échéance des acquisitions facturées.

	VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2007	PAYABLE IMMÉDIATE- MENT	À PAYER DANS UN DÉLAI DE 1 À 90 JOURS	À PAYER DANS UN DÉLAI DE 91 À 180 JOURS	À PAYER DANS UN DÉLAI DE 181 À 365 JOURS	PAYABLE DANS PLUS D'UN AN
DETTES COMMERCIALES	87.941	14.726	47.835	19.131	6.240	9
TOTAL	87.941	14.726	47.835	19.131	6.240	9
	VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2008	PAYABLE IMMÉDIATE- MENT	À PAYER DANS UN DÉLAI DE 1 À 90 JOURS	À PAYER DANS UN DÉLAI DE 91 À 180 JOURS	À PAYER DANS UN DÉLAI DE 181 À 365 JOURS	PAYABLE DANS PLUS D'UN AN
DETTES COMMERCIALES	95.251	27.703	35.814	13.431	18.268	35
TOTAL	95.251	27.703	35.814	13.431	18.268	35

20. PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le Groupe offre aux cadres, aux membres de la direction et à certains administrateurs la possibilité de prendre une option sur des actions Deceuninck existantes. Cette décision a pour objectif de motiver le management et la direction en leur permettant d'acquérir des actions de la société à des conditions relativement avantageuses, renforçant ainsi leur implication dans la société. Les options sont acquittées en actions. À la fin de décembre 2008, 422.025 options avaient été acceptées, chacune donnant

droit à l'achat d'une action Deceuninck à un prix d'exercice fixe équivalant au cours de bourse en vigueur au moment de l'attribution de l'option. Sur l'ensemble de ces options, 165.763 options ont été exercées depuis, dans le cadre des plans d'options sur actions déjà exerçables. Les options échoient si elles ne sont pas exercées au plus tard le dernier jour de la dernière période d'exercice. Les options peuvent être exercées au plus tôt après la fin de la troisième année calendrier suivant l'année durant laquelle l'offre a eu lieu. État des plans d'options sur actions :

PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS DECEUNINCK SA										
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL
PRIX D'EXERCICE (EUR)	23,42	17	13,9	18,65	25,22	22,7	22,81	NA	15,54	
ATTRIBUÉES	48.500	55.250	56.500	64.000	64.000	49.000	66.250	0	70.750	474.250
ACCEPTÉES	47.100	53.250	55.800	54.250	47.500	35.375	64.250	0	64.500	422.025
DÉJÀ EXERCÉES	-16.713	-53.250	-48.550	-47.250	0	0	0	0	0	-165.763
ANNULÉES	-6.543	0	-7.250	-3.500	-4.500	-4.750	-3.250	0	0	-29.793
SOLDE	23.844	0	0	3.500	43.000	30.625	61.000	0	64.500	226.469
PÉRIODES D'EXERCICE	2003-2009	2004-2010	2005-2011	2006-2012	2007-2013	2008-2014	2009-2015	NA	2011-2017	

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL	PRIX D'EXERCICE PONDÉRÉ MOYEN
SOLDE 2007	24.344	0	0	3.500	43.500	31.125	61.500	0	0	163.969	23,43
ACCEPTÉES EN 2008	0	0	0	0	0	0	0	0	64.500	64.500	15,54
EXERCÉES EN 2008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NA
ANNULÉES EN 2008	500	0	0	0	500	500	500	0		2.000	23,54
ÉCHUES EN 2008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NA
SOLDE 2008	23.844	0	0	3.500	43.000	30.625	61.000	0	64.500	226.469	21,18

L'impact d'IFRS 2 sur le résultat de 2008 se chiffre à 287 milliers d'euros de négatif. Les plans d'options sur actions ont été évalués sur la base de l'arbre binomial. La volatilité a été déterminée sur la base des données historiques sur une période de 5 à 10 ans avant la date d'octroi. Le calcul de la juste valeur a été effectué sur la base des hypothèses suivantes :

Un nouveau plan d'options sur actions a été proposé fin 2008. Le nombre maximum d'options acceptées est de 70.750. À la fin de décembre 2008, le nombre d'options acceptées n'était pas encore connu.

VOLATILITÉ	30%
TAUX EXEMPT DE RISQUE	4,00%
AUGMENTATION DU DIVIDENDE PAR ANNÉE	0,005
SEUIL D'EXERCICE MINIMUM	25%
EXERCICE COMPLÉMENTAIRE SI LE SEUIL D'EXERCICE MINIMUM EST DÉPASSÉ	50%

21. PARTIES LIÉES

En 2008, le Groupe a acheté pour 0,23 million d'euros (0,39 million d'euros en 2007) aux conditions normales du marché à des sociétés dont certains de ses administrateurs sont actionnaires de contrôle. Ces transactions ont porté sur des achats liés aux filiales et à l'outillage, à la maintenance des machines, à la prestation de services et à la mise à disposition de locaux de réunion. La rémunération globale des membres du conseil d'administration en 2008 s'est chiffrée à 1.017.000 euros (1.032.500 euros en 2007). Ce montant comprend la rémunération supplémentaire octroyée aux administrateurs pour leur présence dans les comités dont ils sont membres et les rémunérations spéciales versées aux administrateurs chargés de missions spécifiques. Ces rémunérations versées aux administrateurs sont octroyées par l'assemblée générale et comptabilisées en tant que frais généraux. Les membres du team exécutif et du team de management ont perçu une rémunération de 2.996.683 euros (2.538.000 euros en 2007) dont 4% de rémunération variable (13,4% en 2007). Cette rémunération variable est octroyée sur la base des prestations individuelles et des résultats des domaines d'activités dont ils sont responsables. L'indemnité de fin de carrière des membres de la direction est de 343.000 euros (343.000 euros en 2007) et consiste en un plan de pension de type contributions définies via une société d'assurances externe. Au cours de l'exercice écoulé, 34.500 options sur actions Deceuninck SA existantes ont été proposées (17.250 options sur actions en 2007).

22. CONTINUITÉ

Contexte

Depuis le quatrième trimestre 2008, le Groupe a enregistré une baisse d'activité. La tendance qui s'est manifestée dès la fin octobre s'est poursuivie durant les mois de novembre et décembre. Les difficultés ont persisté durant les premiers mois de 2009, conformément à la conjoncture économique générale. Outre la baisse d'activité, le résultat a été influencé négativement par la dépréciation d'une série de monnaies (lire turque, livre) par rapport à l'euro fort et par les frais de restructuration. L'impact combiné de ces éléments négatifs a entraîné une baisse du chiffre d'affaires et du résultat. La société a adressé une communication au marché à ce sujet via un communiqué de presse en date du 12 mars 2009, dans laquelle elle a confirmé également que les mauvais résultats conduisaient à une violation des covenants bancaires de certaines conventions de financement de la société. Soucieuse d'anticiper cette violation, la société a entrepris au quatrième trimestre 2008 des négociations avec ses bailleurs de fonds en vue de stabiliser sa structure de crédit dans la conjoncture économique difficile dans laquelle le Groupe doit opérer. Les principaux bailleurs de fonds de la société peuvent être subdivisés en quatre groupes. Il y a, d'une part, les « noteholders » (détenteurs d'effets) qui souscrivent des « notes » (effets) de type A, B, C et D (*).

(*) Series A Guaranteed Senior Notes à 5,42%, échéance le 7 novembre 2011 ; Series B Guaranteed Senior Notes à 5,145%, échéance le 7 novembre 2011 ; Series C Guaranteed Notes à 5,88%, échéance le 12 décembre 2013 ; et Series D Guaranteed Senior Notes à 4,36%, échéance le 12 décembre 2013.

D'autre part, on trouve les bailleurs de fonds belges (KBC, ING, Dexia, Fortis, RBS), qui ont octroyé plusieurs crédits bilatéraux à la société. De plus, le Groupe a également conclu des conventions de factoring en Allemagne, en France et en Belgique. Enfin, le Groupe compte des bailleurs de fonds en Turquie et en Tchéquie. La gestion des contacts avec ces derniers s'effectue essentiellement au niveau local, et ces bailleurs de fonds ne sont actuellement pas concernés par les négociations en vue d'un rééchelonnement au niveau de Deceuninck SA et du centre de coordination.

La société a informé les « noteholders » et les bailleurs de fonds belges qu'à la date du 31 décembre 2008, plusieurs covenants bancaires n'ont pas été respectés et que cela sera probablement encore le cas à la date test du 31 mars 2009.

Pour plus d'informations à ce propos, se référer à l'annexe 23 (gestion des risques financiers). Le non-respect de certains covenants bancaires entraîne, de plus, une situation de défauts croisés (« cross defaults ») au niveau de certaines conventions de financement, d'où la nécessité de trouver une solution globale avec toutes les parties prenantes. Compte tenu de la complexité de la matière et de la multitude de parties concernées, le conseil d'administration a décidé de soutenir le management en désignant un conseiller réputé en matière de restructurations ainsi qu'un chief restructuring officer. Sur le plan juridique, la société est assistée par un bureau d'avocats international.

Approche

- Compte tenu de la violation de certaines conventions contractuelles et de la situation de « cross defaults » décrites ci-dessus, la société a estimé opportun de conclure en premier lieu un moratoire, tant avec les « noteholders » qu'avec les banques belges, afin de mettre en place une plate-forme stable de négociation pour dégager une solution durable. Un premier moratoire a été conclu le 16 janvier 2009 (avec les « noteholders ») ainsi que les 4 et 18 février 2009 avec les banques belges. Les pourparlers en vue de la prolongation du moratoire jusqu'au 31 mai 2009 sont actuellement à un stade avancé et devraient être conclus début avril.
- En ce qui concerne la solution durable, la société tente de trouver une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties prenantes, à savoir les actionnaires, les bailleurs de fonds et, naturellement, la société, son personnel et ses relations d'affaires.

Les lignes de force de cette approche globale – dans laquelle toutes les parties prenantes sont appelées à consentir des efforts – sont les suivantes :

- des mesures opérationnelles afin d'adapter la taille de la société/du Groupe à l'évolution de la conjoncture économique. Se référer aux annexes 17 (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels) et 25 (événements survenant après la date de clôture) ;
 - un ajustement des « notes » et crédits des banques belges via un « secured club deal » et un « notes amendment » dans lesquels les « noteholders » et les banques seraient considérés sur un pied d'égalité pour ce qui concerne les conditions de crédit (délai, intérêt, conventions contractuelles) ;
 - les actifs (comportant notamment un important portefeuille immobilier) susceptibles d'assurer une sûreté aux bailleurs de fonds ;
 - un renforcement de la position financière passant notamment par une augmentation de capital.
- La société a élaboré une proposition de restructuration des contrats de financement. Les négociations portant sur cette proposition ont déjà démarré et la société a pour objectif de mener à bien dans les prochaines semaines les négociations sur les principes de base de la restructuration.

Conclusion

La société est confrontée à d'importants défis, mais le conseil reste convaincu qu'une solution de continuité susceptible de créer de la valeur pourra être dégagée pour toutes les parties concernées ; il espère, en ce sens, que les autres parties prenantes le soutiendront dans sa vision. Parmi les éléments qui nous confortent dans cette conviction, citons notamment :

- la foi dans les produits et la position de marché de l'entreprise, qui ont justifié des investissements considérables ces dernières années ;
- la foi dans le dynamisme de notre nouveau management, appelé à guider l'entreprise à travers cette mauvaise passe ;
- l'attitude constructive que nous distinguons chez les parties prenantes désireuses de contribuer à une solution globale.

En conséquence, le conseil d'administration est d'avis que la continuité de la société sera garantie si un accord global peut être atteint avec les bailleurs de fonds et que l'augmentation de capital peut être menée à bien avec succès.

À la date du 31 mars 2009, le conseil n'a pas connaissance de raisons susceptibles d'empêcher le bon déroulement d'un tel plan.

23. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Outre le risque de liquidité et le risque de crédit, les principales catégories de risques du marché auxquelles est confronté le Groupe sont les fluctuations du prix des matières premières, des taux de change et des taux d'intérêt.

Le Groupe a pour objectif de comprendre chacun de ces risques spécifiques et de développer des stratégies afin d'en maîtriser l'impact économique sur les résultats.

Certaines des stratégies élaborées afin de maîtriser ces risques prévoient l'utilisation de produits financiers dérivés clairs. De tels instruments entraînent des droits et des obligations transférant les risques financiers entre les parties liées. Les dérivés utilisés par le Groupe sont les contrats forward pour devises, les « interest rate swaps », les « cross currency swaps » et les options sur devises (essentiellement pour la couverture de la lire turque).

Risque lié à l'évolution du prix des matières premières

Le Groupe limite les conséquences négatives des fluctuations du prix des matières premières sur les résultats financiers en utilisant des contrats de vente dans lesquels les prix de vente sont largement liés à l'évolution du prix des matières premières (indice de marché externe), un système davantage d'application aux États-Unis que dans le reste du monde.

La couverture des prix des matières premières (principalement le PVC) par des produits bancaires ou d'assurance spécifiques est envisagée et étudiée en permanence, mais n'offre jusqu'à présent ni un confort suffisant ni une couverture acceptable compte tenu du marché de niche dans lequel évoluent les matières premières.

Risque lié aux devises

Eu égard à son caractère international, le Groupe est de plus en plus confronté à divers risques de change en matière d'emprunts, d'investissements, de ventes et d'acquisitions.

En raison de son internationalisation croissante, le Groupe a un nombre de plus en plus important de positions en devises diverses, et en particulier en TRL, USD, GBP, PLN, CZK, HRK et RUB.

Le Groupe est conscient qu'une couverture absolue contre les risques liés aux devises n'est pas toujours possible.

Les produits financiers disponibles pour couvrir les risques liés aux devises sont les contrats forward et les options simples (zero-cost ou non). Le Groupe a pour politique de prémunir autant

que possible ses filiales des risques liés aux devises, ce qui implique que les risques de ce type sont principalement pris et gérés au niveau de l'entité centrale, tout en tenant compte du coût par rapport au risque.

Le département financier du Groupe suit ces positions de près et en limite les risques en compensant les transactions dans une même devise (achat/vente dans la même devise), et dans certains cas, en fixant les cours, essentiellement par le biais de contrats à terme et d'autres instruments financiers, si le coût est jugé raisonnable. La question centrale pour toutes les couvertures transactionnelles est de savoir dans quelle mesure et avec quelle rapidité il est possible de réagir à l'évolution négative d'une devise. Bien entendu, la volatilité de la devise et par conséquent le risque de dévaluation jouent un rôle déterminant dans ce processus de décision. La devise présentant le plus de risque et à la volatilité la plus importante du Groupe s'avère actuellement être la lire turque, une devise pour laquelle il convient d'évaluer en permanence le niveau et le pourcentage de dettes de créanciers à couvrir, étant donné que ces dettes vont, conformément au marché, de paiements au comptant à des paiements à plus de 24 mois. Le coût de cette couverture constitue lui aussi un élément à prendre en compte.

La différence d'intérêt marquée entre USD-TRL et EUR-TRL a ainsi pour conséquence que la couverture de la TRL est assez onéreuse. L'importance du montant des dettes en TRL échéant à plus de six mois rend le Groupe très sensible à l'évolution de cette devise. Dans des circonstances normales, eu égard au dynamisme du marché turc, les influences négatives d'une dévaluation de la TRL peuvent être en grande partie compensées par une augmentation du prix de vente. Dans cette optique, la stratégie du Groupe consiste à ne couvrir la TRL qu'à des périodes déterminées jusqu'à la fin du trimestre.

À la mi-2008, le risque de change des cash-flows en PLN et en GBP a encore été davantage couvert pour le restant de l'année par des contrats à terme. À la fin de 2008, les contrats à terme en cours se montaient au total à 20 millions PLN et 2 millions GBP. La valeur marchande de ces instruments représentait 1.395 milliers d'euros à la fin décembre.

Les investissements nets en USD, déjà partiellement couverts via des emprunts en USD, ont encore été couverts davantage par le prélèvement d'emprunts en USD supplémentaires au début 2008, ce qui a résulté en un « natural hedge » quasiment intégral de la position USD du Groupe.

Pour 2009, l'attention du Groupe se portera sur les devises les plus volatiles telles que la TRL et la RUB, a fortiori eu égard à l'augmentation des volumes vendus dans ces devises.

Comme le requiert la norme IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, une analyse de sensibilité à l'évolution des taux de change a été réalisée. Sur la base de la volatilité des devises (par rapport à l'euro en 2008) pour

lesquelles le Groupe court un risque de conversion, nous avons estimé la fluctuation possible des taux de ces devises par rapport à l'euro de la manière suivante :

DEVISE	COURS DE CLÔTURE 31/12/2008	VOLATILITÉ POTENTIELLE DES TAUX DE CHANGE EXPRIMÉE EN %	TAUX UTILISÉS POUR L'ANALYSE DE SENSIBILITÉ
USD	0,7185	4,06%	0.6893/0.7477
GBP	1,0499	5,93%	0.9876/1.1122
PLN	0,2408	5,27%	0.2281/0.2535
CZK	0,0372	2,63%	0.0362/0.0382
THB	0,0207	3,35%	0.0200/0.0214
HRK	0,1360	0,76%	0.1350/0.1370
RUB	0,0241	4,61%	0.0230/0.0252
RON	0,2644	2,70%	0.2573/0.2715
TRL	0,4671	4,64%	0.4454/0.4888
RSD	0,0112	3,71%	0.0108/0.0116
AUD	0,5006	3,56%	0.4828/0.5184

Si l'euro s'était affaibli/renforcé en 2008 au prorata des cours potentiels repris ci-dessus, le résultat de l'exercice aurait été de 3.471 milliers d'euros moins élevé/plus élevé.

Risque de taux d'intérêt

Les crédits à court terme contractés de manière temporaire, essentiellement en EUR, et le crédit in fine (« bullet ») de 20 millions d'euros restent soumis au risque de fluctuation des taux d'intérêt à court terme.

Au 31 décembre 2008, 77% des crédits à long terme étaient financés à des taux fixes grâce à des contrats de financement à taux fixe et à l'application de techniques de « hedging », y compris des swaps.

Le Groupe s'efforce d'atteindre un équilibre optimal entre financements de dettes à court terme et financements à long terme afin de minimiser les éventuelles fluctuations négatives des taux d'intérêt.

C'est la raison pour laquelle un exercice de consolidation a été mené, fin 2005, en vue du refinancement des crédits à court terme existants. Après les expériences positives en 2003 avec le marché de l'emprunt privé (pour le refinancement de la reprise de Thyssen Polymer), il a de nouveau été opté pour ce canal de financement.

Le résultat fructueux en a été deux émissions d'instruments d'emprunts avec remboursement à l'échéance, respectivement en USD et en EUR. L'emprunt in fine de 8.000.000 EUR sur 8 ans a été fixé à un taux d'intérêt de 4,36%. L'emprunt de 45.000.000 USD, sur 8 ans également, a été fixé à 5,88%, mais a immédiatement été intégralement transformé, via un cross currency swap, en un emprunt d'un montant de 38.297.872 EUR, renforcé par la poursuite de la croissance et la progression de l'euro résultant en une quote-part de plus en plus importante des recettes en EUR au sein du Groupe. Ce swap a transformé le taux d'intérêt fixe en USD de 5,88% en taux d'intérêt fixe en EUR de 4,32%. À la fin décembre 2008, la valeur marchande de ce cross currency swap se chiffrait à -2.949.889 EUR, naturellement sous l'influence négative de la baisse du dollar. Cette valeur marchande a trois composantes : une composante taux d'intérêt de 3.003.311 EUR directement comptabilisée dans les capitaux propres, une composante forex de -5.965.372 EUR prise en résultat, et une partie intérêts courus de 12.173 EUR. À la mi-2007, un cross currency swap d'un montant de 20.000.000 USD a été conclu afin de couvrir partiellement l'USD du premier placement privé et ce, dans le contexte des prévisions alors en

vigueur sur le marché selon lesquelles l'USD (alors à 1,45 EUR) avait sans doute atteint son niveau plancher. L'emprunt de 20.000.000 USD a été fixé à 5,42%, mais a été intégralement converti en emprunt de 13.863.857 EUR via un cross currency swap. Ce swap a transformé le taux d'intérêt fixe en USD de 5,42% en taux d'intérêt fixe en EUR de 5,22%. À la fin décembre 2008, la valeur marchande de ce cross currency swap était de 989.245 EUR, un montant composé d'une composante taux d'intérêt de 474.828 EUR, une composante forex de 506.143 EUR et une partie d'intérêts courus de 8.274 EUR. Le tableau ci-dessous offre un aperçu des

swaps existants à la fin décembre 2008, avec pour chaque swap, un aperçu montrant l'emprunt swapé, le taux d'intérêt contractuel, la date d'échéance, le prix de remboursement, le taux d'intérêt fixé et la valeur marchande du swap à la fin décembre 2008.

CROSS CURRENCY INTEREST RATE SWAPS (EN UNITÉS)						
EMPRUNT	TAUX	ÉCHÉANCE	SWAP	TAUX	ÉCHÉANCE	MTM 2008
USD 45.000.000	5,88%	12/12/13	EUR 38.297.872	4,32%	12/12/13	EUR -2.949.889
USD 20.000.000	5,42%	07/11/11	EUR 13.863.857	5,22%	07/11/11	EUR 989.245

Comme le requiert la norme IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, une analyse de sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt a été réalisée. Si nous appliquons une augmentation/diminution de 50 points de base à nos emprunts soumis à des taux d'intérêt variables au 31 décembre 2007, le résultat avant impôts de 2008 diminue/augmente de 200 milliers d'euros. Les négociations avec les bailleurs de fonds (voir « Risques liés à l'endettement ») peuvent avoir un impact sur les taux et les modalités des crédits à long terme existants.

Risque de crédit

Le Groupe a pour politique de s'assurer de la solvabilité des nouveaux clients avant de conclure des contrats.

De par l'étendue et la diversification de son portefeuille clients, le Groupe n'est pas confronté à une concentration importante de risques de crédit. Il a néanmoins élaboré diverses stratégies et procédures permettant de suivre avec précision le risque de crédit présenté par ses clients. Le Groupe assure également une grande partie de son portefeuille clients par l'intermédiaire de sociétés d'assurance crédit.

Le contrat d'assurance crédit a cours jusqu'à la fin 2009.

Le risque de crédit des clients existants pour ce qui concerne les créances de Deceuninck SA, Deceuninck SAS et Inoutic/Deceuninck GmbH est également couvert par les contrats de

factoring (voir ci-dessous « Risque de liquidité ») à concurrence de la part non couverte par l'assurance-crédit.

Risque de liquidité

Deceuninck serait confrontée à des problèmes de liquidités si les bailleurs de fonds mettaient un terme aux facilités de crédit à court terme non définies ou s'il était mis fin à un quelconque contrat de crédit, rendant celui-ci exigible anticipativement, suite au non-respect de certaines covenants bancaires définis dans les contrats de financement (voir aussi l'annexe 22).

En outre, le risque de liquidité est lié à l'évolution du capital d'exploitation du Groupe, très sensible aux variations saisonnières et au niveau d'investissement du Groupe.

Le Groupe suit les changements du capital d'exploitation par le biais d'actions ciblées, comme l'augmentation de la vitesse de rotation des stocks et la priorité accordée au suivi du crédit clients. Deceuninck utilise également les conditions de paiement octroyées par ses fournisseurs afin de financer ses besoins en fonds de roulement.

En vue de réduire le fonds de roulement, des conventions de factoring ont été conclues les 18 mars 2008 et 30 juin 2008 avec Fortis Commercial Finance (en tant que factor) pour un montant total de 45 millions d'euros : ceux-ci organisent le transfert des créances commerciales sans possibilité de recours par le factor.

Risques liés à l'endettement

L'endettement de Deceuninck englobe les crédits commerciaux à court et à long terme auprès d'institutions financières. Le Groupe dispose à l'heure actuelle de suffisamment de lignes de crédit pour financer ses activités opérationnelles. Au terme de l'exercice, le Groupe n'a aucune obligation de prélever certains crédits.

Le bâtiment de Deceuninck Spol est hypothéqué. Le financement de l'acquisition de Thyssen Polymer GmbH a été effectué via un placement privé auprès d'investisseurs professionnels et divers leasings financiers et opérationnels.

Dans le cadre des deux placements privés, Deceuninck a conclu trois conventions contractuelles portant sur (i) les capitaux propres nets (≥ 150 millions d'euros), (ii) le ratio EBITDA/charges d'intérêt ($\geq 4,0$) et (iii) le ratio endettement net/EBITDA ($\leq 3,5$). Pour le calcul des ratios sous (ii) et (iii), une période de 12 mois précédant la date du contrôle est prise en compte. Chaque trimestre, le respect des covenants bancaires est contrôlé et un rapport doit être adressé aux bailleurs de fonds. Certains contrats de crédit prévoient des covenants bancaires analogues.

En outre, certains contrats de crédit prévoient un ratio de solvabilité, à savoir le ratio capitaux propres consolidés/actif total (consolidé) ($> 30\%$). Le non-respect de certaines de ces covenants bancaires entraîne une situation de « cross default » sur d'autres contrats de crédit à court et à long terme.

Le ratio d'endettement net/EBITDA n'a, pour la première fois, pas été respecté à la fin du deuxième trimestre 2007. Les investisseurs des placements privés et l'entreprise ont alors convenu d'une dérogation pour ce qui concerne la réalisation de ces conventions moyennant le paiement d'une prime. Toutes les institutions financières ont approuvé cette dérogation en 2007.

Compte tenu de la forte sensibilité aux variations saisonnières dans cette branche d'activité, ce critère se révèle difficile à atteindre à la fin des deuxième et quatrième trimestres, quand les besoins en fonds de roulement sont les plus criants.

Malgré l'effet positif des conventions de factoring sur le fonds de roulement et par conséquent le ratio endettement net/EBITDA, ce covenant bancaire n'a pas été respecté au 31 décembre 2008, pas plus que ceux se rapportant aux capitaux propres nets et au ratio EBITDA/charges d'intérêt.

Eu égard à ce qui précède, la société a estimé opportun de conclure en premier lieu un moratoire, tant avec les « noteholders » qu'avec les banques belges, afin de mettre en place une plate-forme stable de négociation pour dégager une solution durable. Un premier moratoire a été conclu le 16 janvier 2009 (avec les « noteholders ») ainsi que les 4 et 18 février 2009 avec les banques belges. Les pourparlers en vue de la prolongation du moratoire jusqu'au 31 mai 2009 sont actuellement à un stade avancé et devraient être conclus début avril. Voir aussi l'annexe 22.

La société a établi dans l'intervalle une prévision détaillée de ses besoins en liquidités pour une période de 10 semaines.

À la page suivante vous trouverez une comparaison entre la valeur comptable nette et la juste valeur des instruments financiers repris dans les comptes annuels.

La juste valeur des emprunts a été calculée en définissant les flux de trésorerie futurs attendus et en les actualisant sur la base des taux d'intérêt courants. Étant donné que les emprunts ont été placés à court terme, la valeur réelle est égale à la valeur comptable.

Gestion du capital

L'objectif poursuivi par le Groupe en matière de gestion des capitaux propres consiste à conserver une position financière et un endettement sains, afin de garder en tout temps un accès facile aux marchés financiers.

	VALEUR COMPTABLE NETTE		JUSTE VALEUR	
	2007	2008	2007	2008
ACTIFS FINANCIERS				
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	44.170	46.819	44.170	46.819
EMPRUNTS	984	1.415	984	1.415
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	1.236	1.139	1.236	1.139
SWAPS	72	989	72	989
DETTES FINANCIÈRES				
EMPRUNTS À TAUX VARIABLE	76.815	76.504	76.815	76.504
EMPRUNTS À TAUX FIXE	145.446	133.434	145.711	133.434
LEASINGS FINANCIERS ET AUTRES EMPRUNTS	222	139	222	139
SWAPS	6.411	2.950	6.411	2.950

24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Restructurations

Dans le courant du premier trimestre 2009, diverses mesures de restructuration et de réduction des coûts ont été annoncées. Ces mesures ont entraîné la perte de 195 emplois indirects dans le monde (par rapport au niveau de fin septembre 2008), ainsi que l'arrêt des activités opérationnelles à Little Rock, AR (États-Unis) et à Wrocław (Pologne). Les activités opérationnelles dans les deux pays ont été concentrées sur les sites de production de Monroe, OH (États-Unis) et de Poznan (Pologne). À Calne (Royaume-Uni), la capacité de production a été réduite de moitié.

La décision a un impact sur l'emploi de 68 collaborateurs à Little Rock, 35 collaborateurs à Calne et 38 collaborateurs à Wrocław. Lorsque cela est possible, le Groupe recourt aux dispositions légales en matière de chômage économique. Les programmes sont évalués chaque semaine par département et par filiale, et adaptés à la dernière évolution du carnet de commandes.

Avec ces mesures, Deceuninck a fait correspondre sa structure de coûts à la demande réduite résultant du ralentissement mondial de l'activité dans le secteur de la construction résidentielle.

Changement dans le management

Le 6 février, plusieurs modifications sont intervenues dans la composition de l'équipe exécutive et du conseil d'administration. M. Tom Debusschere a succédé à M. Clement De Meersman au poste de CEO du Groupe Deceuninck. M. De Meersman siège depuis le 6 février au conseil d'administration en tant qu'administrateur non exécutif. Au conseil d'administration, M. Arnold Deceuninck a décidé de prendre un peu de recul car il estime préférable pour le Groupe que le conseil d'administration soit présidé par un administrateur indépendant. M. Pierre Alain De Smedt lui a succédé à la présidence du conseil d'administration.

Vente de bâtiments

En février, des terrains et des bâtiments disponibles à la vente de Deceuninck North America à Oakland, New Jersey (États-Unis) ont été vendus pour un montant de 6 millions de dollars.

25. PRINCIPALES FILIALES

Toutes les filiales sont filiales du Groupe à 100% (cf. liste d'adresses), à l'exception d'Ege Profil AS (97,54%) et de Deceuninck (Thailand) Co. Ltd. (74%), et tous les bilans ont été clôturés au 31 décembre 2008.

Rapport du Commissaire

Rapport du Commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la société Deceuninck SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de Commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes consolidés avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Deceuninck SA et de ses filiales (le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Ces comptes comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2008, le compte de résultats consolidé et les états consolidés de flux de trésorerie et de variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à € 519.611 mille et le compte de résultats consolidé se solde par une perte de l'exercice, part du Groupe, de € 37.366 mille.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe pour l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par le Groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe arrêtés au 31 décembre 2008, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 22 aux comptes consolidés dans laquelle le Groupe justifie l'hypothèse de la poursuite de ses activités. Cette hypothèse n'est justifiée que dans la mesure où le Groupe peut arriver à un accord global avec ses créanciers et que l'augmentation de capital peut être conclue avec succès. Les comptes consolidés n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation ou à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés.

Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontées, ainsi que de leur situation, de leur évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur leur développement futur.

Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 31 mars 2009

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
Commissaire
Représentée par

Marc Van Hoecke
Associé

Déclaration portant sur l'information contenue dans ce rapport annuel

Les soussignés déclarent que :

- les comptes annuels, qui ont été établis conformément aux normes applicables aux comptes annuels, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises reprises dans la consolidation ;
- le rapport annuel donne un aperçu fidèle de l'évolution et des résultats de l'émetteur et des entreprises reprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le conseil d'administration
Deceuninck SA

Addresses

ALLEMAGNE

Inoutic/Deceuninck GmbH
Deceuninck Holding Germany GmbH
Bayerwaldstraße 18
94327 Bogen
Tél : +49 94 22 821 300 – Fax : +49 94 22 821 379
www.inoutic.com
e-mail : info@inoutic.com

AUSTRALIE

Deceuninck Pty Ltd.
142 Freight Drive
Somerton
3062 Victoria
Tél : +61 3 93 088 300 – Fax : +61 3 93 037 548
e-mail : australia@deceuninck.com

BELGIQUE

Deceuninck SA – siège social
Plastics Deceuninck SA
Brugsesteenweg 374
8800 Roeselare
Tél : +32 51 239 206 – Fax : +32 51 245 454

Deceuninck SA – siège d'exploitation
FIN-TONIC SA
Deceuninck Coordination Center SA
Bruggesteeweg 164
8830 Hooglede – Gits
Tél : +32 51 239 211 – Fax : +32 51 227 993
www.deceuninck.com
e-mail : info@deceuninck.com

Deceuninck SA – Division Compound
Cardijnlaan 15
8600 Diksmuide
Tél : +32 51 502 021 – Fax : +32 51 504 948

Detajoint SA
Zone Industrielle Barrière de Fer
Avenue du Bois Jacquet 2
7711 Dottenijs
Tél : +32 56 48 44 61 – Fax : +32 56 40 37 68
www.detajoint.be
e-mail : info@detajoint.be

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Deceuninck d.o.o.
Magistralni put bb
75300 Lukavac
Tél : +387 35 550315 – Fax : +387 35 550316
e-mail : merim.imsirovic@inoutic.com

BULGARIE

Deceuninck Bulgarie Ltd.
41, Sankt Peterburg Blvd.
4000 Plovdiv
Tél : +359 32 63 72 95 – Fax : +359 32 63 72 96
e-mail : office@deceuninck.bg

CHINE

Rep. Office Deceuninck SA China (Qingdao)
128 Xiang Gang Dong Lu
Shuang Long Yuan 3-2-402
266071 Laoshan, Qingdao, Shandong
Tél : +86 532 858 903 57 – Fax : +86 532 858 903 52
email : bao.wu@deceuninck.com
liang.zhang@deceuninck.com

CROATIE

Deceuninck d.o.o.
Industrijska ulica 3
10370 Dugo Selo (Zagreb)
Tél : +385 1 278 1353 – Fax : +385 1 278 1351
e-mail : renata.travljanin@inoutic.com

ESPAGNE

Deceuninck SA Sucursal en España
Avda. de la Industria, 1007
Pol. Ind. Antonio del Rincón
45222 Borox - Toledo
Tél : +34 902 209 001 – Fax : +34 902 209 002
www.deceuninck.es
e-mail : info@deceuninck.es

ÉTATS-UNIS

Deceuninck North America LLC
Deceuninck North America Inc.
351 North Garver Road
Monroe, 45050 Ohio
Tél : +1 513 539 4444 – Fax : +1 513 539 5404
e-mail : info@decna.biz

FRANCE

Deceuninck SAS
Zone Industrielle – Impasse des bleuets
80700 Roye
Tél : +33 3 22 876 666 – Fax : +33 3 22 876 667
e-mail : deceuninck.sa@deceuninck.com

IRLANDE

Eurisk RE Ltd.
Deceuninck Ireland Unltd.
4th floor, 25-28 Adelaide Road
Dublin 2
Tél : +35 3 1 605 3044 – Fax : +35 3 1 605 3010

ITALIE

Deceuninck Italia s.r.l.
Piazza della Concordia, 6
56025 Pontedera (PI)
Tél : +39 0587 59920 – Fax : +39 0587 54432
e-mail : italia@deceuninck.com

KAZAKHSTAN

Rep. Office Deceuninck SA Almaty
Mynbaeva street, 46
480057 Almaty
Tél-Fax : +7 727 395 15 63
e-mail : safronow@mail.ru

LITUANIE

Deceuninck Baltic UAB
Ateities pl. 69A
52119 Kaunas
Tél : +370 37 33 88 44 – Fax : +370 37 33 88 45
e-mail : info@deceuninck.lt

PAYS-BAS

Deceuninck Kunststof BV
Deceuninck Beheer BV
Prins Bernhardplein 200
1097JB Amsterdam
e-mail : deceuninck.kunststof@deceuninck.com

POLOGNE

Deceuninck Polska Sp. z o.o. – siège social
Profil System Sp. z o.o. – siège social
Jasin, Ul. Poznanska 34
62-020 Swarzedz
Tél : +48 61 81 87000 – Fax : +48 61 81 87001
e-mail : deceuninck.polska@deceuninck.com

Deceuninck Polska Sp. z o.o. – siège d'exploitation
Ul. Wladyslawa Grabskiego 2
55-011 Siechnice
Tél : +48 71 39 02 400 – Fax : +48 71 39 02 440

ROUMANIE

Deceuninck Romania SRL
Traian Str. n°2, Bloc F1, Scara 4, etaj 8, ap. 24,
Sector 3
Bucarest
Tél : +40 21 327 49 52 – Fax : +40 21 323 52 90
e-mail : office@deceuninck.ro

ROYAUME-UNI

Deceuninck Ltd.
Status Systems PVCu Ltd.
Unit 2, Stanier Road
Porte Marsh Industrial Estate
Calne – Wiltshire SN11 9PX
Tél : +44 1249 816 969 – Fax : +44 1249 815 234
e-mail : deceuninck.ltd@deceuninck.com

Range Valley Extrusions Ltd.
Deceuninck Holdings (UK) Ltd.
2 Temple Back East
Temple Quay
Bristol BS1 6EG

RUSSIE

Deceuninck Rus OOO – siège social
Rep. Office Deceuninck SA Moscou
Krzhizhanovkogo str., 6
117292 Moscou
Tél : +7 495 642 87 95 – Fax : +7 495 642 87 96
e-mail : info@deceuninck.ru

Deceuninck Rus OOO – siège d'exploitation
pr. Naumova, 5
142281 Protvino, Région Moscou
Tél : +7 4967 31 12 44 – Fax : +7 4967 31 04 86

Bureaux de vente

Russie du Nord
Rizhsky prospekt, 41, G, floor 2, room 213
190020 St.-Pétersbourg
Tél-Fax : +7 812 644 43 89

Russie centrale (Volga)
Democraticheskaya street, 45 – office 23
443031 Samara
Tél-Fax : +7 846 927 91 56

Russie du Sud
Tekucheva str., 234, office 10
344000 Rostov-sur-le-Don
Tél-Fax : +7 8632 18 11 79

Oural
Moskovskaya str., 287, office 306
620141 Ekaterinbourg
Tél-Fax : +7 343 260 51 45

Sibérie
Sovietskaya street, 64 – office 807
630091 Novosibirsk
Tél-Fax : +7 383 236 25 83

SERBIE

Deceuninck d.o.o.
Kruzni put bb
11309 Beograd-Lestane
Tél : +381 11 3443217 – Fax : +381 11 2442343
e-mail : dragan.stevanovic@inoutic.com

TCHÉQUIE

Deceuninck spol. s r.o.
Vintrovna 23
664 41 Popůvky
Tél : +420 547 427 777 – Fax : +420 547 427 788
www.deceuninck.cz
e-mail : deceuninck.spol@deceuninck.com

THAÏLANDE

Deceuninck (Thaïlande) Co. Ltd.
2/3 Bangna Tower A, 17 Fl., Rm. # 1704B
Moo 14, Bangna-Trad, Km. 6.5,
Bangkaew, Bangplee,
Samutprakarn 10540
Tél : +66 2 751 9544-5 – Fax : +66 2 751 9546
e-mail : inoutic@ji-net.com

TURQUIE

Ege Profil Ticaret ve Sanayi AS
A.O.S.B 10003 Sokak No:5
35620 Cigli – Izmir
Tél : +90 232 398 98 98 – Fax : +90 232 376 71 63
e-mail : egeprofil@deceuninck.com

Winsa (production)
Kızılıçlık Mah. Inonu Cad. Suadiye Yolu uzeri No:1
41320 Sarımese/Izmit/Kocaeli
Tél : +90 262 371 57 27 – Fax : +90 262 371 57 48
e-mail : winsa@deceuninck.com

Bureaux de vente

Ege Pen Deceuninck Izmir
A.O.S.B 10003 Sokak No:5
35620 Cigli – Izmir
Tél : +90 232 398 98 98 – Fax : +90 232 328 18 46
e-mail : egepen@deceuninck.com

Winsa Izmir
A.O.S.B 10003 Sokak. No:5
35620 Cigli – Izmir
Tél : +90 232 328 11 37 – Fax : +90 232 328 11 39
e-mail : winsa@deceuninck.com

Ege Pen Deceuninck Istanbul
Rüzgarlıbahçe Cad. Yeni Parseller Sokak
Impa Plaza No:6 K:2
Kavacık/Beykoz/Istanbul
Tél : +90 216 537 13 60 – Fax : +90 216 537 13 64
e-mail : egepen@deceuninck.com

Winsa Istanbul

Hal Yolu Caddesi No 5

Bay Plaza Kat: 12: Kozyatagi

Istanbul

Tél : +90 216 574 58 65 – Fax : +90 216 574 10 53

e-mail : winsa@deceuninck.com

Ege Pen Deceuninck Ankara

Turan Günes Bulvarı 89. Sokak No:14 D:6

06550 Çankaya/Ankara

Tél : +90 312 440 16 15 – Fax : +90 312 441 11 18

e-mail : egepen@deceuninck.com

Winsa Ankara

Turan Günes Bulvarı 89 Sokak No:14 D:8

06550 Yıldız/Çankaya/Ankara

Tél : +90 312 442 83 60 – Fax : +90 312 442 71 11

e-mail : winsa@deceuninck.com

Ege Pen Deceuninck Adana

Belediye Evleri Mah.Turgut Özal

Bulvarı No:255 Aysun Apt. K:1 D:1

01010 Seyhan/Adana

Tél : +90 322 247 23 90 – Fax : +90 322 247 23 85

e-mail : egepen@deceuninck.com

Winsa Adana

Belediye Evleri Mah.Turgut Özal

Bulvarı No:255 Aysun apt. K:1 D:2

01010 Seyhan/Adana

Tél : +90 322 247 23 80 – Fax : +90 322 247 23 81

e-mail : winsa@deceuninck.com

UKRAINE

Rep. Office Deceuninck SA Ukraine

Forum Business City

13 Pimonenko st. office 6A/28

04050 Kiev

Tél : +38 044 461 79 92 – Fax : +38 044 461 79 94

e-mail : info.ua@deceuninck.com

1	EBITDA	EARNINGS BEFORE INTEREST, TAXES, DEPRECIATION AND AMORTIZATION RÉSULTAT AVANT RÉSULTAT FINANCIER, IMPÔTS, AMORTISSEMENT, PERTES DE VALEUR ET PROVISIONS = CASH-FLOW OPÉRATIONNEL
2	EBITA	EARNINGS BEFORE INTEREST, TAXES AND AMORTIZATION RÉSULTAT AVANT RÉSULTAT FINANCIER, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT DU GOODWILL
3	EBIT	EARNINGS BEFORE INTEREST AND TAXES RÉSULTAT AVANT IMPÔTS + RÉSULTAT FINANCIER = RÉSULTAT OPÉRATIONNEL OU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
4	EBT	EARNINGS BEFORE TAXES RÉSULTAT AVANT IMPÔTS
5	RÉSULTAT NET AVANT GOODWILL	BÉNÉFICE NET COURANT
6	EPS (NON-DILUÉ)	EARNINGS PER SHARE = BÉNÉFICE DE BASE PAR ACTION
7	EPS (DILUÉ)	EARNINGS PER SHARE = BÉNÉFICE DILUÉ PAR ACTION
8	DETTE FINANCIÈRE NETTE	TRÉSORERIE + ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – DETTES FINANCIÈRES
9	CAPITAL D'EXPLOITATION	CLIENTS + STOCKS – FOURNISSEURS
10	LIQUIDITÉ	ACTIFS COURANTS / DETTES COURANTES
11	SOLVABILITÉ	TOTAL CAPITAUX PROPRES / TOTAL BILAN
12	ROCE = EBIT / CAPITAUX EMPLOYÉS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR RAPPORT AUX MOYENS ENGAGÉS
13	CAPITAUX EMPLOYÉS (CE)	SOMME DU GOODWILL, DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIÈRES ET DU CAPITAL D'EXPLOITATION
14	CASH-FLOW NET	RÉSULTAT NET DU GROUPE + AMORTISSEMENTS
15	RENDEMENT DU DIVIDENDE	DIVIDENDE BRUT PAR RAPPORT AU COURS DE L'ACTION AU 31/12
16	FILIALES	ENTREPRISES CONTRÔLÉES PAR UNE PARTICIPATION DE PLUS DE 50%
17	ENTREPRISES ASSOCIÉES	ENTREPRISES DANS LESQUELLES LE GROUPE POSSÈDE UNE PARTICIPATION COMPRISE ENTRE 20 ET 50% ET QUI SONT ÉVALUÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE
18	RATIO COURS / BÉNÉFICE	COURS DE L'ACTION DIVISÉ PAR LE BÉNÉFICE CONSOLIDÉ PAR ACTION DE L'EXERCICE AU NIVEAU DU GROUPE
19	GEARING	DETTES FINANCIÈRES NETTES PAR RAPPORT AUX CAPITAUX PROPRES
20	TAUX DE ROTATION	VOLUME BOURSIER (EURONEXT BRUXELLES) PAR RAPPORT À LA CAPITALISATION BOURSIÈRE
21	RATIO DE DISTRIBUTION	DIVIDENDE BRUT EN POURCENTAGE DU BÉNÉFICE CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE AU NIVEAU DU GROUPE

CE RAPPORT ANNUEL EST DISPONIBLE EN NÉERLANDAIS, FRANÇAIS ET ANGLAIS.
DIT JAARRAPPORT IS VERKRIJGBAAR IN HET NEDERLANDS, HET FRANS EN HET ENGELS.
THIS ANNUAL REPORT IS AVAILABLE IN DUTCH, FRENCH AND ENGLISH.

ÉDITEUR RESPONSABLE
ANN BATAILLIE
DIRECTEUR AFFAIRES JURIDIQUES

DECEUNINCK SA
SIÈGE SOCIAL :
BRUGSESTEENWEG 374 - 8800 ROESELARE (BELGIQUE)
SIÈGE D'EXPLOITATION :
BRUGGESTEENWEG 164 - 8830 HOOGLÉDE-GITS (BELGIQUE)
TÉL. +32 51 23 92 11 – FAX +32 51 22 79 93
TVA BE405.548.486 – RPR KORTRIJK

Copyright © 2009 Deceuninck SA – Tous droits réservés

INFO@DECEUNINCK.COM
WWW.DECEUNINCK.COM